

**Université  
des Antilles**



**Procès-verbal du  
Conseil d'Administration  
du 30 novembre 2017**

# Conseil d'Administration

jeudi 30 novembre 2017 à 9 heures en GUADELOUPE

## Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	P
	JANKY	Eustase	PRESIDENT UA		P
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	PROCURATION
	BERTIN-ELISABETH	Cécile	PR	972	P
	CESAIRE	Raymond	PR	972	PROCURATION
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	P
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	P
	HERTOGH	Claude	MCF	971	P
	NAGAU	Jimmy	MCF	971	P
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	P
	COLOT	Serge	MCF	972	P
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	P

<b>IATOS : 4</b>	<b>GERARDIN</b>	Frédéric	BIATSS	971	<b>P</b>
	<b>HARAL</b>	Bruno	BIATSS	971	<b>P</b>
	<b>KIMBOO</b>	Karine	BIATSS	972	<b>P</b>
	<b>PORTECOP</b>	Olivier	BIATSS	972	<b>P</b>
<b>Etudiants : 4</b>	<b>LARROUY</b>	James	Etudiant	971	<b>A</b>
	<b>MISERIAUX</b>	Loïc	Etudiant	971	<b>A</b>
	<b>TRESFIELD</b>	Steeve	Etudiant	972	<b>A</b>
	<b>GABOURG</b>	Raïssa	Etudiant	972	<b>P</b>
<b>Personnalités Extérieures : 10</b>	<b>PENCHARD</b>	Marie-Luce	Conseil Régional	971	<b>PROCURATION</b>
	<b>NELLA</b>	Aurélie	CTM	972	<b>PROCURATION</b>
	<b>GATIBELZA</b>	Josiane	Ville Universitaire	971	<b>PROCURATION</b>
	<b>BRAVO-PRUDENT</b>	Arlette	Ville Universitaire	972	<b>PROCURATION</b>
	<b>KECLARD</b>	Lisiane	Personnalité extérieure	971	<b>P</b>
	<b>ALICE</b>	Jean	Personnalité extérieure	971	<b>P</b>
	<b>NAGAPIN</b>	Henri	Personnalité extérieure	971	<b>PROCURATION</b>
	<b>THOUARD</b>	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	<b>PROCURATION</b>
	<b>HAYOT</b>	Bernard	Personnalité extérieure	972	<b>PROCURATION</b>
	<b>MORINIÈRE</b>	Max	Personnalité extérieure	972	<b>PROCURATION</b>
<b>Invités de</b>	<b>GALAP</b>	Camille	Recteur	971	<b>Représenté par M. Philip DELACOURT</b>

	<b>CORMIER</b>	Béatrice	Rectrice	972	<b>Représentée par Mme M ROBERTIN-DESROC</b>
	<b>RINALDO</b>	Lysiane	Agent Comptable	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>SUBITS</b>	Vincent	DAF	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>LAPLAIGE-AURIAULT</b>	Charline	Adjointe DRH Resp. PGAFP	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>AUDEBERT</b>	Christophe	DGSA	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>EPAMINONDAS</b>	Angéla	Ched de Cabinet	Administration Générale	<b>P</b>
<b>Invités</b>	<b>NUIRO</b>	Paul	Administrateur provisoire du pôle Guadeloupe		<b>P</b>
	<b>JOSEPH</b>	Philippe	VP délégué à l'innovation pédagogique	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>MOLINIE</b>	Jack	Vice-président délégué à la répartition des moyens	Administration Générale	<b>P</b>
	<b>ROBERTIN-DESROC</b>	Marie- Jacqueline	Rectorat MTQ	972	<b>P</b>
	<b>DELACOURT</b>	Philippe	Rectorat GPE	971	<b>P</b>
	<b>GARNIER</b>	Gladys	Directrice des Affaires Financières	971	<b>P</b>

## **Conseil d'Administration du 30 novembre 2017**

*Salle du conseil de l'administration générale (Campus de Fouillole)*

### **Ordre du Jour**

- 1. Propos liminaires du Président**
- 2. Approbation du PV du CA du 2 juillet, du 5 et 28 octobre 2017**
- 3. Affaires juridiques et institutionnelles**
  - a) Proposition d'une charge de mission du Président
- 4. Affaires budgétaires et financières**
  - a) Point sur l'état des finances de l'établissement ;
  - b) Clés de répartition budgétaire ;
  - c) Approbation du Budget Rectificatif n°3 2017 ;
  - d) Approbation du Budget Primitif 2018 ;
  - e) Montant FSDIE 2018 (établissement et par pôle) ;
  - f) Conventions (versements de fonds par la Fondation de France...) ;
  - g) Validation des tarifs (formation continue 971 et 972, hébergement et repas (Paris et Outre-mer).
  - h) Admissions en non valeurs
- 5. Ressources humaines**
  - a) Campagne d'emplois (EC et BIATSS ; postes ouverts – article 46 –) ;
  - b) Création d'emplois ;

- c) Plan de formation 2018 ;
- d) Approbation du calendrier des congés des personnels et de fermeture 2017/2018 ;
- e) Bonus fin d'année personnels BIATSS 2017 ;
- f) NBI 2018

## **6. Affaires pédagogiques**

- a) Validation du projet de Presse Universitaire porté par le SCD

## **7. Questions diverses.**

(Début de la séance à 9h30)



## PROPOS LIMINAIRES

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Bonjour à tout le monde. Heureux de vous accueillir pour ce dernier Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dernier conseil de cette année. C'est la même chose chaque année, nous avons beaucoup d'absences mais nous comprenons bien. Il nous fallait seize présents pour démarrer le conseil, je crois que nous avons neuf procurations et dix-sept présents. Nous pouvons donc travailler correctement. Avant de commencer véritablement le Conseil, je voudrais vous donner quelques informations au sujet de l'Université.

Vous êtes tous au courant des incendies qui ont touché le CHU de Pointe-à-Pitre. J'en parle parce que c'est un CHU qui reçoit beaucoup de nos étudiants, c'est un lieu de formation pour les étudiants en médecine. Nous sommes un peu embêtés, on n'évalue pas aujourd'hui l'ampleur des dégâts mais je peux vous dire que c'est très, très grave. C'est dramatique parce que le feu a commencé au niveau de l'étage technique et s'est propagé jusqu'au-dessous de la maternité qui est partie en fumée. On n'a plus de salle de naissance, le bloc opératoire de la maternité qui est attenant à la salle de naissance est complètement abimé, ce qui veut dire que ce service n'est plus opérationnel pour les naissances ni pour les opérations. Le chef de service qui me remplace depuis un an, a dû transférer ses patients sur deux cliniques, celle de Baie-Mahault et celle de Pointe-à-Pitre. On a dédoublé les services des urgences, un service du CHU de Pointe-à-Pitre est parti à la clinique de Baie-Mahault et une autre équipe est partie en renfort sur l'autre clinique. Quelques patients ont été transférés sur Basse-Terre. Si c'était plus loin, on n'aurait pas pu transférer les patients qui avaient de gros problèmes car cela aurait créé de gros soucis médicaux. On a aujourd'hui une évaluation sommaire, le service de sécurité est rentré et on a pu avoir quelques photos qui montrent bien l'état de la maternité. Nous risquons de ne pas pouvoir travailler correctement, de ne pas pouvoir recevoir nos étudiants dans de bonnes conditions, ne pas pouvoir les former parce qu'il y a beaucoup de formations qui se font au chevet des malades, au niveau des blocs opératoires pour ceux qui font de la chirurgie. Ce sera un peu difficile. Il y a un hôpital de campagne qui arrivera aujourd'hui ou demain sur le département et qui devrait être opérationnel lundi, ce dont je ne suis pas vraiment sûr. On pourra y faire les accouchements, il y aura le bloc opératoire pour les césariennes et les accouchements, mais au-delà ce sera difficile parce qu'actuellement il n'y a pas de lieu de consultation. Le suivi des malades devra donc être effectué en externe dans les dispensaires ou dans les cabinets libéraux. C'est un moment difficile, nous essaierons de trouver une solution pour que les étudiants soient accueillis et formés. Le bâtiment principal n'a pas beaucoup souffert mais il y a eu beaucoup de fumée dans l'ensemble de l'hôpital à tel point que l'on ne pouvait pas laisser entrer les gens. On a dû déverrouiller les vitres pour faire sortir l'odeur et la fumée et on n'y a toujours pas accès. C'est vraiment une désolation... c'est dramatique. Dans l'histoire du CHU, c'est la 1<sup>ère</sup> fois que l'on se trouve dans cette situation. Le CHU n'était pas dans un bon état financier, un CHU devait être construit et livré en 2022 mais si le financement est pris pour réparer celui-là, je ne sais pas ce qu'il sera possible de faire.

Autre chose : ces derniers temps, nous avons vu circuler beaucoup de mails au sujet de l'égalité homme/femme. Le Cabinet a pris les choses au sérieux et s'est penché sur le sujet. Il y avait déjà du travail qui avait été effectué même si ce travail n'est pas visible. Cette égalité homme/femme sur le harcèlement existe entre étudiants, entre enseignants-enseignants, entre chefs de département et enseignants, entre doyens... en fait à tous les niveaux. Il y a des problèmes à tous les niveaux, c'est donc un sujet important. Nous en avons discuté en Conseil Technique, j'en rediscute aujourd'hui parce que

c'est un problème important. Nous avons regardé ce qui se faisait dans l'hexagone. Ce problème d'égalité homme/femme remonte à quelques années. En 2004, l'Université de Lyon avait déjà mis en place une commission égalitaire homme/femme. Il faut savoir que l'on ne parle plus d'égalité homme/femme, mais d'égalité diversifiée pour prendre en considération l'ensemble des discriminations. A notre niveau, nous en avons discuté au Conseil Technique et allons nommer un chargé de mission pour mettre en place une organisation avec les deux pôles, ainsi que le pôle central. L'objectif est de trouver un moyen pour permettre à chacun de s'exprimer localement, d'aller directement vers le chargé de mission s'ils n'ont pas envie de passer par une structure locale. Ce dispositif sera mis en place assez rapidement.

Nous avons également discuté des taxes d'apprentissage. Vous savez que l'état financier de notre Université n'est pas excellent et que les taxes d'apprentissage étaient une porte d'entrée... une source financière, nous en sommes déjà là. Il y a plusieurs types de taxes d'apprentissage, certaines sont versées directement à la Région pour 51 % (ce sont des taxes hors quota) et d'autres versées aux différentes structures de formation du CFA. Notre objectif aujourd'hui – puisque nous n'avons pas de CFA spécifique à l'Université – est de récupérer au moins les taxes hors quota. Pour cela, nous mettrons également en place un chargé de mission, quelqu'un qui est habitué, qui est sensibilisé pour travailler sur les deux pôles, de manière à faire entrer ces taxes. Il est même un peu tard parce que je pense que ça se discute en ce moment, nous essaierons quand même d'aller vite pour essayer de récupérer ces taxes.

Une autre information à vous donner, elle concerne le site de l'Université qui n'est pas opérationnel. Théoriquement il est fait, mais il y a malheureusement des problèmes de serveur. Il semblerait que le serveur actuel ne soit pas suffisant pour supporter le site. Le problème est entre les mains des informaticiens, il faudra soit acheter un serveur pour qu'il y ait un serveur spécifique pour le site, soit augmenter la puissance des machines existantes. J'avoue que je pencherais pour un serveur spécifique afin que le site soit sécurisé. Les informaticiens vont nous éclairer sur la démarche, je pense même qu'ils y ont déjà réfléchi. Nous avons l'ambition d'ouvrir ce site pour le tout début du mois de décembre, malheureusement j'ai l'impression que cela demandera encore quelques jours. Vous serez tenus informés, une fois que nous en saurons un peu plus.

Avant de terminer, je voudrais vous dire que je souhaite vraiment que le dialogue entre les pôles ne soit pas un bras de fer, que nous puissions mettre en commun notre énergie et notre force pour nos étudiants, et globalement pour l'Université. C'est vraiment très important. Nous arrivons à un stade où nous devons travailler, nous devons produire, nous avons une population qui nous regarde, des politiques qui nous regardent et surtout des étudiants qui comptent sur nous. C'est l'image de la cohésion et de l'ambition que je voudrais que l'on diffuse, avec les étudiants toujours en centre de cette dynamique.

Nous allons maintenant passer aux différents points de l'ordre du jour. Avez-vous des questions diverses ?

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Merci Monsieur le Président. Je souhaiterais avoir communication des délibérations du Conseil d'Administration.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Merci Monsieur le Président. Une question diverse concernant les crédits qui ont été alloués à l'Université au titre de 2017. Une deuxième question concernant l'appel à projet RBI du 17 juin.

**M. le Président Eustase JANKY** – L'appel à projet ?

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – RBI du 17 juin.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Quelles sont les modalités ou quelle est la procédure que la direction de l'établissement entend déployer pour réduire les discriminations entre les étudiants et les personnels en Guadeloupe d'un côté et en Martinique de l'autre, en termes de ratio nombre d'étudiants par enseignant-chercheur et ratio nombre d'étudiants par BIATSS.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ça fait partie des moyens.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Ça fait partie de la répartition des moyens mais c'est également une question de discrimination en raison du lieu de résidence, les différences sont plus marquées.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – Est-il possible de mettre en question diverse un point sur le Règlement Intérieur de notre établissement et un point sur les habilitations ?

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Une question diverse relative aux modalités d'élaboration de l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous arrêtons les questions diverses. Je voudrais ajouter un point à caractère budgétaire qui concerne les bons cadeaux pour le personnel et un point sur l'organisation du service médical sur les deux pôles. Le premier point à l'ordre du jour : approbation des procès-verbaux des Conseil d'administration du 2 juillet, 5 octobre et 28 octobre.



## **1- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 2 JUILLET 2017, DU 5 OCTOBRE 2017 ET DU 28 OCTOBRE 2017**

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Sur ces PV, il y a encore beaucoup d'imperfections, beaucoup de points pour lesquels vous verrez du rouge. Quand vous prendrez la parole, je vous demanderai de dire votre nom afin que l'appareil enregistre car la personne qui fait la transcription n'est pas quelqu'un de l'Université, c'est une entreprise qui ne nous connaît pas. Il faut vraiment donner votre nom, peut-être votre prénom et parler distinctement pour que l'appareil puisse enregistrer correctement. Il y a beaucoup d'imperfections à cause de nous-mêmes, en fait. Nous passons au premier procès-verbal, celui du deux juillet.

### **Procès-verbal du 2 juillet 2017**

**M. Philippe DELACOURT** (Rectorat GPE 971) – Je ferai juste remonter une petite correction, au bas de la page 14, il est marqué « donc au-delà de la lettre, la réflexion sur le montant qui est une fortune. » Ce n'est pas très compréhensible, ça ne devait pas être ce mot. Je pense que c'est : « la réflexion sur le montant qui est opportune. » C'est tout.

**M. le Président Eustase JANKY** – J'ai oublié de remercier les deux représentants des Recteurs de l'Académie de Martinique et de l'Académie de Guadeloupe. Madame la Rectrice est hors du département ; Monsieur le Recteur, quant à lui, préside le CA du CROUS qui se tient aujourd'hui. Il est question du budget, il ne pouvait donc pas se soustraire. Compte tenu des absences, nous avons voulu

repousser le conseil mais il était trop tard. Il fallait absolument voter un certain nombre de points au plus tard aujourd'hui. Merci à vous, Madame et Monsieur les représentants des Recteurs. En dehors de la remarque de Monsieur DELACOURT, en avez-vous d'autres?

**M. Claude HERTOIGH** (MCF 971) – Page 49 : le dernier mot inaudible c'est « professionnalisant ». Trois lignes au-dessus, le deuxième mot inaudible c'est juste le chiffre « 1 », ce sont des étudiants qui ont fait le choix BB1. Le premier mot inaudible, je ne m'en souviens pas.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame KECLARD, vous voulez prendre la parole ?

**Mme Lysiane KECLARD** (Personnalité Extérieure 971) – Oui. Page 29, le premier Madame avec les points d'interrogation c'est moi.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame KECLARD. Pas d'autre remarque ? Madame KIMBOO.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – A la page 14, mes deux interventions apparaissent en rouge « si je comprends bien... » et « il pourrait y avoir... ».

**M. le Président Eustase JANKY** – Je n'ai pas compris votre question, Madame KIMBOO. C'est une question ou une remarque ?

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – C'était juste pour dire que la partie rouge correspond bien à mes deux interventions.

**M. le Président Eustase JANKY** – D'accord. S'il n'y a pas de remarque ou de question, nous passons au vote.

## VOTE



Approbation du PV du 02 juillet 2017	Ne prend pas part au vote	
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>27</b>

Merci de votre confiance. Nous passons au PV du 5 octobre. Est-ce qu'il y a des questions ?

## Procès-verbal du 5 octobre 2017

**Mme Raïssa GABOURG** (Etudiante 972) – Merci Monsieur le Président. Juste une rectification à la page 7, j'ai pris la parole et j'ai demandé un point sur l'accréditation pas sur l'habilitation.

**M. le Président Eustase JANKY** – D'accord. Madame GABOURG, point sur accréditation. Monsieur COLOT.

**M. Serge COLOT** (MCF 972) – Je note juste une petite incohérence dans le nombre de votants. Je vois que l'on a comptabilisé 27/30 alors que lors de ce conseil, plusieurs administrateurs du pôle Martinique avaient quitté la salle ; seuls trois d'entre eux étaient physiquement présents donc sur un total de 30 administrateurs, logiquement on ne peut pas avoir 27/30.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur AUDEBERT.

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Effectivement, ce que relève Monsieur COLOT peut paraître tout à fait justifié, je pense qu'il y a eu une erreur administrative.

**M. le Président Eustase JANKY** – A corriger. D'autres questions ? Il y a des endroits où il n'y a pas de nom, pouvez-vous mettre des noms ? A la page 14, par exemple.

**M.** – A la page 11, je pense que le Monsieur en rouge à la fin, c'est vous Président.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – C'est Monsieur GEOFFROY, me semble-t-il.

**M. le Président Eustase JANKY** – Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

## VOTE



Approbation du PV du 05 octobre 2017	Ne prend pas part au vote	
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>27</b>

## Procès-verbal du 23 octobre 2017

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Monsieur le Président, Frédéric GERARDIN. Mon patronyme est GERARDIN et pas GIRARDIN. Je suggère que l'on fasse le correcteur automatique sur tout le document. Il ne faut pas que l'on mette GIRARDIN mais GERARDIN.

**Mme** – Dans le même ordre d'idée, Monsieur SUBITS s'appelle souvent Monsieur SUMITH.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Autre correction : je ne suis pas à cette réunion au titre d'administrateur provisoire.

**M. Bruno HARAL** (BIATSS971) – J'étais absent le 23 octobre, j'avais donné une procuration or je suis porté présent.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ce sera corrigé.

**Mme** – En page12, il s'agit du post-bac et non pas du poste. En page 15, l'intervention en rouge, c'est moi qui l'avais faite, j'avais demandé que l'on fasse un état sur les charges des salariés non-vacataires et plusieurs référentiels également.

**M. le Président Eustase JANKY** – D'autres remarques ? Pas d'autre question, pas d'autre remarque ? Nous passons au vote.

## VOTE



Approbation du P.V. du 23 octobre 2017	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>27</b>



## 2- AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

**M. le Président Eustase JANKY** – En propos liminaires, j'ai parlé de taxe d'apprentissage, j'ai parlé de l'égalité, de la diversité... nous mettrons donc en place assez rapidement ce chargé de mission et un chargé de mission de la communication de notre établissement. Actuellement, nous n'avons pas de chargé de mission, or c'est fondamental pour la visibilité de notre établissement. J'en veux pour preuve le prix Nobel que nous avons eu récemment, ça a peut-être été médiatisé mais je crois que ce n'était pas suffisant. Il faut dire que les personnes en place sont les mêmes qui sont sur plusieurs projets, ils ont du mal à tout gérer correctement. C'est pour toute la partie effectuée en dehors de leur activité principale mais en attendant que nous ayons une personne dédiée à la communication, notre chargé de mission travaillera sur les deux pôles en lien avec les personnes qui travaillent déjà sur la communication. Le deuxième chargé de mission c'est pour les CAC et le troisième pour les missions égalité/diversité. Avez-vous des questions sur ces chargés de mission ?

**M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971)** – Il me semble qu'au niveau des statuts, il y a une chargée de mission égalité homme/femme qui est statutairement obligatoire auprès des deux pôles. Je pense que ce sera au conseil de pôle, de faire des propositions au Président en la matière.

**M. le Président Eustase JANKY** – Par exemple... en sachant que nous dépassons l'égalité homme/femme pour cette charge de mission, raison pour laquelle elle s'appelle égalité/diversité. On parle de l'ensemble des problèmes posés. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous allons voter sur ces charges de mission.

## VOTE



Approbation des 3 charges de mission (communication, FUND RAISING et parité/diversité)	Ne prend pas part au vote	
	Abstention	5
	Contre	0
	Pour	<b>22</b>

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous passons maintenant aux affaires budgétaires. Je demanderai au Directeur des affaires financières de prendre la parole sur ce point. Monsieur SUBITS, vous avez la parole sur l'état des finances de l'Université des Antilles.



### 3- AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

---

#### a) POINT SUR L'ETAT DES FINANCES DE L'ETABLISSEMENT

---

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. Je ne sais pas si on peut baisser l'écran au regard des trois personnes qui sont ... ou si elles peuvent se déplacer ou si elles voient l'écran.

**M. le Président Eustase JANKY** – Mais nous, nous ne voyons pas.

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – Oui. Désolé pour les trois personnes que je ne vois pas....

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense qu'il faudrait que les administrateurs se déplacent, ils verraient mieux. Monsieur COLOT...

**M. Serge COLOT** (*MCF 972*) – Monsieur le Président, ne vous embêtez pas, nous avons l'écran en face.

*(Discussions simultanées)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Il faut absolument que dans les jours qui viennent, vous puissiez me déplacer cet écran ou alors l'enlever parce que ça....

*(Rires)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur AUDEBERT, pouvez-vous augmenter l'écran parce que nous ne sommes pas tous au même niveau et nous ne voyons pas les collègues derrière. Est-ce qu'il est techniquement possible de mettre un écran au bureau 9 ? On construit sur la lune, on construit sur la mer, on construit ...

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – On augmente carrément ?

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – A la demande d'un précédent Conseil d'Administration, j'ai réalisé un travail sur l'état des finances de l'Université pour 2017, le plus complet possible avec les données réelles des trois premiers trimestres et les données estimées du T4 pour 2017. Le premier point est un point sur le budget 2017, à l'heure actuelle – quand je dis à l'heure actuelle c'est au 1<sup>er</sup> novembre – le taux d'exécution du budget était de 89 % pour tout ce qui est fonctionnement et investissement. A titre informatif, nous avons terminé l'an dernier à 94 %, mais en fin d'année, on constate en général une accélération du nombre de conventions justement pour finir le budget. Nous devrions être à peu près similaires au taux que nous avons eu l'année dernière.

Le taux d'exécution sur la masse salariale est estimé à 99.66 % puisqu'on utilise énormément cette masse salariale. Pour preuve, la fongibilité qui a fondu et qui est divisée par trois, qui plus est cette année. Au niveau des crédits 10, on a constaté cette année que le point mort était à 7.8 M€. En gros, en dessous de 8 M€ de fonctionnement, l'établissement ne peut plus fonctionner c'est-à-dire qu'il ne peut plus payer toutes ses factures (eau, électricité etc.). Sur les crédits 20 cette année, hors convention, on a dépensé

à l'heure actuelle 600 000 euros ; ce qui est moins que l'année dernière puisqu'on était au-dessus du million d'euros l'année dernière. Je précise bien que c'est hors convention.

Concernant les crédits 30, c'est là où il y a des tensions, là où il y a des problèmes principalement. On peut retenir trois techniques aujourd'hui pour pouvoir remettre la marge de sécurité que l'on avait gardée en début d'année pour une éventuelle fongibilité. On les remet cette fois-ci dans la masse salariale pour pouvoir payer les primes et les salaires de décembre, parce qu'il manque un peu pour payer les primes cette année.

Ensuite, un petit comparatif entre 2017 et 2016 donc de l'année dernière à cette année :

- la fongibilité totale de 2016 était à 2 M€, celle de 2017 sera donc à 765 000 euros,
- la masse salariale est passée de 71.4 à 74.1, hors ressources propres (je souligne bien, hors ressources propres),
- le fonctionnement était à 8 132 000 l'année dernière, il est à 8 025 000 cette année. Mais sur 2017, il faut prendre en compte le fait qu'il y ait 205 000 pour le Fonds handicapé qui, l'année dernière, était pris par la masse salariale, et qui légalement cette année, doit être pris en crédit dix. Ils sont donc dans ces 8 M€. Si on veut comparer à périmètre égal, il faudrait enlever 205 000 euros des 8 025 688 euros de 2017,
- concernant le prélèvement sur fonds de roulement, l'année dernière il était de 1 775 000, cette année il est à un peu moins d'un million. Sur les 1 775 000 de l'année dernière, la très, très grosse partie est venue abonder le fonctionnement de l'établissement ; alors que sur les 994 000, seuls 500 000 viennent abonder le fonctionnement. Dans ces 500 000, il y a les 200 000 du paiement du fonds handicapé, donc en réalité 300 000 pour abonder le fonctionnement.

Un petit graphique de l'évolution des crédits de fonctionnement depuis 2014. Pour votre information, en 2014 il y avait encore la Guyane, raison pour laquelle le montant est élevé à près de 15 M€, mais on voit clairement que les crédits de fonctionnement sont en baisse constante depuis 2014, pour atteindre donc 7.8 M€ en 2017 et potentiellement 7 M€ en 2018, puisque nous n'aurons plus de marge sur la masse salariale, donc plus de fongibilité. Les 700 000 euros de fongibilité que l'on a faits cette année, on ne pourra plus les faire l'année prochaine. Mathématiquement, on descend à peu près à 7 M€ de fonctionnement, donc en dessous du point mort. Il faudra trouver des solutions ou des crédits pour fonctionner et payer les factures en 2018.

Les recettes et les dépenses : c'est très intéressant. On ne voit pas très bien le petit diagramme circulaire éclaté mais je résume.

- Pour les ressources 2018, on a 62 % de convention en fait, principalement. Le montant total de ces recettes était à 9.9 M€ (*c'est dans les documents qui sont normalement devant vous*) et la plus grosse partie de ces recettes est constituée des conventions donc 62 % de ces 10 millions d'euros. La deuxième source de recettes est composée des droits de scolarité qui représentent 18 % de cette somme (*nous n'allons pas rentrer dans tous les détails maintenant, je pense que le document qui est devant vous est relativement complet et significatif*).
- Les dépenses – c'est ce qui nous intéresse particulièrement – les dépenses détaillées cette fois-ci. J'ai analysé l'ensemble des bons de commandes qui avaient été faits sur les trois premiers trimestres de 2017 – du coup, une petite extraversion pour le dernier trimestre de 2017 – afin d'avoir les montants des dépenses, cela concerne les montants supérieurs à 150 000 euros. Il y a forcément des petits montants inférieurs à 150 000 euros que je n'ai pas notés. On a quand même plus de 10 000 bons de commande sur l'ensemble de l'Université, je ne peux pas forcément, tout référencer, je référence par thème c'est-à-dire tout ce qui est supérieur à 150 000 euros. On voit donc que le premier point c'est le patrimoine, avec les conventions en l'occurrence, les constructions, les rénovations etc. etc. qui nous coûtent presque 3 M€. Nous avons ensuite les divers contrats de maintenance, d'entretien, d'espaces verts, de gardiennage

etc. pour un peu plus 1.5 M€ ; l'électricité qui coûte relativement cher puisqu'on est quasiment à 1.5 M€, malheureusement si on ne paie pas on peut difficilement fonctionner. Les transports qui nous coûtent près d'1M€, pour l'informatique c'est pareil, à peu près 1M€... après on ne va pas tout lister, mais en résumé si on additionne le tout avec en plus ce qui est inférieur à 150 000 euros, on arrive à peu près à 11 M€ de dépenses, ce qui est relativement conséquent. En résumé et idéalement, il faudrait réduire le train de vie, si je puis me permettre.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est toujours valable?

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – Oui, c'est toujours valable.

Un petit volet comptable pour vous parler du fonds de roulement qui est analysé une fois par an au 31 décembre ou au 1<sup>er</sup> janvier, en fonction. Il était à 14.5 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2017 donc virtuellement déficitaire de 1.5 M€ comme je l'ai expliqué dans les précédents Conseils d'Administration.

La trésorerie – c'est une petite nouveauté – souffre des avances faites pour les conventions puisque maintenant... c'est un problème que nous verrons après, probablement dans les questions diverses puisque la question a été posée sur les conventions. Le problème de l'Université, c'est que pour les grosses conventions, FEDER, ANR etc. etc. l'Université est obligée d'avancer de l'argent les premières années, puisque le FEDER, l'ANR etc. ne donnent que 20 % à la signature. Or, en général, la première année on n'ouvre pas que 20 % des AE et des CP. Même si on récupère l'année 2, l'année 3 etc. de facto l'Université avance la trésorerie, avance les AE et les CP, ce qui crée un déficit virtuel budgétaire. C'est mathématique. D'un point de vue linéaire, on récupère, il n'y a pas de souci mais nous verrons dans le BP tout à l'heure que nous avons un petit déficit budgétaire principalement à cause de trois grosses conventions supérieures à 500 000 euros.

Les amortissements : c'est un autre problème puisque c'est relativement récent, c'est-à-dire que dans les conventions qui sont signées maintenant, les bailleurs ne donnent plus directement de crédit 20, mais financent de l'amortissement, ce qui peut être relatif en fonction de la durée de la convention. Une convention qui dure deux ans, par exemple, si vous achetez un ordinateur qui est amorti sur trois ans, c'est l'Université qui devra financer la troisième année d'amortissement, directement de sa poche ; ce qui est fortement problématique puisqu'amortissement n'est pas égal à crédit 20, pour information. Vu l'état des finances de l'Université, c'est problématique. L'Université ne peut plus sortir de sa poche de l'argent « d'amortissement » pour les conventions. Ce ne sont pas des sommes mirobolantes mais quand on additionne le nombre de conventions – nous sommes actuellement à environ 75 conventions en cours dans l'établissement – ça peut représenter un montant assez conséquent.

Un petit point sur les provisions – je l'ai dit plusieurs fois au cours de l'année 2017 – on a dû augmenter les provisions en 2016 pour compenser 2017, entre autre sur les heures complémentaires et sur bien d'autres points (*je ne reviendrai pas trop dessus, c'est noté dans le document*). Le petit graphique que j'avais donné lors du dernier CA montre l'évolution du montant de la fongibilité depuis 2014 et surtout du montant des prélèvements sur fonds de roulement. On voit que le fonds de roulement a été fortement amputé les années précédentes et qu'en 2018, on ne pourra y piocher que très peu.

La troisième et dernière partie sur ce point des finances de l'établissement, c'est l'impact qu'ont les ressources humaines sur les finances de l'Université. Quelques chiffres à titre informatif :

- le coût des primes pour 2017 s'élève à environ 2.5 M€. C'est l'ensemble des primes de l'Université.
- les contractuels : on a eu un coût supplémentaire pour les contractuels cette année du fait du renouvellement de la majeure partie des contractuels qui devaient s'arrêter en juillet, août, septembre etc. Ce coût est calculé à 945 575.88 euros très précisément, pour l'année 2017, ce qui n'était pas prévu

initialement puisque quand on a fait les budgets initiaux, on a forcément pris en compte la date de fin de contrat. Ensuite, les heures complémentaires. Nous avons fait un long discours sur le sujet la dernière fois. Il y a 1 675 000 M€ de reliquat des années précédentes à payer, l'estimation est un peu plus précise puisque j'ai les trois premiers trimestres de l'année de 2017. En estimant le T4 2017, on arrive à 2 116 000 M€ pour 2017 ajoutés aux 1.6 M€, ce qui nous fait quasiment 3.8 M€ d'heures complémentaires à payer sur la masse salariale 2017, ce qui plombe de fait, cette même masse salariale. Il est donc impératif en 2018 – pour éviter la tutelle et surtout pour pouvoir payer les salaires et les comptes jusqu'à la fin de l'année, puisque c'est surtout cela – de contrôler les heures complémentaires, comme cela a déjà été dit précédemment en Conseil d'Administration.

Un petit graphique toujours sur les heures complémentaires. On voit que le montant des heures complémentaires ne cesse d'augmenter et que l'estimation pour 2018 – j'insiste bien en disant si rien n'est fait – continuera de grimper encore. Le montant total des heures à payer (*le reliquat si vous préférez*) lui aussi, il continue puisqu'on ne paye pas 100% des heures complémentaires pour l'année N, c'est toujours sur plusieurs années. J'en ai fini, le point suivant concerne les clés de répartition budgétaire avant de passer au dernier.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci Monsieur SUBITS pour cette présentation. Avez-vous des remarques ou des questions à ce sujet ? Madame Cécile BERTIN, Madame KIMBOO et Monsieur PORTECOP.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je voudrais d'abord remercier Monsieur SUBITS pour ce document très précis, très complet... j'allais dire très littéraire puisque vous avez pris la peine de nous expliquer les tableaux et les chiffres. C'était une demande de notre part, je tiens donc à vous remercier parce que c'est important. Notre établissement a besoin de ce nerf de la guerre et pour pouvoir comprendre ensemble, nous en avons besoin. J'ai deux questions... déjà une par rapport aux difficultés. Je vois les chiffres ainsi que le classement des deux courbes, en plus vers le bas là, c'est très clair. Vous dites que le fonds de roulement a été amputé l'année précédente, pouvez-vous nous rappeler ce qui fait que nous n'avons plus de fonds de roulement et que nous nous trouvons dans cette situation ?

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – En 2014, 2015 et 2016, le fonds de roulement (*ligne verte*) a été utilisé en grande partie pour le fonctionnement et pour payer différents problèmes tels que le CEREGMIA. En 2015 par exemple, sur les 4.5 M€ de prélèvement sur fonds de roulement, vous avez 3.6 M€ qui ont été réinjectés dans le fonctionnement, ce qui est peut-être relativement conséquent. Les prélèvements sur fonds de roulement ont servi soit pour régler des affaires passées, soit en grande partie pour le fonctionnement de l'établissement.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Une deuxième question, si vous me permettez. Je regrette beaucoup que l'on rembourse encore de l'argent pour le CEREGMIA et que ça n'apparaisse pas dans les dépenses donc ce n'est pas comptabilisé, c'est... ?

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – J'ai précisé que c'était des EJ, des engagements juridiques. Ce sont les dépenses des engagements juridiques que j'ai listés, il n'y a pas...

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Ce ne sont pas toutes les dépenses de l'établissement ?

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – Il n'y a pas les dépenses de masse salariale, par exemple. Ce sont uniquement les dépenses des engagements juridiques donc des crédits dix.

**M. Michel GEOFFROY** (*PR 971*) – Juste pour apporter une précision suite à la question du Professeur BERTIN. Il y a des informations erronées qui circulent et selon lesquelles on rembourserait chaque année un certain montant par rapport à l'affaire du CEREGMIA, peut-être que Madame l'agent comptable pourrait nous apporter des précisions.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Effectivement, il y a deux ans, lors d'un conseil d'administration nous avons proposé de prélever chaque année un certain montant sur le fonds de roulement afin de faire face aux différentes factures qui nous seraient proposées par les bailleurs de fonds, notamment la CTM et le FEDER. C'est ce qui avait été acté et voté au Conseil d'Administration. Les commissaires aux comptes sont venus et nous ont dit qu'ils souhaitaient apurer le dossier du CEREGMIA, que l'on ne ferait pas un prélèvement chaque année mais un gros prélèvement pour régulariser, que l'on ferait de grosses écritures d'annulation de convention et des provisions. Nous avons donc tout fait la même année, c'est la raison pour laquelle vous ne verrez plus passer les paiements du CEREGMIA parce que tout a été remboursé ou provisionné.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Ça fait combien ?

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Nous avons remboursé en tout environ 4 M€ et il y a encore 2 M€ de provisionnés.

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – Il faudrait peut-être préciser la date pour le remboursement, pas les provisions mais pour le remboursement.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Nous avons pratiquement tout remboursé en 2015 et en 2016.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Il reste combien ?

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Il y a 2 M€ de provisionnés notamment pour l'affaire AUF.

**Mme Karine KIMBOO** (*BIATSS 972*) – J'ai des questions qui sont un peu plus ciblées sur la partie BP 2018...

**M. le Président Eustase JANKY** – Il y aura une question sur le BP 2018, peut-être pourriez-vous garder votre question pour la prochaine fois.

**M. Olivier PORTECOP** (*BIATSS 972*) – Je voulais remercier Monsieur SUBITS qui, au cours de son intervention, a abordé un point que j'avais soulevé au tout premier Conseil d'Administration ; à savoir l'effet des stratégies d'amortissement sur notre Université, en relation avec les conventions. Je serais d'avis que cette question soit tout particulièrement travaillée, de façon à ce que nous ayons quasiment un support pédagogique à destination des personnes qui peuvent mobiliser des fonds ou travailler les conventions au sein de notre Université, afin que cette question des amortissements soit prise en compte en amont, soit à travers les éléments de réflexion soit à travers les décisions que nous prendrons sur le fait de demander les sommes réelles ou sur d'autres dispositifs que nous pourrions être amenés à mettre

en place. Cela me semble fondamental que les règles du jeu soient claires en amont quand on va chercher l'argent, pour savoir ce que l'on doit demander réellement.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – Ma question s'adresse à Madame RINALDO. Je voudrais avoir des précisions au sujet des montants dont vous avez parlés, connaître notamment le montant global que nous avons remboursé concernant le laboratoire CEREGMIA, le montant exact qui a déjà été remboursé, le montant qui est provisionné et le montant qu'il reste à rembourser.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Je l'ai dit tout à l'heure. Nous avons déjà remboursé entre 3.5 M€ ou 3.8 M€ à tous les bailleurs et il est provisionné 2 M€ pour l'affaire AUF, l'AUF étant un organisme qui a avancé des fonds pour le CEREGMIA de différentes natures : missions, voyages, achats, salaires etc. et qui a demandé à l'Université Antilles-Guyane à l'époque, de bien vouloir reverser une facture de 2 M€. Cette facture existe mais a été contestée par la précédente présidence. Pour l'instant, nous avons donc provisionné ces 2 M€ au cas où l'AUF irait devant le Tribunal pour en demander le remboursement. Il est évident que s'il n'y a pas d'action de justice dans les deux ou trois ans qui viennent, cette affaire sera close et les 2 M€ seront réinjectés dans la trésorerie. Autrement, il n'y a plus rien à rembourser. Pour l'instant, nous n'avons pas vue d'autres factures à rembourser, tout a été remboursé au FEDER...

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – Le montant global à rembourser s'élevait donc à environ 6 M€, c'est bien cela ?

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Cela fait à peu près 6 M€ plus toutes les conventions qui ont été annulées de fait par un jeu d'écritures comptables, puisque la précédente présidence avait également annulé un certain nombre de conventions qui étaient déjà signées et qui avaient déjà fait l'objet d'écritures comptables. On a dû réinjecter les écritures à l'envers. Il y avait à peu près 8 à 10 M€ de convention, mais il y en a une partie qui a été annulée.

**M. le Président Eustase JANKY** – S'il n'y a plus de remarque ou de question, nous allons passer au point suivant sur la répartition des moyens. Nous vous demanderons de vous prononcer sur un pourcentage. Vous avez un document avec les pôles, les services communs et centraux, plus la médecine sachant que c'est une composante transversale, la Recherche et le Président. Je demanderai au Vice-président à la répartition des moyens, de nous donner une explication sur cette répartition.



## **b) REPARTITION DES MOYENS**

---

**M. Jack MOLINIE** (*Vice-président délégué à la répartition des moyens*) – Nous avons bien sûr une commission de répartition des moyens dans l'établissement qui a été mise en place et qui a tenu quelques réunions. Ce qui nous a guidé – parce qu'il a quand même fallu partir d'une orientation – ce sont les statuts de l'Université qui disent que l'on doit répartir par pôle. Cependant, les statuts ne disent pas qu'il faut aussi une part pour les services centraux, communs etc. donc tout ce qui est transversal. Nous sommes partis de ce fait, nous sommes remontés sur les années précédentes pour calculer par pôle, par service transversal, recherche etc. il n'y avait pas à l'époque de part présidentielle (*nous l'expliquerons plus tard*). Globalement, nous sommes remontés sur les années précédentes pour voir la répartition en

pourcentage de DGF. Ne sachant pas a priori quelle était la DGF prévue pour l'année, nous avons décidé de travailler en pourcentage. Il n'y a pas de chiffre, pas de montant mais des pourcentages de DGF. C'est sur cette base que nous avons commencé les discussions. En regardant les années précédentes, nous avons trouvé une fourchette que nous avons considérée comme étant une fourchette basse pour les pôles. C'est le principe des vases communicants, quand on enlève d'un côté, il y en a un qui se retrouve avec moins et l'autre avec plus. C'était ça l'idée. Nous avons proposé de ramener la recherche à 11 % – c'était 11.7 % en moyenne les années précédentes – de manière à abonder un peu plus les budgets des pôles pour les rendre plus viables. Il faut savoir que les factures de fonctionnement des pôles font qu'à un moment donné de l'année, il n'y a plus assez d'argent dans leurs budgets et qu'un certain nombre de factures sont reprises en central. Dans ce cas, la part budgétaire qui apparaissait dans les budgets précédents (qui est faite par l'état des comptes) ne laissait pas apparaître la réalité puisque beaucoup de factures étaient reprises en central pour payer à la place des pôles. L'agent comptable est là, elle peut certifier à quel point ça devenait récurrent.

L'idée était donc d'essayer de rendre aux pôles un budget plus viable, c'est-à-dire qui colle davantage à la réalité tout en sachant que nous ne pouvions pas faire des cents et des milles avec ce que nous avons. Après discussions – je rappelle que les deux représentants de pôles font partie de la commission des moyens avec Monsieur SUBITS, Monsieur HARAL, Monsieur PORTECOP, le personnel de l'Université en Martinique et moi-même – nous sommes arrivés à la proposition que nous avons faite pour 2018 à savoir de remonter à 43.2 % les pôles qui étaient aux alentours de 42% ; les 0.2 % pour tenir compte du transfert du BAIP au niveau polaire conformément à la loi. Nous avons évidemment vérifié, nous avons un service commun, il fallait donc transférer. Nous avons alors abondé une toute petite partie budgétaire. Il y avait ensuite les 11 % de Recherche, nous avons proposé de mettre 2 % de DGF pour un budget dit « Président ». Nous nous sommes dit que s'il y avait des actions ou un déséquilibre quelconque sur un pôle, qu'il fallait quand même laisser un peu de marge au Président pour aider éventuellement, sachant que c'est délicat qu'un pôle demande à l'autre... on sait à quel point ça peut être tendu quelquefois. Nous avons donc proposé de mettre 2% d'équilibre en quelque sorte, sur quelques projets que le Président pourrait être amené à aider sur l'un ou l'autre pôle, de manière à équilibrer un certain nombre d'actions. Puis nous avons abouti pour les services communs et centraux plus la médecine, à 43.8 % (c'est ce qui restait globalement) en sachant que les parts ne sont pas suffisantes en termes de fonctionnement pour les pôles, c'est évident. Nous avons eu des remontées de dépenses des pôles qui sont conséquentes, nous avons beaucoup discuté des méthodes d'économie en particulier sur les fluides, sur les services de gardiennage, sur des choses de ce genre mais aussi sur le coût de fonctionnement des services communs et des services transversaux. Là aussi, si ces services sont positionnés sur les pôles, il s'agit pour ces services de pouvoir également payer leurs factures. Nous avons encouragé les pôles à avoir des compteurs y compris pour leurs composantes afin de mettre tout le monde devant ses responsabilités vis-à-vis des dépenses. Si vous payez systématiquement la facture, la personne n'aura pas conscience de ce qu'elle coûte, elle ne pensera pas obligatoirement à couper la clim, à éteindre la lumière ou à prendre des mesures pour baisser ses factures. C'était ça l'idée. Donc pour les services communs, les pôles vont transférer les factures de fluides correspondantes... attention, il y a des services communs qui sont très, très consommateurs de fluides. Ce sont de grands bâtiments climatisés permanents avec des quantités de fluides non négligeables. Les factures d'électricité ne font qu'augmenter chaque année, il faudra donc trouver des solutions. Peut-être faudra-t-il trouver des solutions sur des investissements parce que là aussi nous devrions être en tête pour la mise en place d'économie d'énergie, avec l'utilisation de lampes différentes... il est possible de faire des investissements en étant aidés par EDF, par d'autres plans régionaux ou par des collectivités pour nous aider à baisser la facture de l'éclairage extérieur par exemple. Nous devons trouver le moyen de le faire parce qu'il y a 1.45 M€ d'électricité, ce n'est pas possible sur un budget qui de 7 M€ ou de 6 M€ et quelques. Nous n'allons pas nous en sortir, nous passerons notre temps à payer EDF. Il faudra donc trouver des solutions en passant par l'investissement,

sachant que les collectivités sont quelquefois plus à même de nous aider sur l'investissement tandis que sur le fonctionnement, on nous renvoie vers l'Etat en disant que c'est son rôle.

Voilà un peu ce qu'il en est, il nous restera après à faire un travail en commission des moyens sur les clés de répartition inter-pôles. Comme vous avez pu le voir, nous n'avons pas séparé le PUR Guadeloupe du PUR Martinique. C'est le budget des PUR vis-à-vis du budget des services centraux, de la Recherche et du budget président. Il faudra ensuite trouver – nous sommes en train d'y travailler en commission – les clés de répartition inter-pôles en s'appuyant bien sûr sur ce que l'on sait des dotations, et trouver le moyen de partager équitablement entre chacun des pôles, de manière à sortir le budget de chaque pôle. Pour cette année, puisqu'il y a une opération budgétaire qui est proposée en Budget Primitif, n'ayant pas les remontées de la commission des moyens sur la répartition inter-pôles, il a été proposé de faire une répartition sur la même base que celle de l'année dernière à savoir en 60-40 (60 pour le pôle Guadeloupe, 40 pour le pôle Martinique) en sachant qu'à la BR1 il sera possible de corriger, quel que soit le sens de la correction qui aura été actée en CA pour les grilles de répartition inter-pôles. Avez-vous des questions ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci Monsieur MOLINIE. Vous avez bien compris qu'il y a deux étapes. La première étape concerne la répartition que nous venons de voir, la deuxième sera la répartition inter-pôles qui repose sur le travail de la commission des moyens qui se poursuit. Le BR1 se fera fin mars-début avril, on pourra affiner si besoin.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Je fais effectivement partie de la commission des moyens et je voudrais apporter quelques éléments de précision. Nous avons le document sur lequel figurent des conclusions, je voudrais déjà dire qu'il s'agit d'un extrait des conclusions qui n'a pas été validé par la commission, celle-ci n'ayant pu se réunir avant le Conseil d'Administration. Concernant la tenue de la commission des moyens, Monsieur le V/P délégué à la répartition des moyens, nous a fait des propositions sur la base de l'historique des pourcentages depuis 2015, 2016 et 2017 et nous sommes arrivés aux pourcentages qui sont indiqués ici. Monsieur le V/P nous a également fait cette proposition de réserve de 2% pour le Président, proposition sur laquelle nous avons discuté et échangé, parce que c'est nouveau. A ma connaissance, c'est un élément qui n'apparaissait pas dans les budgets antérieurs. Monsieur le V/P a donné des éléments d'explication qui sont les mêmes qu'il vient de nous donner aujourd'hui. Il faut constater que cette réserve de 2 % s'élève à un montant compris entre 100 et 120 000 euros, ce qui correspond au budget d'une à deux composantes, tout dépend des composantes. Sur ce point, je pense qu'il faut que nous soyons vigilants d'autant que l'on vient de nous expliquer que nous sommes dans une situation très difficile au niveau des finances de l'Université.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Est-il prévu une répartition sur les différents services communs et centraux, plus la faculté de médecine ?

**M. Jack MOLINIE** (Vice-président délégué à la répartition des moyens) – Comme dans le bloc transversal... c'est vrai que là c'est du ressort du budget des services et de l'établissement, nous n'avons pas discuté de répartition à l'intérieur du bloc transversal. Je rappelle que pour l'instant, dans le bloc transversal, il y a un bloc médecine qui correspond à la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, donc c'est un peu délicat pour nous, je le dis clairement. Dans ce cas, je laisse cette part en central... après, il y a eu une discussion interne sur le budget entre les différents responsables de services communs, le Président et le DAF, afin de savoir ce qui, selon eux, était viable ou pas et de faire la répartition. C'est vrai que nous ne sommes pas restés dans la tâche que l'on nous avait allouée, puisque nous étions en partage pour les pôles mais que nous sommes allés un peu plus loin en sanctuarisant un peu la Recherche et les 2 % que nous avons appelés « Président. » Au départ, je n'avais pas pour mission de rentrer dans la répartition budgétaire des services communs et centraux et médecine.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense qu’au niveau des pôles, il y a une clé de répartition qui sera plus facile parce que vous avez des étudiants au niveau des composantes, au niveau du pôle transversal, ce sera donc un peu plus difficile. Il y aura quand même négociation en fonction des remontées des services centraux, de la faculté de médecine. Nous n’avons pas les étudiants, vous au niveau des pôles, vous avez une répartition en fonction du nombre d’étudiants, en fonction de la recherche, vous appliquez les mêmes critères que l’on applique en central. Ces critères n’existent pas au niveau du pôle transversal. Il nous appartient de négocier au niveau du pôle transversal, de manière à ce qu’il n’y ait pas trop de frustrations. Je voulais également dire que cette nouvelle répartition fera appel à votre volonté et à la rigueur. Il faudra de la rigueur parce que s’il n’y en a pas, il y aura peut-être en fin d’année, un besoin plus important que ce qui avait été donné et le Président avec ses 100 000 euros ne pourra pas tout couvrir. Il fera effectivement quelques efforts en aidant certains pôles, en aidant une composante ou un projet innovant, mais avec 100 000 euros il ne pourra pas payer l’électricité et les fluides des pôles. Ce sera pour lui très difficile. Il ne faut pas croire que le Président a une réserve et devra faire ce que l’on veut. C’est une toute petite réserve pour pouvoir aider provisoirement, il le fera donc en fonction des remontées, en fonction des besoins, en fonction de la qualité aussi des projets au niveau des pôles. Quand il y aura une demande, il y aura une discussion ; l’argent public ne sera dépensé n’importe comment. Il y a un besoin, il y a des textes règlementaires, il faut en tenir compte pour dépenser l’argent public. Ce n’est pas parce que ce sont les 2% du Président, que celui-ci s’amusera à prendre l’argent public et à le dépenser comme il souhaite.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Lorsque j’ai reçu ce document, ce qui m’a interpellée c’est justement la partie « 2% Président » parce que je ne connaissais pas du tout cet élément. Je voulais savoir sur quel texte on se fonde pour proposer cela. Nous avons notre établissement, il y a des pôles, il y a des services centraux et nous avons toujours fonctionné même avant qu’il y ait deux pôles autonomes, l’argent était réparti à l’avance en essayant de faire au mieux... d’autant plus que là, nous connaissons notre situation financière. J’ai du mal à comprendre pourquoi avoir besoin de mettre 2%. Qu’est-ce que ça nous apportera de plus ? En quoi ça nous facilitera les choses ? C’est vrai que nous sommes dans une... je dirai une transition, dans un nouveau système, mais je ne comprends pas... enfin, je ne vois pas... déjà par rapport à nos statuts. Quel est le texte qui prévoit cela ? Est-ce vraiment utile ? Si l’argent est là, il sera de toutes les façons réparti. On le répartira au mieux, puisque tout le monde fera au mieux pour répartir en fonction des besoins de tous, dans l’établissement. Pourquoi mettre ça là, maintenant ?

**M. Jack MOLINIE** (*Vice-président délégué à la répartition des moyens*) – A l’intérieur des budgets des services centraux – ce que vous connaissiez avant – il y avait un budget Président. Vous votiez un budget Président dans les services centraux. Nous avons voulu sortir un budget qui est lié à des projets, à des demandes de projets ou à des demandes d’équilibre sur un problème budgétaire. J’ai simplement acté quelque chose qui existait mais qui n’était pas visible, j’ai peut-être voulu trop de transparence en rendant visible ce qui était invisible. J’ai voulu que tout le monde sache que nous passons d’un mode de fonctionnement où c’était fait mais seules certaines personnes savaient et d’autres pas, à un mode de fonctionnement qui acte le fait que l’établissement puisse proposer des projets au Président – ce qui arrive tous les jours, quand les gens viennent dans son bureau lui proposer d’aider sur telle ou telle chose – que ce soit acté, qu’il y ait un volet là-dessus et que ce ne soit pas pris à tout moment sur un budget des services centraux qui est supposé être un budget de fonctionnement de l’établissement. C’était ça l’idée, c’était vraiment pour rendre plus transparent en actant un mode de fonctionnement.

**M. Georges VIRASSAMY** (*PR 972*) – Je voudrais simplement dire que ma collègue est nouvelle dans l’établissement à ce niveau de responsabilité et elle ignore le fonctionnement antérieur. Effectivement, le Président d’établissement a toujours eu une réserve qui était votée par le Conseil d’Administration. J’ose dire qu’à l’époque, les présidents faisaient ce qu’ils voulaient de la réserve. A quoi sert la réserve ?

Aujourd'hui, elle s'appelle différemment, mais peu importe. Elle lui permet de répondre à des besoins urgents dont il est saisi. Il faut bien savoir que le Président est constamment sollicité par les collègues... constamment. Pour vous donner un exemple, l'une des dernières utilisations que j'ai faites de la réserve, concernait un collègue biologiste qui avait un bateau à moteur qui lui servait pour ses recherches biologiques. Son navire a été volé alors qu'il devait aller faire des prélèvements dans le cadre des recherches menées pour l'établissement. J'ai donc financé le rachat d'un navire pour lui permettre de continuer ses recherches. Je précise que quand je parle de navire – je le dis d'un point de vue juridique – le navire c'est celui qui va à la mer, je ne parle pas de bateau...

*(Rires)*

**M. Georges VIRASSAMY (PR 972)** – Tout cela pour dire que la réserve, donc la somme qui est votée et qui est mise à la disposition du Président, lui permet de répondre à des urgences qui apparaissent par exemple, lorsque que le conseil ne s'est pas réuni. Le conseil ne se réunit pas tous les jours, il faut quelquefois prendre une décision donc je crois qu'il faut faire confiance au Président pour l'utilisation des fonds qui sont mis à sa disposition.

**Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972)** – Je reprends les dires de Monsieur le V/P concernant notamment la nécessité pour les services « d'être refacturés » pour les charges de fonctionnement. Je propose au conseil que soit aussi acté et sanctuarisé la refacturation des services au niveau des charges de fonctionnement des deux pôles.

Monsieur le Vice-président nous a bien expliqué qu'il faudra qu'il y ait un système de refacturation, au niveau des charges de fonctionnement et notamment des fluides et de l'ensemble des charges liées à l'usage qui est fait avec des services communs et des services centraux qui sont sur les pôles. Pour reprendre sa proposition, je propose que soit aussi sanctuarisé ce principe de refacturation en même temps que les pourcentages qui sont proposés au conseil.

**M. le Président Eustase JANKY** – Vous souhaitez que ce soit sanctuarisé au niveau central ?

**Mme Lysiane RINALDO (Agent Comptable)** – Le Conseil d'Administration vote le principe de refacturation des charges de fonctionnement pour ce service. La plupart des composantes disent qu'elles n'ont pas à payer leur part dans la mesure où ça n'a pas été acté en Conseil d'Administration. Je pense qu'elle voudrait que ce soit acté que le CA considère que chaque composante devra rembourser au pôle la partie qui la concerne.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle 972)** – C'est un point que nous avons longuement discuté lors de la commission des moyens que nous avons eue. Nous sommes tous tombés d'accord parce que dans le cadre de l'autonomie, les budgets sont gérés par les pôles qui supportent les frais de fonctionnement, notamment les fluides de l'ensemble des composantes. Il nous appartiendra de payer ces frais et bien sûr, de voir au niveau des composantes les services – qu'ils soient transversaux ou polaires – pour récupérer les sommes qu'ils doivent afin de faire face à nos factures. Comme le dit Madame RINALDO, le fait de le sanctuariser en CA donne une plus grande légitimité aux pôles pour réaliser ces opérations.

**M. Georges VIRASSAMY (PR 972)** – Sur le principe, j'ai enfin compris. La difficulté est de savoir sur quels critères le pôle va-t-il refacturer ces dépenses aux composantes ?

*(Discussions hors micro)*

**M. Georges VIRASSAMY** (PR 972) – Il ne faudrait pas que telle ou telle composante se voit réclamer des sommes astronomiques qui ne correspondraient pas à sa consommation. Il faut qu'il y ait des critères de refacturation qui, à mon sens, ne peuvent être laissés à la discrétion des Vice-présidents de pôle.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense que ce projet n'est pas mûr, qu'il faudrait en rediscuter au niveau des conseils de pôle avant de nous faire remonter les informations pour nous permettre de voter.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Si je puis me permettre, Monsieur le Président. Aujourd'hui, il s'agit juste d'acter un principe de refacturation. Pour répondre à Monsieur VIRASSAMY, aujourd'hui les services notamment les services logistiques, sont capables d'évaluer les charges d'eau et d'électricité, les consommations de chacune des entités. Ce sont aussi des éléments factuels qu'il faut mettre à la disposition de l'ensemble. Au-delà, je pense qu'il est important pour notre établissement de sanctuariser le principe de refacturation des services qui occupent les pôles et pour lesquels les pôles assurent les charges financières.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame KIMBOO, je ne suis pas opposé, mais vous avez bien vu que ça amenait des questions de la part de quelqu'un qui fait partie du conseil de pôle. Je pense qu'il faut vraiment qu'il y ait une discussion au niveau des conseils de pôle, sur chaque pôle, et ensuite nous pourrions voter tranquillement. Il faut éviter de passer en force. S'il y a une discussion au niveau des pôles, une fois qu'ils se sont mis d'accord sur le principe, nous allons voter. Si nous votons aujourd'hui sur un principe, cela veut dire que nous avons voté. Quelque soit l'élément sur lequel nous allons voter, il sera voté au niveau du CA, ce qui veut dire que la discussion ne sera pas libre au niveau des pôles. Je pense qu'il faut vraiment qu'il y ait une discussion au niveau des pôles avant de faire remonter les informations au CA. Nous voterons après, il n'y a pas de problème, il y a des conseils d'administration. Il y en aura un en début janvier, nous pourrions revenir sur cette question.

**M. Georges VIRASSAMY** (PR 972) – Monsieur le Président, je crois que votre prudence est d'autant plus à souligner que je ne voudrais pas, parce qu'on aurait voté aujourd'hui le principe de la refacturation, que ce prélèvement s'opère sur les composantes alors même que les critères, les méthodes d'évaluation ne seraient pas encore accordées. Je crois qu'il faut faire preuve de prudence. Mettons-nous d'accord sur les méthodes de calcul de refacturation au niveau des pôles, puis le Conseil d'Administration statuera.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup, nous prenons note. Une dernière question sur ce point, Monsieur GERARDIN.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Je comprends bien le pragmatisme et l'intelligence pratique de remonter les dépenses des années précédentes pour essayer de construire et d'expliquer une répartition. Mais il n'en demeure pas moins que nous sommes une Université un peu spéciale, puisque c'est la seule Université qui est régie par la loi. Cette loi établit formellement une règle de répartition des moyens et le législateur aussi bien que les administrateurs de l'établissement ont oublié les services transversaux dans la répartition des moyens. La loi ne porte que sur la répartition entre pôles. Il faut bien construire quelque chose – nous sommes d'accord – mais ce qui me manque dans ce tableau, c'est que l'on formalise une règle qui soit compatible avec la loi, c'est possible. Pour moi, ce ne sont pas des clés de répartition, ce sont des pourcentages.

**M. le Président Eustase JANKY** – En sachant que la discussion continue au niveau de la répartition des moyens, on n'a pas fini. Il aurait fallu voter le Budget Primitif en laissant la possibilité à la commission des moyens de se réunir, en lui donnant un peu plus de temps pour lui permettre de se réunir et de produire un projet sur la répartition interpolaire. Je pense que ça répond un peu à la question diverse que posera Monsieur GERARDIN, la répartition entre les pôles. Aujourd'hui, ce n'est pas là question, cette question

viendra dans un deuxième temps. Elle sera amplement abordée en commission des moyens, mais aussi au niveau du Conseil d'Administration. S'il n'y a plus de question, nous allons passer au vote sur cette clé de répartition des moyens.

## VOTE



Approbation de la clef de répartition des moyens 2018 : - Pôles : 43.2 % - Recherche : 11 % - Services communs, centraux, médecine : 43.8 % - Président : 2 %	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
	Pour	<b>26</b>

**Adopté à la majorité.**

Merci. Point suivant, Monsieur SUBITS.



### c) APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF NUMERO 3-2017

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – La raison de ce Budget rectificatif N°3 est purement technique, un budget de fin d'année qui ne concerne donc pas les composantes mais la masse salariale et l'administration générale. Dans les détails, il y a seulement trois opérations pour ce budget qui sont les suivantes :

- l'annulation des 300 000 euros de reprise sur provision, puisqu'avec la GBCP cette reprise sur provision est en réalité une opération non budgétaire. Nous avons demandé une fongibilité directe que nous ne pouvons pas nous permettre parce que nous n'avons pas assez de masse salariale donc le transfert des fonds est limité. Nous remplaçons donc cette reprise sur provision par un prélèvement sur fonds de roulement auquel on inclut le paiement des fonds handicapés de 205 000 euros, que nous ne pouvons pas donc prendre sur la masse salariale cette année puisqu'elle ne permet pas, nous prenons donc sur le fonds de roulement. Il y a un prélèvement sur le fonds de roulement de 500 000 euros.

- l'instruction en AE et en CP d'un montant de 1 452 842 euros de masse salariale, donc la réserve que l'on avait gardée pour faire de la fongibilité ou pour remettre en AE et en CP... en l'occurrence, on la remis en AE et en CP pour payer la totalité des salaires et des primes de décembre. Pour info, cela avait déjà été voté précédemment mais en recettes, pas en AE et en CP. Là, c'est juste le fait de l'ouvrir.

- le troisième point, c'est le remboursement des frais avancés par l'administration générale à savoir le P2RSE – donc 50 000 euros pour les étudiants en l'occurrence. Il y a eu des travaux dans les lycées, l'administration générale avait donc avancé les fonds pour ne pas pénaliser les étudiants, puisque nous n'avons pas de convention signée – le préciput ANR et les ventilations de prix. Le total de l'ensemble des trois s'élève à 84 045 euros. Pour information, j'ai ramené le tableau 6 qui doit normalement être

dans le dossier. Ce sont ces trois opérations qui sont soumises au vote aujourd'hui pour le BR3. S'il n'y a pas de questions...

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Est-ce qu'il est habituel d'avoir un BR3 pour réajuster les paiements des salaires ?

**M. Vincent SUBITS** (Directeur Affaires financières) – Ça peut arriver. Là, ça a été fait parce que cette année, nous faisons exploser notre plan salarial, ce qui n'était pas prévu initialement. De fait, nous sommes obligés de le faire. Cet argent devait initialement partir en fongibilité, si on se basait sur les années précédentes. Or, on ne le met pas en fongibilité, du coup on s'en sert pour payer les salaires. Ce n'est pas habituel, mais il n'y a pas véritablement de problème au fait de faire cette opération. C'est la raison pour laquelle ça s'appelle un BR technique.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Ces fonds sont issus du fonds de roulement ?

**M. Vincent SUBITS** (Directeur Affaires financières) – Ah non, non, en aucun cas. Ce n'est pas le fonds de roulement, c'est la masse salariale qui était déjà ouverte en recettes, mais pas en AE et en CP, qui n'était pas ventilée en fait. C'était déjà compris dans les budgets précédents, c'était déjà voté par le CA, BP, BR1, BR2, mais pas ventilé. Là, on propose de les ouvrir en AE et CP pour permettre justement le paiement des salaires et des primes de décembre.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Pouvons-nous avoir des précisions au sujet les exonérations qui sont précisées : P2RSE, préciput ANR, ventilation de prix ?

**M. Vincent SUBITS** (Directeur Affaires financières) – Je viens justement de l'expliquer. Le P2RSE c'était les 50 000 euros pour les étudiants que l'administration générale a avancés pour payer les cours vis-à-vis de la DOSIP donc la DOSIP emploie les étudiants en termes de tutorat etc. dans les lycées. La convention était d'un montant de 50 000 euros pour le P2RSE, ce qui représente la grosse partie des 84 000 euros, sauf que la convention qui était signée avec la Région, n'était pas parvenue en temps et en heure, elle n'était donc pas comprise dans le budget. L'administration générale a gentiment avancé l'argent pour ne pas pénaliser les étudiants, c'était surtout pour cela. Du coup, nous récupérons l'argent pour pouvoir payer les factures normales que nous aurions dû payer avec ces 50 000 euros. Le préciput ANR c'est à peu près 10 000 euros. C'est pareil, l'administration générale a avancé des crédits à l'UB Recherche 920 et au BRS dans le cadre de la répartition du BR1 et du BR2 pour ne pas pénaliser la Recherche. Comme ce n'était que 10 000 euros, l'administration générale a avancé ces fonds pour avoir le même budget que la notification ministérielle qui a été envoyée par le Ministère en juin dernier. Ce sont les crédits fléchés de dotation d'amorçage de l'IUT qui ont été mis.

**M. le Président Eustase JANKY** – S'il n'y a pas d'autre question, nous allons passer au vote de ce BR3.

**VOTE**



Approbation du BR3 <i>Budget Technique</i>	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	<b>26</b>

## Adopté à la majorité.

Nous passons au budget primitif.



### d) BUDGET PRIMITIF 2018

---

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – Tout à fait, nouveau Budget Primitif 2018. Nous avons donc pris en compte le travail réalisé par la commission des moyens pour la répartition, pour les montants précisément. Nous n'avons pas encore reçu de notification ministérielle officielle puisqu'en général elle tombe vers la mi-décembre, mais c'est peu tard pour faire le budget. Nous nous basons donc sur la notification ministérielle précédente en gardant une petite marge. Nous avons décidé d'ouvrir 5.3 M€ en fonctionnement dans le cadre de la répartition des pourcentages de la commission des moyens et 700 000 euros pour répondre à des crédits fléchés, donc un total de 6 M€ de fonctionnement pour ce BP qui sera ajusté au BR1 en mars prochain. Il y a une petite marge de 600 à 700 000 euros qui n'a pas été répartie pour nous permettre justement de coller à la future répartition des moyens entre les pôles, qui sera décidée à la commission des moyens et qui sera votée au prochain CA.

Concernant les tableaux :

- Le tableau 1 qui sera soumis au vote concerne les autorisations d'emploi. On maintient les données du dernier budget que l'on a fait voter puisque nous n'avons toujours pas de notification qui précise les moyens pour 2018, en tout cas nous ne l'avons pas au moment où nous avons fait ce budget, nous l'aurons peut-être dans les jours qui viennent. Donc 961 ETPP (*ça ne change pas par rapport au dernier budget*) et 996 emplois en tout.

- Le tableau 2 est aussi pour vote, ce sont les autorisations budgétaires. C'est ce que je disais tout à l'heure dans ma présentation, on fait voter un Budget Primitif avec un déficit budgétaire – j'insiste bien sur déficit budgétaire et pas déficit comptable, ce sont deux notions complètement distinctes – de 248 000 euros. On fait donc voter un déficit budgétaire de 248 000 euros... j'insiste aussi sur le fait que cela a été vu avec les contrôleurs budgétaires des Rectorats, pour démontrer la sincérité du budget. Nous aurions très bien pu mettre plus de CP ou plus de recettes pour dire que l'on estime les recettes mais qu'on ne les ventile pas, ce qui aurait permis d'avoir un budget positif, mais ça n'aurait pas été un budget sincère. L'objectif est de montrer justement le plus de sincérité possible dans le budget. Nous avons 248 000 euros de déficit budgétaire. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, c'est à cause des conventions FEDER et ANR. Nous avons trois ou quatre grosses conventions supérieures à 500 000 euros. Comme je l'ai dit tout à l'heure, vous avez 20 % qui sont versés en termes de trésorerie à l'origine mais on ouvre plus que 20 % de ces conventions en fonction des années, de facto il y a un déficit entre les 20 % qui nous sont versés sur le compte de l'agent comptable à l'année N que l'on récupère l'année suivante et ce que l'on ouvre à l'année N. En général, on ouvre 30, 40 ou 50 % en AE et en CP. Il y a donc un gap de 20 à 30 points qui se retrouve, en l'occurrence, en déficit budgétaire pour cette année. Si les enseignants chercheurs font leur travail de remontées etc. et que nous récupérons réellement cet argent, d'un point de vue linéaire nous ne sommes pas en déficit. Mais, à l'heure actuelle et avec les données que j'ai en ma possession sur les conventions, il y a donc un déficit budgétaire de 248 958 euros sur ce tableau 2.

- Le tableau 3 couvre les recettes et les dépenses par destination et par origine, il est pour information. Il n'y a pas beaucoup de changements par rapport aux années précédentes. Le fait que les pôles récupèrent en grande partie la gestion des UB de leur pôle, en l'occurrence génère un tout petit peu plus de crédit de pilotage.

- Le tableau 4 est lui-aussi pour vote, c'est l'équilibre financier. En l'occurrence, il est respecté.

- Le tableau 5 « compte de tiers » est pour information. C'est exactement le même que l'année dernière avec une seule opération, c'est l'AMI (Aide à la Mobilité Internationale) pour le même montant que l'année dernière, donc absolument rien à dire de plus là-dessus.

- Le tableau 6 qui est soumis au vote, donne la situation patrimoniale. On observe un léger bénéfice comptable – pas budgétaire mais comptable – avec un fonds de roulement qui conserve sa stabilité. Nous aurons plus d'informations au BR1 puisque nous aurons les données au 31 décembre sur le montant réel du fonds de roulement.

- Le tableau 7, c'est la prévision de trésorerie pour 2018.

- Le tableau 9 c'est le BPI, tout ce qu'il y aura pour vote au BR1, puisqu'il nous manquait des informations pour ce BP pour avoir un BPI complet.

- Le dernier tableau, c'est la répartition par pôles et composantes. Quand je dis par composante, je ne prends pas « le travail des pôles », ce sont uniquement les recettes des conventions en l'occurrence (*celles qui sont marquées dans la case de droite, juste avant les chiffres rouges*).

Je ne sais pas si vous avez des questions.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Je vois dans la note de présentation que la masse salariale est (*inaudible*) et dans le tableau numéro 2 sur les dotations budgétaires, la (*partie de phrase complètement inaudible*), on est à 3.20. Qu'est-ce qui explique cette différence ?

**M. Vincent SUBITS** (Directeur Affaires financières) – Le deuxième... pardon ?

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Le tableau 2.

**M. Vincent SUBITS** (Directeur Affaires financières) – Le tableau 2, là où il y a les ressources propres ? Il y a la masse salariale Etat et les ressources propres, ce que vous mettez vous-mêmes en crédits propres.

**M. le Président Eustase JANKY** – Pas d'autre question ?

(Discussions simultanées)

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – C'est la même remarque que pour le point précédent, puisque je n'ai pas de répartition par pôle pour ...

**M. le Président Eustase JANKY** – Je sais bien. Nous allons voter ce Budget Primitif. Faut-il voter chaque tableau séparément ?

**M. Vincent SUBITS** (Directeur Affaires financières) – Non, non, on vote l'ensemble.

**Mme** – Je voudrais juste que vous m’expliquiez la différence entre le déficit comptable et budgétaire.

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – En résumé, un déficit budgétaire ne vous met pas réellement en porte à faux avec le Ministère. Un déficit comptable, c’est une perte directe.

*(Discussions simultanées)*

**M.** – Le déficit comptable, c’est lors du vote des comptes.

**Mme** – Une dernière question. Vous avez parlé d’un déficit budgétaire sur le tableau numéro 6, je pense...

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – Le tableau n°2.

**Mme** – Vous avez parlé de déficit comptable sur le tableau numéro 6...

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – Pas un déficit comptable, c’est le contraire. Nous sommes en déficit budgétaire, mais pas en déficit comptable justement.

*(Discussions simultanées)*

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – Le tableau 9 est soumis au vote ou pas ?

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – Le tableau 9 n’est pas soumis au vote. Le tableau 9 c’est le BPI, c’est pour information. Les tableaux qui sont...

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – C’est marqué pour vote.

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – Non, non c’est rayé. Regardez bien.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – On ne voit pas.

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – Ce n’est pas très net mais c’est rayé.

**M. le Président Eustase JANKY** – S’il n’y a pas de question, nous allons passer au vote.

## VOTE



Approbation du budget primitif 2018 : - autorisations d’emploi à 996 ETPT - autorisations budgétaires : déficit budgétaire de 248 958 euros équilibre financier respecté. Trésorerie estimée suffisante pour 2018	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
	Pour	<b>26</b>

**Adopté à la majorité.**

**Mme Josiane GATIBELZA** (*Ville Universitaire 971*) – Je vous prie de m'excuser car j'ai une autre activité qui m'appelle. Avant de partir, je voudrais souligner la qualité du travail de votre administration, Monsieur le Président.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup Madame GATIBELZA. Elle avait prévenu qu'elle serait absente à un moment donné de la matinée. Merci d'être venue avec nous pour le démarrage. Nous essayons d'avancer assez rapidement sur les points FSDIE.



#### e) POINT FSDIE

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Je rappelle que le calcul a été fait sur les étudiants qui ont payé leurs inscriptions tout en sachant que l'on reviendra (*inaudible*) au niveau des BR prévus début mars-avril 2018. Avez-vous des questions ? Madame GABOURG.

**Mme Raïssa GABOURG** (*Etudiante 972*) – Je constate qu'il y a 70 % de la somme qui est accordée au titre des projets et 30 % pour l'aide sociale. Je trouve que ça fait peu pour l'aide sociale.

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – En fait, les 30 % de l'aide sociale c'est le montant maximum légal, on ne peut pas aller au-delà ; 30 % c'est le maximum. On peut diminuer ce taux mais on ne peut pas l'augmenter.

**Mme Raïssa GABOURG** (*Etudiante 972*) – D'accord.

**M. le Président Eustase JANKY** – Y a-t-il des questions sur le montant FSDIE ?  
Monsieur GERARDIN.

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS 971*) – Une remarque. Je ne peux pas préjuger de la loi qui sera adoptée sur le plan de ces étudiants évidemment, mais il est question dans le projet de loi que toutes ces sommes soient abondées au niveau des comptes.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ce n'est pas entré en vigueur, il faut que l'on attende. Ce sera peut-être en 2018. S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

#### VOTE



Approbation de la répartition : 70 % projets / 30 % aides sociales	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	2
	Pour	<b>25</b>

Adopté à la majorité.



## f) CONVENTIONS

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous avons deux conventions à voir, une convention entre l'Université et l'INRA sur un projet intitulé « Impact et pratiques agro écologiques basé sur la restauration et la biodiversité. Le coordonnateur est un enseignant de l'Université des Antilles, il y a forcément une répercussion financière, il fallait donc d'une convention présentée pour délibération par vote du CA.

**Mme Raïssa GABOURG** (*Etudiante 972*) – Je n'ai pas vu le mode de recherche... ça doit être quelque part. Désolée, mais je ne l'ai pas trouvé.

*(Discussions simultanées)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Effectivement, ça n'apparaît pas... du moins sur ma feuille.

*(Discussions simultanées)*

**M. le Président Eustase JANKY** – On pourrait demander de préciser.

**Mme Raïssa GABOURG** (*Etudiante 972*) – Je voudrais bien.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il faut demander de préciser le mode de recherche.

*(Discussions simultanées)*

**Mme** – Elle n'est pas à l'INRA ?

**M. Michel GEOFFROY** (*V/P du CA*) – Elle n'est pas détachée, elle est bien chez nous mais c'est vrai qu'elle effectue la plupart de ses activités de recherches à l'INRA, ses enseignements à l'Université, puisqu'elle est personnel de l'Université. De plus, il y a une erreur dans le document, puisqu'elle y est en qualité de Professeur à l'Université, alors qu'en réalité Madame (*inaudible*) est Maître de conférences habilité à diffuser des recherches. Non seulement il y a le laboratoire qui manque, mais il y a cette petite erreur dans le texte, qui n'est pas fondamentale. Je l'ai signalé également. Je ne suis pas sûr d'avoir vu cette convention en conseil de pôle.

**M.** – Non ce n'est pas passé.

**M. le Président Eustase JANKY** – La convention suivante non plus. Je pense qu'il faudrait porter les corrections, faire passer au conseil de pôle et remonter au le Professeur. C'est la même chose que la convention suivante. Nous sommes désolés mais il faut que le circuit soit respecté.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – C'est juste une remarque, Monsieur le Président, puisque ça va repasser en conseil de pôle. Au niveau de l'article 3, est-ce l'Université qui devra

avancer les 700 000 euros ou est-ce une subvention qui sera donc donnée à l'Université pour réaliser les travaux ? Il faudrait que ce soit clairement dit.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est une subvention qui sera donnée pour que l'Université réalise les travaux.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*VIP Pôle 972*) – C'est la formulation qui prête à interrogation.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il faut changer la formulation. Monsieur AUDEBERT vous prenez note pour changer la formulation. Madame GARNIER... Pour la convention suivante, il y a... Monsieur VIRASSAMY.

**M. Georges VIRASSAMY** (*PR 972*) – J'ai bien compris qu'il y avait une difficulté pour cette convention. Je m'interroge simplement sur le degré d'urgence de cette signature. Parce qu'il y a des conventions qui doivent recevoir une écriture, les chercheurs ont peut-être besoin de mettre en œuvre les actions prévues. N'y a-t-il pas une question d'urgence ? Quel est le degré d'urgence ? Je serais prêt à voter, en attendant que les rectifications soient faites. La question, c'est quel est le degré d'urgence de cette convention ?

**M. le Président Eustase JANKY** – En ce qui me concerne, il n'y a pas d'urgence. Nous avons positionné un CA au tout début de mois de janvier. Je pense qu'en un mois à peine, on pourra porter les corrections et présenter le dossier.

**Mme** – Le dossier doit passer en conseil de pôle ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Il faut que ce soit respecté. Madame GARNIER, les deux conventions devront passer au conseil de pôle avec les rectificatifs, puis présentées au prochain CA. Nous passons au point suivant.



#### **g) VALIDATION DES TARIFS : FORMATION CONTINUE MARTINIQUE ET GUADELOUPE - HEBERGEMENT et REPAS - ADMISSION NON -VALEUR**

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Les Vice-présidents devront nous donner quelques informations. Madame FRANCOIS-HAUGRIN est sortie ? Est-ce qu'il y a des informations à apporter en Guadeloupe sur cette validation des tarifs ? Monsieur l'administrateur provisoire...

**M. NUIRO** (*Administrateur Provisoire pôle Guadeloupe*) – Non, je n'ai pas de précision à apporter.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame FRANCOIS-HAUGRIN va répondre, sauf s'il y a des questions. C'est passé et ça a été validé au niveau des deux pôles. Je pense que dès son retour, nous pourrons les voter sauf s'il y a des questions particulières. En attendant, nous pouvons peut-être passer au point suivant et nous reviendrons pour le vote. Le point suivant c'est le tarif d'hébergement et des repas.

- **Tarifs d'hébergement et des repas**

**M. le Président Eustase JANKY** – Vous savez qu'il y a une différence entre Paris intra-muros et les départements d'Outre-mer et Collectivités. On a voulu passer de 90 euros à 100 euros pour la chambre d'hôtel, ce qui permet d'avoir un peu plus de liberté pour les personnes qui se déplacent. Il en est de même pour les repas qui étaient à 15.25 euros, nous passons à 20 euros ; avec 15 euros, on n'achète rien sauf un sandwich et un coca. Nous avons voulu donner aussi une possibilité aux personnes qui se déplacent.

Madame FRANCOIS-HAUGRIN est revenue.

- **Tarifs de formation continue**

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous sommes sur les tarifs de la formation continue, nous sommes passés au niveau du conseil de pôle qui a validé. Il n'y a pas eu de question particulière au niveau du CA. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous allons passer au vote sur la formation continue. Nous ne voterons pas séparément...

**M. Georges VIRASSAMY** (PR 972) – Juste un regret Monsieur le Président. Je constate qu'il y a une distinction qui est faite entre les différents publics privés, il s'agit des demandeurs d'emploi. Je regrette simplement que les tarifs prévus pour les demandeurs d'emploi soient quand même élevés puisque par définition ce sont des demandeurs d'emploi. Si le fait de s'inscrire pour bénéficier d'une formation d'Université est un moyen pour eux de sortir de leur précarité, peut-être que l'établissement aurait pu faire un effort, je trouve que certains tarifs sont élevés mais enfin...

**M. Jack MOLINIE** (Vice-président délégué à la répartition des moyens) – Je n'ai pas participé aux discussions dans les pôles, cependant je rappelle que nous sommes en train de voter des tarifs d'établissement. J'ai un problème quand les tarifs ne sont pas les mêmes sur les pôles pour une même formation, ça me pose un gros problème. On ne peut pas voter deux tarifs dans un établissement : un sur chaque territoire. Je suis désolé pour les pôles et leur autonomie, je le dis clairement. On peut ajuster au milieu, parce que ça me semble incohérent qu'un établissement ne propose pas un même tarif pour la même formation sur les deux pôles.

**Mme** – Je rejoins complètement l'intervention de Monsieur MOLINIE. Je prends connaissance des tarifs pour la Guadeloupe, nous sommes un seul établissement et sur ce point, il me paraît normal voire indispensable que les tarifs soient les mêmes pour une même formation, sauf s'il y a une explication qui pourrait expliquer cette différence. Je n'en vois pas, je ne perçois pas d'explication à mon niveau.

**M. le Président Eustase JANKY** – J'ai pris note des remarques effectuées. Il est un peu tard pour cette année, mais il faudrait y travailler pour pouvoir harmoniser les deux pôles l'année prochaine pour la même formation. Il faudrait définir le même tarif au niveau des deux pôles.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Président, on ne peut pas décider tout de suite de faire un calcul sur les mêmes formations ?

**M. Jack MOLINIE** (Vice-président délégué à la répartition des moyens) – Pour les mêmes formations, le reste demeure identique. C'est principalement les DAEU qui sont concernés, les autres ne le sont pas puisque ce sont des formations spécifiques à chaque pôle.

**Mme** – Donc c'est le DAEU, ça me gêne qu'il y ait une telle disparité...

**M. le Président Eustase JANKY** – On peut ne pas voter sur le DAEU, voter sur les autres tarifs et se mettre d'accord sur un nouveau tarif.

**Mme** – La difficulté c'est que les formations ont déjà commencé pour cette année universitaire. Donc, ça pose un souci aux personnes qui justement...

**M. le Président Eustase JANKY** – Pour l'instant, certains ont déjà payé donc il ne faut pas changer.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Le problème c'est que les formations DAEU A et B sont financées par les personnes qui s'inscrivent et les dépenses qui vont en face, sont aussi budgétisées. C'est-à-dire que si on sait qu'il y a 30 étudiants à tant, la formation continue sait qu'elle va embaucher tant de personnel etc. Maintenant, si vous changez les tarifs alors qu'elle a fait sa prévision budgétaire, elle risque d'avoir des difficultés pour boucler son budget. Or, vous savez que la formation continue se préfinance donc il est délicat d'aller toucher aujourd'hui aux tarifs de la formation continue, sans que les directeurs de la formation continue ne soient associés et qu'ils puissent discuter de leurs projets et de leur budget. Vous risquez de leur sabler les budgets en diminuant les droits des étudiants.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je suis tout à fait avec Madame RINALDO, je pense qu'il faut maintenir en l'état cette année. De plus, ça a été voté au niveau des pôles avant d'arriver ici. Par contre, l'année prochaine, il faut trouver un moyen pour avoir le même tarif sur les deux pôles. Nous allons nous arrêter là et voter le tarif des formations continues.

## VOTE



Approbation des tarifs de formation continue.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	3
	Contre	0
	Pour	<b>24</b>

**Adopté à la majorité.**

- **Montant relatif aux frais de mission des personnels de l'Université des Antilles**

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame FRANCOIS-HAUGRIN, nous avons continué à discuter en votre absence. Nous avons parlé du montant relatif aux frais de mission des personnels de l'Université des Antilles. Je disais que nous avons voulu passer de 90 euros à 100 euros pour les chambres d'hôtel à Paris et la grande région parisienne, y compris pour les Départements et Collectivités d'Outre-mer. C'est vrai que la vie est plus chère, on ne peut pas être logé avec 90 euros. Même avec 100 euros, ce n'est pas suffisant pour se loger dans certains territoires, mais nous nous sommes arrêtés à ce tarif. C'est pareil pour les repas, le tarif est de 15.25 euros, ce qui est peu. Nous passons à 20 euros pour le personnel qui se déplace.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Ce sera juste une remarque. J'entends bien le fond du problème, nous savons bien quelle est la réalité des prix mais dans le même temps, nous voyons les difficultés financières de notre établissement. C'est vrai que

dans un autre CA, nous avons déjà été amenés à voter des tarifications à la hausse. Nous votons encore à la hausse tout en sachant que nous avons de grosses difficultés. Je sais que ça n'a peut-être pas paru (*inaudible*) mais c'est un peu fort. Je suis un peu embêtée, vu la situation financière de...

**Mme** – Ce n'est pas une hausse, c'est la reconduction des prix. Le CA a voté l'année dernière pour l'année...

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – C'est juste ce que je dis. Vous comprenez... je suis un peu embêtée par cela.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il fallait voter parce que nous avons voté l'année dernière, nous n'avions même pas voté pour cette année.

*(Discussions simultanées)*

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Le texte prévoit que le Conseil d'Administration peut déroger le décret. Je vous rappelle que le décret... Monsieur JANKY dit que c'est 90 mais le décret prévoit 60 euros pour la nuit. Le CA précédent a voté 90 euros il y a déjà quelque temps, mais on a encore augmenté en juillet, nous sommes passés à 100 euros jusqu'au 31 décembre. Le décret dit que le Conseil d'Administration peut déroger pour une durée limitée. C'est pour ça que c'est borné et que la proposition qui vous est faite c'est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

**M. le Président Eustase JANKY** – Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous passons au vote.

## VOTE



Approbation des tarifs de restauration des personnels en déplacement du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 (20 €).	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
	Pour	<b>26</b>

**Adopté l'unanimité.**

### **h) Admission en non-valeur**

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Les admissions en non-valeur sont les propositions qui vous sont faites pour solder les ordres de recettes qui sont dans la comptabilité et que nous n'arrivons pas à boucler. Elles datent de 2010, 2011 et 2012. La plupart de ces sommes sont des droits d'inscription de la formation continue, notamment en Guyane. Nous n'arrivons pas à poursuivre ces personnes puisque l'adresse que nous avons n'est plus la bonne, on ne les trouve plus au niveau de la trésorerie qui n'arrive pas à nous trouver des adresses ou des comptes bancaires, il ne nous est donc pas possible de récupérer cet argent, malgré nos efforts. Il vous est proposé, pour apurer 2010 ainsi que 2011 et 2012, la somme de 12 899.51 euros.

*(Discussions hors micro)*

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Une admission en non-valeur, c'est de l'argent perdu. Elle set à apurer les comptes et à dire que le comptable n'a plus à poursuivre ces gens.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GEOFFROY faisait une remarque quand même ...

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Les noms ont été effacés puisque vous voulez toujours l'anonymat. Nous n'avons laissé que les entités commerciales.

**M. Michel GEOFFROY** (*V/P du CA*) – Mais normalement, on met les postes de dépenses ?

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Ce qui est effacé, ce sont essentiellement les droits d'inscription... les droits universitaires de la formation continue, notamment de Guyane. Autrement, ce sont les ordres de reversement que nous n'avons pas réussi à recouvrer. Le premier « Alarme Protection », c'est un fournisseur que nous avons payé par erreur parce qu'il était dans la base, il avait un nom un peu près similaire à un autre prestataire. Quand nous avons essayé de récupérer cette somme, la société était en liquidation judiciaire, nous n'avons pas pu la récupérer.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur SUBITS, est-ce que ces problèmes continueront avec le GBCP ?

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – Oui, ils peuvent continuer puisque c'est comptable... il peut y avoir failles. Le comptable peut faire une erreur de compte, se tromper de numéro.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Non, non. Ce n'est pas le comptable qui fait une erreur de mandatement, c'est l'ordonnateur.

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – C'est l'ordonnateur.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Quand il se trompe de fournisseur, c'est l'ordonnateur.

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – Le comptable peut aussi se tromper de numéro de compte, quand il tape...

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Le numéro de compte, c'est toujours l'ordonnateur.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est encore possible, même avec le GBCP.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Non, ce sera toujours possible. Le problème c'est que quand vous avez des étudiants qui donnent des chèques sans provision, par exemple... comme ceux-là en formation continue, ce sont des chèques sans provision qui sont revenus dans la comptabilité en impayés. Quand on a voulu poursuivre les étudiants, ils avaient déménagé et fermé les comptes. Après, essayer d'aller recouvrer...

**M. Georges VIRASSAMY** (*PR 972*) – Monsieur le Président, je comprends bien que Madame l'agent comptable ait besoin de faire admettre des créances en non-valeur, créances dont le temps de recouvrement est désormais totalement compromis. Cependant, je m'interroge sur la valeur de notre vote au sujet de créances que nous ne pouvons pas identifier puisque par définition, nous sommes parvenus – Madame l'agent-comptable l'expliquait – à rendre anonyme, pour des raisons que l'on peut comprendre. Mais quelle est la valeur d'un vote sur des créances non identifiées par le Conseil ? Cela ne me gêne pas, je voterai sur le principe, il n'y a pas de difficulté mais il y a quand même un petit souci, à mon sens.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Que souhaitez-vous, Monsieur, que je vous présente la prochaine fois ?

**M. Georges VIRASSAMY** (*PR 972*) – Je ne souhaite rien, c'est Monsieur le Président qui peut souhaiter. En tant qu'administrateur, je fais une observation. Monsieur le Président en tirera les conclusions qu'il estime devoir en tirer.

**Mme Karine KIMBOO** (*BIATSS 972*) – Juste une précision par rapport à l'intervention de Monsieur VIRASSAMY. Il me semble que nous devons faire confiance à notre agent comptable qui préserve la confidentialité de certains documents. Je ne vois pas en quoi le fait de savoir si Monsieur Untel a payé telle chose en plus ou en moins, rapporterait à ce vote.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je serais un peu d'accord avec Madame KIMBOO. C'est vrai qu'il faut préserver l'anonymat, ce serait dommage de mettre au grand jour tous les problèmes que nous rencontrons. Nous faisons confiance à Madame l'agent comptable. Cependant, le tableau n'est pas présenté correctement avec tous ce qui est effacé, on aurait pu le faire différemment. Je comprends aussi la position du Président VIRASSAMY parce qu'on a envie de savoir qui n'a pas payé. C'est un peu cela ?

*(Discussions simultanées)*

**M. Georges VIRASSAMY** (*PR 972*) – Non, non. Il ne s'agit pas d'identifier pour savoir qui n'a pas payé. Je ne m'intéresse pas aux misères du monde de manière voyeuriste, si j'ose dire. Non, ce n'est pas cela. Imaginons simplement que Madame l'agent comptable ne soit plus en fonction dans deux mois. Son successeur... vous avez compris, je m'inscris d'un point de vue simplement technique. Un nouvel agent comptable est en fonction, il nous présente un tableau d'admissions en non-valeur qui porte sur les mêmes créances. Comment faisons-nous pour savoir si nous avons déjà voté ou pas sur telle ou telle créance ? Ce sont des admissions qui ne sont pas identifiées.

Y aurait-il par exemple, un mécanisme d'identification par numéro ? Année 2017... 28-2017, 29-2017 etc. Si demain, après-demain ou dans trois mois, vous nous présentez la même créance en admission non valeur, nous pourrions savoir s'il s'agit de la même créance. Mais là, nous n'avons aucun moyen d'identification ou de repérage dans le temps, des créances en question ; ni par le nom des personnes qui ne m'intéresse pas, ni par un numéro qui pourrait être mis.

**M. le Président Eustase JANKY** – J'ai bien compris. Madame l'agent comptable peut-elle apporter une réponse ?

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Techniquement, je peux vous présenter un rapport avec des numéros, mais qui va vous assurer que le tableau suivant n'est pas le même document ? Vous n'en avez aucune certitude.

**M. Georges VIRASSAMY** (*PR 972*) – Ça m'inquiète, Madame.

*(Rires)*

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Je vous explique. Actuellement, avec le logiciel comptable que nous avons, nous ne pouvons pas faire grand-chose de correct. Comptablement, je ne vais pas vous... on peut vous faire voter deux, trois voire cinq fois la même créance, mais comptablement, on ne pourra l'exécuter qu'une fois. Il y a l'alarme protection qui existe une fois dans la comptabilité à 774.40 euros. Quand on fera la demande de correction au niveau du logiciel, ça va s'effacer et on ne pourra pas

passer un deuxième. Comptablement, vous avez l'assurance que l'on ne peut pas passer deux ou trois fois les mêmes écritures. Si vous voter deux ou trois fois la même, ça ne changera rien puisque le comptable qui arrivera après moi, dans quelques mois puisque ça y est...

(Rires)

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – ... verra le tableau. Au moment de l'écriture comptable, il aura le tableau avec les noms. Il aura la vérité.

**M. Michel GEOFFROY** (*Vice-président du CA*) – Pour aller dans le sens du Président VIRASSAMY, je pense qu'il faut quand même avoir au moins la nature des dépenses concernées, qui croisée avec le montant pourrait déjà limiter les erreurs. Madame l'agent comptable a répondu oralement mais c'est vrai que nous n'avons pas la nature des dépenses concernées. Nous savons qu'il y a des inscriptions, mais on ne sait pas où. Je pense que plus on sera précis dans la nature des dépenses, moins il y aura de risque d'erreur.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Je m'en excuse, Monsieur. C'est vrai qu'habituellement, je vous présente quelque chose de mieux ficelé. Mais là, il y avait un peu l'urgence de la fin de l'année budgétaire, le commissaire aux comptes qui arrivait le matin. Je reconnais que nous avons fait tout cela un peu dans l'urgence.

**M. le Président Eustase JANKY** – Est-ce que vous acceptez quand même de voter sur ce document ? L'année prochaine, Madame l'agent-comptable, vous allez...

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Non, non, je ne serai pas là, vous le savez bien.

(Rires)

**M. le Président Eustase JANKY** – Vous allez quand même passer le flambeau, Madame.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Ne vous inquiétez pas.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons voter sur le tableau.

VOTE



Approbation des admissions en non valeurs pour 2010 ainsi que 2011 et 2012 pour la somme de 12 899.51 euros.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>27</b>

**Voté à l'unanimité.**

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup. Lors du CT de cette semaine, nous avons beaucoup parlé de l'organisation des services médicaux sur les pôles. Nous avons voté la mise en place d'un service médical sur chaque pôle en sachant que j'ai fait la démarche au niveau des deux pôles, au niveau des conseils de l'ordre, au niveau des CHU. Au niveau du conseil de l'ordre de Martinique, il n'y a pas eu de retour. Au niveau de la Guadeloupe, je connais un certain nombre de médecins avec qui j'ai discuté. Il y a trois médecins qui ont bien voulu participer au fonctionnement des SUMPPS. Si demain, vous aviez un médecin en Martinique, ce serait bien. Il serait naturellement intégré dans le fonctionnement du SUMPPS. Nous avons trois médecins, deux qui feront des vacances d'une journée ou de deux journées et une autre qui pourrait rester plus longtemps à ma demande, en fonction des besoins sur les pôles. Nous avons demandé aux infirmières des deux pôles de nous faire parvenir les besoins. Malheureusement, nous n'avons toujours pas le retour des besoins de la Martinique. Madame (*inaudible*), avez-vous des besoins exprimés pour la Martinique ?

**Mme** – Nous n'avons absolument rien reçu pour la Martinique, nous avons relancé.

**Mme** – Nous avons fait ce travail la semaine dernière, les besoins devaient être remontés. Je verrai au niveau donc du SUMPS Martinique pourquoi cela n'a pas été fait. Nous avons sensibilisé sur l'urgence qu'il y avait à remonter les besoins.

**M. le Président Eustase JANKY** – En fonction des besoins, nous allons décider des vacances sur les deux pôles, en sachant qu'il faudrait une présence hebdomadaire sur chaque pôle durant deux jours environ. Pour l'instant, ce sera avec les vacataires donc deux jours de vacation. Quand quelqu'un se déplacera en Martinique, il restera sur place, pendant deux jours et pourra répondre aux différentes questions. Si nous avons la possibilité d'avoir un autre médecin sur la Martinique, il viendra compléter le temps médical en sachant qu'il y a aussi en Martinique une sage-femme. Les sages-femmes sont médicales, elles ont obtenu une nouvelle compétence en matière de prévention il n'y a pas très longtemps. Elles sont capables de faire toute la prévention mais je pense que le rôle du médecin est également fondamental au niveau d'un SUMPPS.

Au niveau de la Guadeloupe, c'est pareil. Nous aurons un médecin... puisqu'ils sont sur place, il y en a un qui peut faire un jour, l'autre le lendemain. Ils n'auront pas à dormir sur place, contrairement à la Martinique. Il sera possible de faire intervenir deux vacataires en Guadeloupe, pour le même temps. Parmi les trois vacataires, il y en a une qui est plus jeune, qui a passé sa thèse récemment et qui voudrait bien être directrice du SUMPPS. Pour l'instant, je lui ai demandé de faire des vacances et de voir si elle est vraiment intéressée par cette mission. Si c'est le cas, nous essaierons de trouver un poste support l'année prochaine pour la mettre. Pour l'instant, ce ne sont que des vacances mais les gens sont très motivés pour travailler au SUMPPS. Il y avait également une sage-femme en Guadeloupe, qui vient de nous apprendre qu'elle ne pourra plus intervenir. S'il y a vraiment un besoin pour une sage-femme, nous aviserons. Pour l'instant, je ne vais pas dans ce sens, nous verrons bien si c'est nécessaire. Il y a un psychologue sur chaque pôle, ce sont des vacataires qui viennent en cas de besoin, je pense qu'ils ont un jour bien déterminé. En Guadeloupe, le psychologue a un jour bien déterminé ?

**Mme** – Oui, oui, bien sûr, il y a des jours bien déterminés. Les étudiants sont informés.

**M. le Président Eustase JANKY** – Pour la Guadeloupe, je crois qu'il y a une vacation l'après-midi. Avec ce montage que nous faisons pour les étudiants, il y a parallèlement la cellule d'écoute pour le personnel sur les deux pôles. Si nous arrivons à mettre en place assez rapidement cette mission de liberté, d'égalité et de diversité, elle viendra compléter l'outil pour permettre d'avoir une réponse aux différentes questions posées au niveau des pôles. C'est sûr que ça ne règlera pas tous les problèmes. Il appartient à l'équipe

préventive de s'emparer des problèmes, de prendre éventuellement contact avec le médecin de l'étudiant pour continuer les soins. Il ne nous appartient pas de faire des soins, nous faisons de la prévention au niveau des établissements.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (VIP Pôle 972) – Nous avons aussi la mission égalité des femmes. Sur le pôle Martinique, nous avons eu une question qui a été posée par le CTS, malheureusement le jour suivant. Je vous ai donc envoyé un courrier au sujet de l'organisation qui a été proposée et qui va s'inscrire dans l'organisation de l'établissement, avec notamment la mise en place d'un groupe de travail qui a été demandé par le CTS sur le pôle Martinique pour commencer à échanger et à faire des propositions sur cette thématique.

**M. le Président Eustase JANKY** – En Guadeloupe, il y a aussi un travail qui est fait par l'ancien administrateur provisoire. Je pense qu'il faut continuer ce travail, de manière à ce qu'il y ait une prise en charge polaire mais harmonisée par un chargé de mission. Je pense qu'au niveau des pôles, la personne qui fait la demande n'a pas forcément envie de ... je prends l'exemple de quelqu'un d'un peu timide, qui n'a pas forcément envie d'aller dans une structure, qui n'a pas envie de se faire connaître. Cette personne prendra rendez-vous directement avec le chargé ou la chargée de mission, quitte à ce qu'il y ait une harmonisation entre la chargée de mission et le pôle. Ce que je dis vaut aussi pour la cellule d'écoute. A un moment donné, nous avons envisagé de mettre l'accueil au niveau des pôles. En réalité, le personnel n'a pas forcément envie d'aller dans un local polaire. Il préfère aller à l'extérieur pour que l'on ne se rende compte ni de leur absence, ni de l'endroit où ils se rendent. C'était justement pour favoriser, pour faciliter le déplacement des gens et éviter que la confidentialité ne soit mise à mal, à un moment donné.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – En complément, puisque je suis membre du CT et du CTS du pôle Guadeloupe aussi, une démarche similaire a été engagée au niveau du CTS sous l'administration du Président précédent, exactement avec la même philosophie, avec la même demande qui a été relayée au Président. Je voudrais quand même informer les collègues de la Martinique que la santé et la prévention deviennent une priorité ministérielle de l'actuel ministre et qu'il y a lieu aussi – compte tenu... pas seulement des discriminations mais aussi des pathologies ou des réalités médicales de nos territoires – de faire valoir ces choses-là pour demander des postes de médecine.

**M. le Président Eustase JANKY** – J'ai bien compris Monsieur GERARDIN. Vous avez déjà posé cette question. J'avais dit que je m'engageais à voir cela pour avoir au moins un poste.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (VIP Pôle 972) – Concernant la cellule d'écoute dont vous avez parlé en dernier lieu, dans le cadre de la convention mise en place avec la MGEN, nous avons pu voir avec la délégation de Martinique pour que la cellule d'écoute se situe dans les locaux de la MGEN. Cela permet justement aux collègues de pouvoir y aller sans être identifiés ou stigmatisés sur ces aspects. C'est important de le mettre en œuvre. Vous parliez du chargé de mission, je ne crois pas que le rôle du chargé de mission soit de recevoir les collègues. Nous sommes là sur des aspects techniques. Le chargé de mission organise, il met en place des propositions en harmonisant au niveau des deux pôles. Est-ce que c'est son rôle de recevoir des collègues qui connaissent des difficultés ? Là, je m'adresse aussi bien au Président de l'Université qu'au médecin.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense qu'il faut plusieurs portes d'entrée, les pôles sont une porte d'entrée mais il faut aussi qu'il y ait cette porte d'entrée directement au niveau du chargé de mission. Ce ne sera pas le cas de tout le monde, ce sera un cas exceptionnel et je pense qu'il faut aussi prendre en considération ce cas exceptionnel.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Je crois que nous ne nous sommes pas bien compris. Que ce soit au niveau des pôles ou au niveau de l'établissement, je me pose la question : est-ce que ça appartient à un personnel d'Université de recevoir un collègue ? Est-ce que leur rôle n'est pas plutôt d'orienter vers la cellule ou la personne du pôle dont c'est le métier d'apporter une réponse au mal être ? C'est à ce niveau que se situe ma question.

**M. le Président Eustase JANKY** – Cette personne n'est pas psychologue, elle n'est pas médecin, elle n'est pas conseillère conjugale, son rôle c'est vraiment de récupérer les informations et d'orienter le mieux possible. C'est exactement ça. Je pense qu'il faut quand même que cette personne nous donne une manière de fonctionner et nous dise comment elle pense fonctionner avec les deux pôles. C'est à elle de nous fournir les explications... peut-être un document pour nous dire comment elle pense fonctionner avec les deux pôles. Ces questions sont souvent posées au niveau du CHSCT, nous en avons longuement débattu au CHSCT du 7, nous en avons débattu au dernier CT. C'était des questions récurrentes. Nous passons au vote sur la mise en place du SUMPPS au niveau des deux pôles, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Monsieur GERARDIN a bien souligné l'intérêt du ministère pour la couverture médicale de médecine préventive.

## VOTE



Approbation de la mise en place d'un service médical sur chaque pôle.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>27</b>

**Adopté à l'unanimité.**

Je passe au point suivant que j'avais ajouté, ce sont les bons-cadeaux.



## i) BONS CADEAUX

**M. le Président Eustase JANKY** – Jusqu'ici, on donne un bon cadeau pour les enfants de moins de 13 ans. J'ai trouvé que « moins de 13 ans », ça fait déjà adolescent. Si j'avais la possibilité de reculer, je m'arrêtera à 10 ans mais je ne vais pas polémiquer, nous allons rester jusqu'à 13 ans. C'est déjà acté, nous allons donc continuer les bons-cadeaux pour les enfants des collègues... pas pour les petits enfants mais pour les enfants de moins de 13 ans, âge inférieur ou égal à 13 ans, ça peut être le jour même.

Je voulais dire aussi que cette année, j'ai beaucoup demandé, je vous ai fait travailler, tout le monde a travaillé au niveau des instances. J'ai réuni plusieurs fois les instances, chaque réunion occasionne du travail pour les membres de ces instances. Pour certains, il y a des déplacements, pour d'autres il y a un

préjudice parce que ce n'est pas toujours très facile de suivre en visio-conférence. Pour que ces réunions réglementaires aient lieu, il faut travailler aussi en amont. Tout le personnel de l'Université travaille en amont pour que vous ayez ces documents. Il y a encore des améliorations à apporter, on ne sera jamais parfait mais par rapport au début, vous avez bien vu qu'il y a une différence dans la présentation. Nous avons respecté ce que vous avez demandé. Vous avez demandé des procès-verbaux, ils sont faits... procès-verbal pour le Conseil d'Administration, procès-verbal pour le CT, procès-verbal pour le CAC. Nous avons donc accédé à vos demandes, pour cela il y a eu du travail. Même si l'établissement est en difficulté, je pense qu'il était important cette année de récompenser les gens qui ont beaucoup, beaucoup travaillé. Je rappelle que nous avons fait beaucoup de réunions statutaires, je crois que c'est le quatrième CA. Monsieur AUDEBERT, c'est le quatrième CA de l'année ?

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Plus que cela.

**M. le Président Eustase JANKY** – Peut-être le 5<sup>ème</sup> CA en dix mois, ça fait beaucoup et c'est beaucoup de travail. Nous avons fait des CT, des CAC, nous avons rattrapé beaucoup de retard. Je pense que l'année prochaine, nous pourrions fonctionner sans trop de retard, il y a quand même des choses à revoir. J'ai voulu donner une petite récompense. Au début, nous avons pensé faire un panier garni que nous aurions donné au niveau de chaque pôle. Malheureusement, quand nous avons fait la démarche au niveau des entreprises, le panier garni ne serait pas le même sur chaque pôle. En réalité, les entreprises n'avaient pas le temps de fournir ces paniers garnis. Vous me direz que l'établissement est en difficulté – je crois que Madame Cécile BERTIN l'a dit – mais je pense qu'il faut faire ce geste envers le personnel. Pour remplacer ce panier garni, nous avons voulu donner un bon de 40 euros au personnel. Nous en avons discuté au niveau du CT, ça a été bien accepté. J'ai bien dit que c'était exceptionnel, que c'était parce que nous avons beaucoup travaillé. Nous ferons quand même quelque chose l'année prochaine, nous le ferons chaque année. Ce ne sera pas forcément un bon cadeau, ce sera peut-être une autre récompense... un stylo ou un objet quelconque, mais nous ferons un geste. Il ne faudrait pas que le personnel pense que c'est figé et que chaque année ce sera 40 euros. Je pense qu'il faut faire un geste chaque année tout en laissant la possibilité au Président de choisir au mieux, ce qu'il revient de faire. Voilà ce que je voulais vous proposer cette année pour le personnel... les enseignants-chercheurs, les enseignants, la même chose sera donnée aux contractuels. Seuls les vacataires n'auront rien.

**Mme** – Je voulais juste que l'on précise par rapport à l'âge de l'enfant. Est-ce que c'est 13 ans révolu ou 13 ans sur l'année ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Inférieur ou égale à 13 ans.

**M.** – C'est au 31 décembre.

**Mme** – C'est la date anniversaire.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – C'est la date anniversaire. Nous avons le nom des enfants ainsi que leur date de naissance, donc c'est jusqu'à leur 13<sup>ème</sup> anniversaire.

**Mme** – C'est 12 ans ?

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent Comptable*) – Non, non, c'est jusqu'à leur date anniversaire. Si jamais ils ont eu 13 ans en février 2017, ils n'auront pas de cadeau en décembre 2017 puisqu'ils auront 13 ans et sept mois.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous passons au vote.

## VOTE



Approbation des 40 € pour chaque personnel et enfant de 13 ans (date anniversaire)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	27

Adopté à l'unanimité.



## 5- RESSOURCES HUMAINES

### a) campagne d'emplois :

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame LAPLAIGE, voulez-vous prendre la parole pour les campagnes d'emploi ?

**Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT** (*DRH adjointe*) – Aujourd'hui, nous présentons aux membres du Conseil d'Administration, les postes qui ont été présentés au Conseil Académique plénier le 2 octobre dernier, qui ont été présentés au dernier CA. Nous avons cinq postes pour les deux composantes, deux demandes qui seront ouvertes au titre de l'article 46-1 et 46-3. Dès que nous aurons la validation du Conseil d'Administration, ces demandes seront présentées au Ministère. Sur les postes qui sont demandés, le Ministère nous permettra l'ouverture de ces postes au titre de l'article 46. C'est une première demande, nous ne sommes pas sûrs d'avoir ces postes.

**M. le Président Eustase JANKY** – J'ai des informations qui sont arrivées après la réunion du CAC. Je n'en ai pas parlé en propos lumineux, sachant que ce serait en question diverse. Vous avez tous entendu parler par voie de presse ou autre, que le Conseil d'Etat a annulé les décisions du CNESER qui avait pris une décision de révocation pour un enseignant-chercheur, la suspension d'un enseignant-chercheur pour une durée de cinq ans et d'un autre pour une durée de deux ans. Actuellement, c'est un problème de loi, les avocats travaillent pour nous donner une méthodologie pour fonctionner. Parmi les postes qui sont demandés, il y a des postes qui seront directement impactés. Cela signifie que si on les met au concours, je me retrouve dans le droit du devoir de réserve vis-à-vis des enseignants, je n'aurai pas de support budgétaire et je serai très embêté. J'avoue que cet élément nouveau qui est arrivé après le vote du CAC, nous ne devons pas le prendre en considération pour voter ces postes aujourd'hui. Madame LAPLAIGE, quels sont les postes qui sont impactés par cette décision du Conseil d'Etat ?

**Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT** (*DRH adjointe*) – il y a trois postes qui sont impactés.

*(Discussions simultanées)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Monsieur VIRASSAMY.

**M. Georges VIRASSAMY** (*PR 972*) – Monsieur le Président disait qu'il serait embêté. Je serai etc. ce n'est pas le Président qui sera embêté, c'est l'établissement qui sera en grande difficulté parce que dès

lors que le Conseil d'Etat a cassé la décision du CNESER, les collègues reviendront dans quelques semaines. Cela signifie qu'il faut qu'ils soient sur l'emploi avec la masse salariale correspondante. Si les deux postes en question sont mis au concours, ils seront repérés, ils seront pourvus et il est évident que l'établissement ne sera pas en mesure – sauf si Monsieur le Président trouve des postes – de réintégrer ces collègues. Par conséquent il faut, à mon avis, surseoir à ces publications, le temps d'y voir clair, le temps que les collègues soient réintégrés. Et s'il apparaît que dans le domaine de l'économie, des postes restent encore valables, restent vacants, on pourra – ne serait-ce qu'au cours de l'année – procéder à des publications en vue de les pourvoir. Mais pour l'instant, il serait imprudent de publier ces postes, alors que nous savons que deux Professeurs reviennent et qu'il faudra obligatoirement les réintégrer.

**Mme** – Je suis un peu confuse parce que, d'après ce que j'ai entendu, il s'agirait plus d'un vice de forme. Ce serait plus sur la forme que sur le fond, on ne peut peut-être pas préjuger de leur retour ou pas. C'est la première chose. Deuxième chose, je crois savoir aussi que c'était un seul Professeur qui avait été révoqué et pas les autres. En fait, il ne s'agirait que d'un seul poste et non pas de deux postes.

**M. Georges VIRASSAMY (PR 972)** – Non, non, non, ce n'est pas du tout cela. Première observation, la règle en matière de cassation – le Conseil d'Etat a effectué une démarche de cassation – c'est que lorsque des motifs de forme justifient la censure, on n'a pas besoin d'examiner le fond. La règle en matière d'examen au niveau du dossier, c'est simplement des questions de procédure avant d'aborder le fond. Dès lors que le vice de forme suffit à casser, ce n'est même pas la peine d'aborder le fond. Ce qui est essentiel, c'est le fait que la décision du CNESER ait été cassée ; dès lors qu'elle est cassée, les intéressés sont remis dans la situation qui était la leur, postérieurement à la décision prise à ce jour. La décision prise à ce jour était une décision de suspension, alors qu'à l'époque c'était le droit de révocation et allongement de la durée de la suspension pour les deux. Cette décision est cassée, on revient donc à l'état antérieur, ce qui signifie que les deux intéressés ont le droit de reprendre leurs services aux environs du mois de janvier.

**M.** – C'est une obligation pour l'Université.

**M. Georges VIRASSAMY (PR 972)** – Et c'est une obligation que de les réintégrer, c'est une obligation.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle 972)** – Une décision a été cassée par le Conseil d'Etat, est-ce que cette affaire sera à nouveau jugée sur la forme ?

**M. Georges VIRASSAMY (PR 972)** – Oui, bien sûr.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle 972)** – Monsieur le Président.

**M. le Président Eustase JANKY** – Quand l'affaire est cassée par le Conseil d'Etat, ça revient au CNESER tout en sachant que dans l'immédiat, il y a un temps durant lequel il faut faire quelque chose. Ce sont les avocats qui devront nous donner la méthodologie pour savoir si on réintègre les collègues et comment. C'est pour cela que je ne peux pas dire aujourd'hui que je vais mettre les postes au concours. Je ne suis pas un homme de loi, je suis là pour appliquer la loi. Si on me dit qu'il faut réintégrer d'une manière ou d'une autre et que je n'ai pas les supports, je ne peux pas le faire et j'engage l'établissement.

**M. Jean ALICE (Personnalité Extérieure 971)** – Je crois que c'est faire preuve de prudence que de surseoir à cet examen, tout en précisant que le Conseil d'Etat a invalidé un vice de forme etc. Mais l'invalidation prend effet immédiatement, donc ces personnels ont tout à fait le droit de demander leur réintégration. Il leur suffit de faire un simple courrier et il faut remettre le support budgétaire en face à leur

demande, que ce soit pour la forme ou pour le fond, l'essentiel c'est que le Conseil d'Etat a annulé et on ne peut pas revenir devant une juridiction en invoquant les mêmes causes. C'est important.

**Mme** – Madame LAPLAIGE, pouvez-vous rappeler quels sont les postes ou le poste qui est concerné. ?

**Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT** (*DRH adjointe*) – Le dernier poste est à la section 5 « science économie » PR 207.

**M.** – Un seul poste ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame CASSIN.

**Mme Laura-Line CASSIN** (*Directrice de Cabinet du Président*) – C'est un peu la Directrice de Cabinet qui parle, le Cabinet a reçu des informations. Apparemment, certains de ces postes ne sont pas passés en Conseil de département et en Conseil de laboratoire. Dans la mesure où il y a une procédure, il faut effectivement vérifier – c'est le travail de Madame LAPLAIGE en ce moment – si tous les conseils ont bien eu lieu. C'est à l'issue de cette vérification que l'on saura si on maintient les postes ou pas.

(*Discussion simultanées*)

**Mme** – De toute façon on sait qu'ils reviennent.

**Mme Laura-Line CASSIN** (*Directrice de Cabinet du Président*) – En dehors du poste... je parle en dehors du poste...

**Mme** – C'est pour tous les postes ?

**Mme Laura-Line CASSIN** (*Directrice de Cabinet du Président*) – Voilà. En dehors du poste 207 de l'un des concernés, la question se pose pour certains postes, est-ce qu'ils ont suivi tout le parcours ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Je rappelle que lors d'un CA passé, lors d'un CAC, j'avais dit que les postes doivent avoir l'avis des laboratoires, l'avis des départements, l'avis des composantes, l'avis des pôles, ce n'est qu'après que les dossiers remontent au niveau du CA.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je ne sais pas si je comprends bien, mais j'ai l'impression que l'on parle de deux choses différentes. C'est un autre problème qui s'ajouterait à celui dont nous étions en train de...

**M. le Président Eustase JANKY** – Non, mais c'est pour l'ensemble des postes.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Il me semble que s'il y a eu l'avis du CAC, normalement le CAC a fait son travail donc les vérifications ont été faites à ce niveau.

(*Discussion simultanées*)

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je ne sais pas ce que (*inaudible*). Normalement, lorsqu'on a un avis qui remonte, on fait son travail auprès des collègues préalablement, mais je dis simplement qu'en voyant le document...

**M. Philippe JOSEPH** (*V/P Délégué à l'innovation pédagogique*) – Vous êtes mal placée pour dire cela, Madame BERTIN.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Vous êtes peut-être mal placé pour prendre la parole sans qu'on ne vous la donne alors que vous êtes invité. Excusez-moi.

**M. Philippe JOSEPH** (*V/P Délégué à l'innovation pédagogique*) – Dans d'autres réunions, il y a des gens qui sont invités et qui prennent la parole de façon très ample. Je précise seulement que vous êtes très mal placée... je ne dis pas que vous êtes prête à nous donner des leçons, mais il y a un poste que vous avez fait voter au conseil, sans que le département n'ait donné son avis.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je suis heureuse que vous parliez de ce point...

*(Brouhaha)*

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je suis surprise que nous puissions avoir ce type de dialogue ici...

*(Brouhaha)*

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous demanderai d'être poli, parce que vous me coupez la parole. Ce n'est pas très correct.

*(Brouhaha)*

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – De plus, vous faites des remarques qui ne sont pas très polies. Monsieur JOSEPH, s'il vous plaît.

**M. Philippe JOSEPH** (*V/P Délégué à l'innovation pédagogique*) – Je ne suis pas impoli avec vous, Madame.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Alors, pourquoi vous me coupez la parole lorsque Monsieur le Président me l'a donnée ?

**M. Philippe JOSEPH** (*V/P Délégué à l'innovation pédagogique*) – Je dis juste que vous semblez donner des leçons, je vous dis que...

**M. le Président Eustase JANKY** – Mesdames et Messieurs, nous allons poursuivre la discussion. Le Professeur GEOFFROY avait demandé la parole.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Monsieur le Président, je suis même surprise que vous me donniez la parole parce que je l'ai demandée et que je sois interrompue par un collègue qui n'est pas membre du CA et qui tient ce type de propos ici. Je ne trouve pas cela tout à fait normal, je trouve même que c'est complètement anormal Monsieur le Président. Je tiens à le dire. Pour le reste, si Monsieur JOSEPH ici présent a autre chose à dire, il peut venir discuter. Il est d'ailleurs membre du Conseil de faculté où il ne met plus les pieds, il pourrait discuter des problèmes qui peut-être le concernent, dans un lieu idoine pour cela.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame...

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Non, mais je voudrais revenir sur ce dont je parlais lorsque j'ai été interrompue. Je disais simplement que nous avons ici un document, j'ai essayé de comprendre puisque Madame CASSIN a apporté un nouvel élément. Pour ma part, je disais que nous étions en train de parler de deux choses différentes qui devaient converger, mais de deux choses différentes. Comme à chaque fois, nous avons un document avec un avis du CAC et je vois marqué « favorable ». J'espère et je considère que mes collègues dans les différents conseils font leur travail, qu'ils essaient de le faire de leur mieux, je suis donc surprise quand on me dit après que les documents n'ont pas été vérifiés, qu'il y a des éléments qui manquent. C'est simplement ce que j'essayais de dire. Je ne sais pas mais nous avons un document ici, nous avons pour le moment des... je dirai des supputations parce que nous ne savons pas exactement ce qui se passera par la suite. Est-ce que l'on doit imaginer que quelque chose va se passer ou que quelque chose d'autre ne va pas se passer ? En attendant le temps passe, est-ce que la Faculté qui a besoin d'un poste et les étudiants qui ont besoin d'avoir un enseignant en face d'eux l'auront ou pas ? Pour moi, la question de fond est là. Pour le reste, c'est un autre problème. Je ne suis pas une spécialiste du droit, je ne peux pas vous dire ce qui se passe en cas d'annulation d'une décision, quelles en sont les conséquences. J'entends des choses pas toujours convergentes, mais bon... j'espère que quelque soit la décision qui sera prise, elle permettra aux étudiants d'avoir un enseignant devant eux et que ça n'empêchera pas le fonctionnement.

**M. Michel GEOFFROY** (*Vice-président du CA*) – Je souhaite réagir sur ce que j'entends. Premièrement, la décision du Conseil d'Etat annule purement et simplement celle du CNESER, donc on revient à la situation d'avant le jugement, d'avant la décision du CNESER, ce qui veut dire que l'on ne peut pas disposer des emplois, puisque de fait, ils ne sont plus vacants. En tout cas, on n'a aucun moyen de mettre le poste 207 au concours, ce serait vraiment très dangereux de notre part. Pour ce qui est du CAC, le CAC n'étant pas une instance administrative, on ne vérifie pas l'ensemble du processus administratif avant la publication des postes. En général, on a le dernier élément en date c'est-à-dire le Conseil de mais on ne remonte pas jusqu'au Département et au laboratoire. Chaque instance doit se prononcer sur la base des documents de l'instance qui est juste en dessous, c'est ça l'idée. A priori, on fait confiance au fonctionnement de l'établissement et quand ça arrive à notre niveau, tout est censé être correct. Mais là, apparemment il s'avère que l'on n'a pas de trace, Madame LAPLAIGE a fait des recherches de procès-verbaux d'un quelconque laboratoire. On ne sait même pas à quel laboratoire ira le poste 59 qui est en 5<sup>ème</sup> section du CNU. C'est un peu compliqué, on se rend compte que l'on manque souvent d'éléments et ce n'est pas faute d'avoir interrogé la composante. Je parle du poste 59, je ne parle pas des deux premiers, je parle de l'avant dernier.

**M. Georges VIRASSAMY** (*PR 972*) – Nous avons deux postes de Professeur dont la publication est demandée. Nous avons deux Professeurs d'Université économistes qui reviennent après la décision du Conseil d'Etat, aux environs du mois de février prochain. Ces collègues devront obligatoirement être réintégrés avec un même poste et une masse salariale correspondant à cette situation. Il est donc imprudent de publier les postes en question, alors même que nous savons que les deux Professeurs reviennent nécessairement. Ce n'est pas une supputation sur d'éventuels noms. Dès lors que le Conseil d'Etat a cassé la décision du CNESER, les collègues sont réintégrés d'office, quitte à ce que le nouveau CNESER se réunisse dans quelques mois, peut-être l'année prochaine, mais en attendant les collègues sont obligatoirement réintégrés. C'est la première observation.

Deuxième observation, ces postes posent un autre problème, plus vaste. C'est l'occasion pour moi, Monsieur le Président, de m'étonner de certains dysfonctionnements de l'Université. Quand je dis l'Université, c'est-à-dire de toutes les instances de l'Université. De quoi s'agit-il ? Lorsque l'on doit prendre

une décision, notamment, de publication de poste, il faut naturellement que les laboratoires se prononcent. Il faut que les sections se prononcent notamment sur le profil, sur ce que l'on souhaite en fonction de l'orientation en matière de recherche, mais également en matière pédagogique. Il faut que le Conseil de Fac soit saisi. Par conséquent, il y a plusieurs étapes et l'étape supérieure par définition ne peut être abordée que si on a franchi victorieusement les étapes inférieures. En particulier, lorsque l'on veut saisir le Conseil de Fac, faut-il que le département ait conseillé, ait profilé le poste. Lorsque le Conseil de faculté statue, faut-il qu'il statue en la forme. C'est le Conseil restreint de faculté qui statue, c'est en particulier le Conseil restreint aux Professeurs lorsqu'il s'agit de postes de Professeurs. S'agissant des deux postes de Professeurs en question, ces règles n'ont pas été respectées. Je le dis encore, ces règles n'ont pas été respectées. Il est anormal – je le dis avec insistance – il est anormal que des décisions soient prises, que des votes interviennent en Conseil de Fac, que ces votes soient par exemple négatifs et qu'en dépit de ce vote négatif du Conseil de Fac, que le conseil de pôle soit saisi pour forcer la main du Conseil de Fac. Le Conseil de pôle n'est pas une instance d'appel de la décision négative du Conseil de Fac. Nous le voyons trop souvent sur les pôles. Il faut revenir à la légalité de l'établissement c'est-à-dire qu'il faut respecter les attributions de chacune des composantes, de chacune des instances. L'instance supérieure suprême, c'est-à-dire la nôtre, étant en situation de recalculer toute demande qui ne serait pas conforme à la procédure administrative.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – En termes de procédure – même si je peux paraître procédurier – je n'ai pas souvenir que ces éléments avaient été soumis à l'avis du CT. Or, dans la procédure, c'était obligatoire entre le CAC et le CA. Je suis désolé.

(Rires)

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Nous avons commencé cette discussion par rapport aux éléments d'information que vous nous avez apportés sur les textes. Il y a une décision du CNESER qui a été cassée sur la forme par le Conseil d'Etat, Monsieur VIRASSAMY a fait remarquer que cette décision devrait repasser au niveau du CNESER. Vous avez expliqué que vous ne savez pas dans quel délai. Je crois qu'il est important – puisque nous savons tous que c'est une affaire extrêmement sérieuse qui pèse encore sur l'Université à différents niveaux, au niveau financier mais au niveau humain également – il est important de rester vigilants et de poursuivre les investigations ; que l'on n'arrête pas de se positionner au niveau de l'Université pour que l'on arrive au terme de cette affaire dite du CEREGMIA, que ce soit au niveau administratif ou au niveau pénal. Pour ce qui nous concerne, il s'agit du niveau administratif. Je vous demande très solennellement, Monsieur le Président, de faire en sorte que tout soit mis en œuvre au niveau de notre établissement pour que cette affaire soit rejugée au niveau administratif, ce dans les délais les plus courts. Vous avez parlé des avocats de l'Université, il faudrait que les dispositions soient prises pour que cette affaire soit rejugée au niveau du CNESER.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Monsieur le Président, en fait, c'est une question que je vous pose. Je vous demande si vous mettez en place les moyens pour que cette affaire soit rejugée au niveau du CNESER, dans les meilleurs délais ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame FRANCOIS-HAUGRIN, il y aura la justice. Je ne suis pas un homme de loi ... je ne suis pas avocat, je laisse les avocats gérer ce problème. J'ai plutôt envie de m'occuper des étudiants. Il y a un problème judiciaire qui sera géré, je n'ai pas envie de passer mon temps à prendre les étudiants en otage pour aller faire... parce que tous les courriers demandent du temps. A partir du moment où vous commencez à écrire, il faut du temps, il faut une réflexion, il faut prendre des avis. Les avocats sont là pour cela, ils feront leur travail.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*VP Pôle 972*) – Une précision, Monsieur le Président. C'est vous seul qui avez la capacité d'ester en justice, c'est le premier élément et c'est fondamental. Le deuxième élément, c'est que ce sont les avocats qui font leur travail mais il faut qu'ils soient payés pour réaliser ce travail et c'est l'Université qui paie. C'est par rapport à ces deux points que je pose la question.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous avons déjà payé, nous continuerons à le faire mais ce n'est pas moi qui ferai le travail.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*VP Pôle 972*) – Je sais bien que ce n'est pas vous qui allez faire le travail, moi non plus je ne pourrai pas le faire car ce n'est déjà pas dans nos compétences respectives. Je suis sur la responsabilité de l'établissement et la vôtre en tant que Président de l'Université.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci. Madame Cécile BERTIN.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous prie de m'excuser, je ne sais pas si j'ai bien compris l'échange et la réponse. En effet, c'est quelque chose qui m'inquiète. Nous sommes passés d'un problème à un autre. Lorsqu'on sait que cette affaire CEREGMIA a quand même coûté 6 M€ à notre établissement et que nous avons les problèmes financiers que nous avons maintenant... vous comprenez bien que c'est quelque chose de sensible. Je pense que nous pouvons prendre un peu de temps pour en discuter. En effet, il y a deux choses : il y a la partie administrative et la partie pénale. Tout ceci nous amène de toutes les façons à la justice. C'est juste pour avoir votre réponse, Monsieur le Président. Est-ce que notre établissement va relancer pour que ça repasse au CNESER et pour que les choses s'achèvent ?

(*Brouhaha*)

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Nous avons vu ce que ça a coûté à notre établissement et l'état dans lequel cette affaire nous a mis au point que l'on ne pourra peut-être pas payer nos salaires etc. ça a quand même un impact énorme.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame Cécile BERTIN, c'est systématique. La décision a été cassée par le Conseil d'Etat, le dossier reviendra devant le CNESER, c'est systématique. Ce n'est même pas la peine de demander, ça se fera naturellement. Nous verrons si les choses vont dans le même sens qu'au départ ou s'il y a un changement. Je ne peux pas préjuger maintenant des décisions qui seront prises, je n'ai pas la capacité de préjuger. Tout ce que je voudrais aujourd'hui, c'est ne pas engager l'établissement alors que je ne connais pas l'issue. Engager l'établissement, cela veut dire qu'aujourd'hui je m'engage, je mets des gens sur les postes et si on me dit qu'il faut réintégrer les collègues en question dans un avenir proche, il faut que j'assume.

**M. Jean ALICE** (*Personnalité extérieure 971*) – Je précise ce que j'ai dit tout à l'heure : il suffit que les personnes intéressées fassent un simple courrier demandant leur réintégration, Monsieur le Président, vous êtes obligé de les réintégrer, quid de la procédure qui suit son cours... vous êtes obligé d'intégrer. C'est une obligation.

**M. le Président Eustase JANKY** – S'il n'y a pas d'autre prise de parole, nous allons voter. Nous allons voter séparément. Il y a trois postes qui, à priori, ne posent pas de problème. Il y a le poste de... Est-ce qu'il y a un problème en Guadeloupe ?

**Mme** – Non ça fait cinq postes.

**Mme** – Non, il y a trois.

**M. le Président Eustase JANKY** – Trois postes qui ne posent pas de problème, les trois premiers ne posent pas de problème. Seuls les deux derniers en posent.

**Mme** – Ce n'est pas ce que l'on a dit tout à l'heure. On a dit que trois postes sont passés dans les...

**Mme** – Madame LAPLAIGE s'est engagée à vérifier pour la Faculté de droit et d'économie. Avez-vous eu en retour depuis ce matin ?

**Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT** (*DRH adjointe*) – Selon les premiers retours que j'ai eus, la section économie a été consultée pour le 059, mais le laboratoire ne l'a pas été. D'après la doyenne, le poste n'est pas rattaché à un laboratoire en particulier, à l'avis d'un laboratoire.

**M. Michel GEOFFROY** (*Vice-président du CA*) – Nous avons donc eu une conférence des Doyens. Il faut quand même préciser à Madame la Doyenne de la faculté de droit et d'économie que dans un établissement universitaire, les postes mis au concours sont rattachés à des départements de section pour le versant pédagogique et à des laboratoires pour le versant Recherche. Nous ne sommes pas dans un lycée, donc nous ne publions pas des emplois de Professeur des universités sans Recherche. Il faut absolument un laboratoire, il faut aussi un document du laboratoire disant quels sont ses projets pour ces emplois.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame LAPLAIGE, nous allons voir tous les postes. Quels sont les problèmes posés pour le 1<sup>er</sup> poste ?

**Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT** (*DRH adjointe*) – Aucun problème posé. Cela a été dit par le Directeur du département. Il n'y a aucun problème.

**M. le Président Eustase JANKY** – Recherche aussi ?

**Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT** (*DRH adjointe*) – Nous n'avons pas encore eu l'info mais à priori c'est bon. C'est le Doyen qui me l'a confirmé mais je n'ai pas encore eu d'écrit ...

**M. le Président Eustase JANKY** – On met le poste sur... pour le deuxième poste.

**Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT** (*DRH adjointe*) – Pour le poste de droit public 201, c'est le Directeur du département qui a donné un avis favorable. Pour les deux postes, un avis...

**M. Michel GEOFFROY** (*Vice-président du CA*) – Oui, mais ça concerne l'agrégation du supérieur donc c'est un mouvement national. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Pour les autres, c'est un concours particulier, c'est le 46-1 donc là, c'est en dehors du circuit d'agrégation...

**M. le Président Eustase JANKY** – Et les trois premiers sont les mêmes...

**M. Michel GEOFFROY** (*Vice-président du CA*) – Les deux « droit public », je crois... non, non, il y en a un en 46-3, celui-là c'est... peut-être que le Professeur VIRASSAMY pourra nous éclairer...

**M. Georges VIRASSAMY** (PR 972) – Il n’y a pas de difficulté pour les postes de droit public au moins. Pour ceux de faculté de droit et d’économie de Martinique, les sections vont délibérer, elles ont un projet d’enseignement notamment la Caraïbe etc. donc elles ont un profil pour les postes. Il y a déjà eu une discussion en Département et en Conseil de faculté, nous n’avons pas de difficulté pour ce qui concerne les postes de droit public.

**M. le Président Eustase JANKY** – Donc, il n’y a pas de problème pour les trois postes de droit public.

**M. Michel GEOFFROY** (Vice-président du CA) – Il y en a deux.

**M. le Président Eustase JANKY** – Les trois.

**M. Michel GEOFFROY** (Vice-président du CA) – Les trois, la Guadeloupe aussi.

**M. le Président Eustase JANKY** – Les trois. Il n’y a pas de souci.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Il me semble que Monsieur GERARDIN a précisé que dans la procédure, la campagne n’avait pas été passée en CT donc pour l’ensemble des dossiers qui sont soumis aujourd’hui, nous ne sommes pas dans les règles, Monsieur le Président.

**M.** – Tout à fait.

**Mme** – Il y a trop d’incertitudes, de toute façon tout est...

*(Discussions simultanées)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Je vais soumettre les trois premiers postes au vote, en fonction des résultats du vote, je verrai.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – On a dit qu’il y a un problème parce qu’il fallait passer par cette commission. Dans la mesure où ce n’est pas passé par cette commission, nous ne pouvons pas voter.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Dans des cas similaires qui n’étaient pas sur des problèmes de postes, on n’a pas voté les statuts parce qu’ils n’étaient pas passés au CT donc je m’interroge sur le fait que l’on puisse voter ce poste alors même que la procédure n’est pas respectée.

**M. Michel GEOFFROY** (Vice-président du CA) – Premièrement, il y a toujours moyen de régulariser à posteriori. La dernière fois, effectivement, nous n’avons pas voté des statuts de l’IUT de la Guadeloupe et de la Martinique, pourquoi ? Parce qu’ils n’étaient pas passés au CT, mais il n’y avait pas d’enjeu en termes d’enseignement vis-à-vis des formations. Ce n’était quand même pas les mêmes enjeux, le fait de voter des statuts un mois avant ou un mois après, ne changeait pas grand-chose pour les IUT.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Ah bon ?

**M. Michel GEOFFROY** (Vice-président du CA) – Non.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Il me semble que si les enjeux sont différents, il est tout aussi important pour les IUT de constituer leur (*inaudible*), nous sommes en attente depuis deux ou trois ans. C'était juste une parenthèse sur l'IUT. Concernant ce dossier, il me semble que quelque soit le dossier, il est soumis aux administrateurs de l'établissement.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Monsieur le Président, nous devons tenir un Conseil de pôle qui ne s'est pas tenu, ces postes ne sont pas passés en Conseil de pôle.

**M. le Président Eustase JANKY** – Bien. Est-ce que le poste est passé au Conseil de pôle en Guadeloupe ?

**M.** – Je confirme que c'est passé au Conseil de pôle en Guadeloupe.

*(Discussions hors micro)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Je suis désolé, en fait les postes de la Martinique n'ont pas suivi le circuit correct, j'ai du mal à voter sur les postes.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Monsieur le Président, je constate quand même que Madame LAPLAIGE a pu trouver les supports de poste de la Guadeloupe, il n'y avait pas de réponse sur la mission du laboratoire de recherche.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est le poste 46-3, c'est le crédit.

**Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT** (Adjointe DRH) – Non, non, en Conseil de pôle c'était bien indiqué « crédit » sur le document.

**Mme** – Nous n'avons pas encore reçu de délibération du Conseil de pôle, donc nous n'avons pas encore eu l'avis.

**M.** – Le conseil de pôle a eu lieu mardi donc ça va arriver. J'atteste que c'est passé en Conseil de pôle et que ça a été voté au moins pour la publication. Le document n'est certes pas arrivé, mais il arrivera incessamment.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – J'entends bien cette affaire. Je vous crois mais il n'en demeure pas moins que le poste n'est pas passé en CT.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons continuer, nous n'allons pas voter. Nous voterons tous les postes en même temps. Je demande à ce que ces postes soient passés en CT afin d'être présentés au Conseil d'Administration. Les postes qui n'ont pas fait le circuit complet c'est-à-dire qui n'ont pas eu l'avis du laboratoire, l'avis des sections du département, l'avis de la composante et du pôle ne devraient pas arriver au Conseil d'Administration.

**Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT** (DRH adjointe) – Les circuits ont été un peu écourtés parce que nous avons des délais pour pouvoir notifier au Ministère. Il se trouve qu'aujourd'hui le CA n'a pas voté, pour information il n'y aura pas de poste ni au 46-1, ni au 46-3 pour l'Université. Nous sommes déjà hors délai, nous avons demandé une dérogation exceptionnelle pour pouvoir donner notre réponse dans les meilleurs délais. Cela a déjà été évoqué au précédent CA, c'est d'ailleurs pour cela qu'il n'avait pas été présenté au CT, puisqu'à posteriori le CT a été ajourné.

**M. le Président Eustase JANKY** – Est-ce que de façon exceptionnelle, vous acceptez de voter pour les postes qui posent le moins de problème ? Les postes de droit public posent moins de problème, je pense qu'il faudrait exceptionnellement qu'on le fasse.

**M. Georges VIRASSAMY (PR 972)** – Monsieur le Président, tout à l'heure, s'agissant de la convention passée avec l'INRA, j'avais pris la précaution de demander s'il y avait urgence à signer ou pas de manière à ce que nous soyons en situation de voter, quitte à régulariser. Il ne faut pas perdre de vue les caractéristiques particulières de notre maison éclatée sur deux pôles, des incendies etc. si bien qu'il peut arriver que les choses ne soient pas tout à fait conformes à ce qui est prévu, l'essentiel étant de régulariser autant qu'on le peut. J'ai souhaité tout à l'heure que l'on puisse voter malgré tout, pour ne pas pénaliser les collègues qui étaient porteurs de ce projet. Nous sommes là dans la même situation. Il y a des procédures qui n'ont pas toujours été respectées, mais au moins pour les postes de droit public, il n'y a pas de difficulté dans la mesure où les sections ont été consultées et le conseil de CAC a émis un vote. La seule difficulté réellement, c'est que le CT n'ait pas été saisi dans ce cas mais ça peut se faire à posteriori. Les collègues, membres du CT, pourraient comprendre qu'il y a parfois des situations de délais extrêmement tendus, qui nous imposent de passer de cette manière. J'ai bien entendu les propos de Madame LAPLAIGE, cela signifie que les collègues qui espéraient pouvoir se porter candidats – j'en connais qui sont en pleine préparation et qui font des efforts sérieux – ces collègues se trouvent considérablement pénalisés, parce qu'une procédure administrative n'aurait pas été respectée. Je crois qu'en ce qui concerne les postes de droit public, il n'y a pas de problème majeur en dehors de la seule difficulté que je viens de citer. Chers collègues votons le principe de la publication, sans quoi nous serons hors délais et ce serait quand même fâcheux pour l'établissement et pour les collègues concernés, quitte à ce que le CT soit saisi pour régulariser et donner un avis. Nous l'avons déjà fait par le passé, dans de multiples situations. Je ne vois pas pourquoi aujourd'hui, on pourrait se braquer sur des postes qui n'ont rien à voir avec le problème principal dont nous étions saisis tout à l'heure.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame AURELIA, puis je prendrai la parole avant de passer au vote.

**Mme Dominique AURELIA-TOTO (MCF 972)** – Je reviens à ce que dit le professeur VIRASSAMY. Il est vrai qu'il faudrait séparer un problème et un autre s'agissant des postes mais malgré tout, que certaines instances n'aient pas été consultées, je crois que nous nous enfonçons dans une irrégularité dans cet établissement. Il faudrait peut-être commencer à assainir peut-être nos procédures. Selon moi, il ne faudrait pas voter.

**M. le Président Eustase JANKY** – J'ai bien compris les problèmes posés par les postes. L'information que nous a donnée Madame LAPLAIGE à la fin, m'a fait changer d'attitude compte tenu du degré d'urgence. Je me suis rappelé que les postes auraient dû passer au CA précédent et qu'ils ne l'ont pas été, ce qui signifie que nous sommes dans le dernier délai pour pouvoir voter. Je demande un peu d'indulgence à ceux qui ne comprennent pas ce problème. J'aurais quand même souhaité que l'on délibère sur les trois postes de droit public qui posent moins de problème, pour éviter qu'il y ait des soucis, d'autant que c'est vraiment le dernier délai. Nous ne pourrons plus rien faire après, ça signifie que les collègues qui auraient aimé candidater ne pourront pas le faire. Une dernière question.

**M.** – Je veux juste rajouter que je viens d'avoir le Directeur du laboratoire (*inaudible*) qui confirme que le laboratoire a effectivement statué sur ce poste.

**M. le Président Eustase JANKY** – D'accord, nous allons pour les trois postes de droit public.

## VOTE



Approbation des 3 (premiers) postes de droit public	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	11
	Pour	<b>16</b>

**Voté à la majorité.**

**M.** – Sept (7) plus les procurations donc un total de onze (11).

**M. le Président Eustase JANKY** – Onze sur combien ?

**M.** – Onze sur dix-sept plus dix procurations donc sur vingt-sept.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci. Nous passons au point suivant : la création d'emplois.

*(Discussions hors micro)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Point suivant.



## b) CREATION D'EMPLOIS

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense que ce point répondra à une question posée en question diverse. Il faut savoir que pour cette année 2017, nous avons reçu cinq emplois du Ministère et deux pour la politique de site. En plus de ces cinq emplois, au niveau de l'Université, nous avons utilisé deux emplois qui ont été validés par le CT il n'y a pas très longtemps... je crois que c'était en juillet pour les deux postes. Un poste qui avait un support qui a été donné à un agent qui est venu de la Martinique. Cet agent – je l'ai dit à plusieurs reprises mais je le répète aujourd'hui pour ceux qui n'ont pas encore entendu – cet agent est bien dans une composante sur la Guadeloupe, avec un poste qui a été prévu provisoirement. Le problème c'est qu'il s'agit d'un agent de l'AENES et que nous n'avons pas eu la CPE mobilité AENES ; c'est le CPE de l'établissement qui a donné un avis favorable pour le transfert de cet agent de la Martinique à la Guadeloupe, sans support véritablement. Une fois arrivé au niveau de la gouvernance, le responsable de la composante demande son poste. Je n'ai aucun support pour asseoir cet agent. Sachant que j'avais cinq postes du Ministère, j'ai mis l'agent sur un de ces postes parce qu'en réalité nous avons eu droit au Tribunal Administratif. Nous ne pouvons pas faire venir un agent ici et lui dire après qu'il n'est ni en Guadeloupe, ni en Martinique. Je n'ai pas de poste pour le mettre en

Guadeloupe et la Martinique réclame le sien. Je n'ai plus d'endroit où le mettre alors que j'ai pris l'engagement de mettre l'agent sur un poste.

Le deuxième poste que j'ai pris, c'est celui sur lequel j'ai mis un contractuel. La politique Nous avons une politique de l'établissement, quoique l'on dise il y a une politique qui a été mise en place pour les agents non titulaires. On entend dire qu'il n'y a pas de politique pour les agents non titulaires. Je rappelle que quand j'ai pris cet établissement, il n'y avait aucune politique. On renouvelait les agents non titulaires après chaque fin de contrat sans se poser de questions, sans chercher à savoir comment on ferait pour les payer ou combien il faut cédéiser au bout des six ans. J'ai quand même cédéisé un certain nombre d'agents à six ans ou cinq ans plus ou moins quelques mois. Je ne pouvais pas garder ces agents aussi longtemps à l'Université et ne pas leur proposer quelque chose, tout en sachant que la cédésation n'est pas forcément bien pour les agents parce qu'en réalité, c'est une précarisation. Ces agents n'ont pas les mêmes droits que les autres. Vous avez deux agents dans le même service, il y en a un qui travaille et qui gagne un salaire correct, alors que l'autre gagne un salaire divisé pour le même travail. Il y a effectivement des agents qui étaient sur des emplois de Recherche, dans ce cas c'est encadré. Pour les agents qui étaient sur les emplois de postes vacants, là aussi c'est encadré. Pour les agents qui remplaçaient les autres agents en congés maladie, c'est également encadré. Les autres agents qui posaient problème, sont ceux qui étaient venus en renfort. Ce sont surtout ceux-là qui ont été repoussés à chaque fois, à chaque contrat. Nous nous retrouvons avec un grand nombre d'agents pour lesquels il faut prendre les décisions. Après discussion, nous avons mis en place une commission avec un Vice-président juste pour gérer les agents non titulaires, ce qu'il a fait avec sa commission. Pour chaque agent, il y a eu un projet. Il y a des agents qui auraient dû arrêter avant fin septembre, pour le bon fonctionnement des services, nous ne les avons pas arrêtés, nous avons continué les contrats. Nous devons arrêter un certain nombre pour décembre, nous l'avons fait pour éviter justement de se retrouver dans la même situation que la rentrée de septembre.

En dehors de cela, nous avons pris des engagements. Quand deux agents devaient partir en même temps dans un service, nous avons pris l'engagement d'en prolonger un pour éviter que deux agents ne partent en même temps. Il y a aussi un projet au niveau des agents. Nous avons mis en place – nous en discuterons tout à l'heure – un projet de formation pour les agents non-titulaires, comme nous avons mis en place un plan de formation pour les agents titulaires. Ce projet de formation a été réalisé par quelqu'un du CT, des agents non titulaires ont participé à la mise en place de ce plan de formation pour les agents non titulaires. Tout ce travail a été fait dans le but de porter un plus pour les agents. Nous avons également décidé de garder les agents contractuels qui réussissent à des concours, les agents dont nous avons besoin dans l'établissement, à condition d'en avoir les moyens. C'est ce que j'ai fait. J'ai gardé un agent parce que c'est un agent qui est là depuis de très longues années, qui nous donne satisfaction et qui a été reçu en concours. C'est la politique de l'établissement. Je rappelle que dans le même sens, nous avons – au niveau des syndicats aussi – voté l'augmentation d'un agent de catégorie C qui passe en catégorie B, parce que cet agent a passé un concours et que si on n'avait pas augmenté son poste, il serait parti. Nous avons évoqué tous les motifs, cet agent a des enfants, elle est là depuis très longtemps, il fallait donc faire un effort pour la garder, ce que nous avons fait. Les syndicats l'ont souhaité et nous avons gardé cet agent. C'est dans cet esprit que j'ai gardé un agent non titulaire dans l'établissement, ce qui veut dire que j'ai gardé deux agents.

J'ai utilisé deux postes, deux supports parmi les cinq. Il reste trois postes vacants, trois postes non utilisés. Pour l'instant, il y a une commission des moyens qui se réunit, je demande justement aux personnes qui font partie de cette commission des moyens, d'être présentes à cette commission. C'est à ce moment-là que nous déciderons de là où il y a des déséquilibres pour y mettre ces agents. Une fois que j'aurai la conclusion de cette commission des moyens, il nous appartiendra de mettre les agents là où il faut. A ce jour, je n'ai pas identifié les endroits où je dois les mettre. J'ai pris soin de ne pas prendre plus de deux

postes, j'ai souhaité laisser plus de postes vacants par rapport au nombre de postes que j'ai occupés. Si on me dit demain que j'ai pris trop de postes, qu'il y a trop de personnel en Guadeloupe par rapport à la Martinique parce que les deux agents sont en Guadeloupe, je me ferai fort de trouver deux postes pour les envoyer en Martinique. Si c'est le cas inverse, la commission des moyens établira la feuille et nous allons répartir les moyens.

Voilà aujourd'hui l'interprétation... le développement que j'ai pu faire sur la création d'emplois. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame KIMBOO.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Une précision. Vous avez parlé tout à l'heure d'un agent qui a réussi à un concours. De quel type de concours s'agit-il ? Est-ce un concours interne ou externe ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Concours externe.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Concours externe. C'est donc une politique générale de l'établissement qui a été mise en place, qui régit les concours externes et qui permet de garder le personnel pour les positionner s'il y a des postes susceptibles de...

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame LAPLAIGE.

**Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT** (Adjointe DRH) – Il s'agit juste d'un concours réservé cette année. La politique de l'établissement et même du Ministère, c'est quand même de conserver les agents ayant réussi à un concours réservé sur le poste actuel.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Interne ou externe ?

**Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT** (Adjointe DRH) – Un agent qui est éligible cette année, qui a passé un concours dans un autre établissement. Il y a une négociation entre les établissements, pour pouvoir maintenir au maximum les agents sur leurs postes actuels. S'il y avait eu un avis défavorable du Président, l'agent aurait été refusé.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Si je comprends bien, ça veut dire qu'il avait un poste qui l'attendait dans une autre administration et que le choix a été fait de maintenir l'agent à l'Université ? C'est bien cela ? C'est une première chose.

Deuxième élément, qui en fait provoque toutes les crispations autour de ces supports de postes, c'est le fait que nous ayons les informations très tardivement, alors qu'elles ont été portées à votre connaissance depuis très longtemps, puisque la notification du Ministère date du 16 novembre 2016. Il y a eu également une dépêche annuelle qui est parue. Par ailleurs, lors de la première réunion de dialogue avec les Vice-présidents que nous avons finalement pu avoir en juin, Monsieur le Président, je vous ai moi-même posé la question. Je vous ai parlé des cinq postes qui avaient été créés pour l'Université, en demandant ce qu'il en était de ces postes et comment ils seraient répartis. Vous m'avez dit que vous auriez recherché, je n'ai jamais eu de réponse sur ce point. J'ai appris incidemment que deux des postes avaient déjà été utilisés pour la Guadeloupe. Autre chose : que l'on positionne des agents sur les postes, bien sûr ; les postes sont faits pour cela mais qu'on le fasse dans le cadre des instances. N'est-ce pas le CA qui répartit – sur proposition du Président – les emplois et les crédits qui sont alloués à l'Université ? Pourquoi cela n'a-t-il pas été respecté ? Pourquoi deux agents par rapport aux 80 agents qui sont non-titulaires et qui sont en situation de précarité ? Comment le choix a-t-il été réalisé ? C'est là où nous avons de grosses difficultés à comprendre la politique qui a été menée au niveau de ces postes.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense que c'est un agent qui a passé un concours, aucun autre agent n'a passé de concours. Nous avons fait la même chose pour un autre agent, il n'y a pas eu de discussion du tout quand on a rehaussé un agent pour pouvoir le garder dans l'établissement. D'un autre côté, le Président a une délégation pour pouvoir répartir les agents au niveau de l'établissement. Maintenant, il vous appartiendra au niveau de chaque pôle de répartir les postes à votre niveau, quand ils arriveront chez vous.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (VIP Pôle 972) – Monsieur le Président, que fait-on de l'article 14-5 des statuts qui dit que le CA répartit, sur proposition du Président, les emplois et les crédits alloués à l'Université par le Ministre compétent. Que fait-on de cet article ? C'est ce que je veux comprendre.

**M. le Président Eustase JANKY** – *(Réponse inaudible)*.

**M. Michel GEOFFROY** (VIP du CA) – Je voudrais simplement rappeler aux administrateurs que lors du premier Conseil d'Administration, une délégation de pouvoir a été signée au Président et que figure au sein de cette délégation de pouvoir, la responsabilité de répartir les emplois. Le Conseil d'Administration a délégué cette compétence au Président qui décide de l'utiliser ou non. Je pense qu'il y avait une urgence – comme l'expliquait le Président – il a donc utilisé partiellement cette délégation et maintenant, il s'en remet à la commission des moyens et au Conseil d'Administration pour les postes restants. Il n'y a donc rien d'illégal à tout cela.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (VIP Pôle 972) – Je vous remercie de ce rappel, Monsieur le Vice-président. Toutefois, je vous rappelle également que cette délégation de pouvoir a fait l'objet de nombreuses discussions et que nous attendons toujours le retour du contrôle de légalité sur ce point. Nous n'avons aucun document nous donnant l'avis du contrôle de légalité sur ce point. Je vous rappelle également que les administrateurs dont je fais partie ont voté contre cette délégation de pouvoir.

*(Discussions simultanées)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Ça avait été adopté. Le contrôle de légalité a été effectué.

**M.** – Par le Recteur.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (VIP Pôle 972) – Nous n'avons pas de retour. Les administrateurs, en tout cas moi, en tant qu'administratrice je n'ai pas de retour.

**M. le Président Eustase JANKY** – S'il y avait un problème de légalité, le document serait revenu au niveau du CA pour être voté à nouveau. Le contrôle de légalité a été favorable pour le Recteur. Nous nous sommes tenus à ce qu'avait décidé le CA... cela veut dire que c'est voté. Vous voulez prendre la parole ?

**M.** – Juste pour souligner les propos du Président. Effectivement, certaines modalités de la délégation prêtent à questions mais des échanges ont été menés entre les deux Recteurs et la Présidence... la démarche est la suivante le contrôle de légalité : dès lors que l'un des Recteurs considère que la légalité est entachée, il lui revient de saisir les tribunaux administratifs, il ne lui revient pas de censurer. Aucun des Recteurs n'a considéré que l'aspect juridique était engagé sur cette délégation, celle-ci est donc considérée comme valide.

**Mme** – Je voudrais savoir si nous sommes toujours sur le point ou si nous sommes en train de revenir sur la délégation du Président, si on l'interroge, si on le questionne encore ? Effectivement, il arrive quelquefois qu'il y ait des votes contre, mais à partir du moment où ces délégations ont été adoptées, le Président les utilise ; c'est son pouvoir. S'il avait voulu utiliser les cinq, il aurait pu le faire, c'est à lui de répartir. Pour le moment, il l'a fait pour deux postes, il verra. Il vient de dire qu'il va s'en remettre à la répartition des moyens pour les trois autres, c'est son pouvoir.

**M. le Président Eustase JANKY** – Bien.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Monsieur...

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame FRANCOIS-HAUGRIN nous allons arrêter sur ce point et passer à autre chose.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Oui, mais pour bien comprendre ce qui se dit aujourd'hui... ce qui se dit aujourd'hui, Monsieur le Président, c'est que vous pouvez utiliser à votre convenance, tous les supports qui arrivent du Ministère puisque vous avez une délégation de pouvoir pour cela. De ce fait, l'article 14-5 des statuts n'a aucune valeur. Nous sommes bien d'accord ?

**M.** – Vous aviez voté cela.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Monsieur le Président, vous avez tout pouvoir pour utiliser les supports de postes de cette Université, comme bon vous semble ? C'est bien ce que je vois.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GERARDIN.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Ecoutez, collègue, je suis désolé, j'ai voté contre aussi. Tout le monde se rappelle. Cette délégation de pouvoir, c'est moi qui ai entraîné...

(Rires)

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Comme souvent. Il n'en demeure pas moins qu'une délégation de pouvoir veut dire ce que ça veut dire, le pouvoir – il y a bien l'article 14.5 et l'article L781-2 et -5 du code de l'éducation – est délégué au Président de l'Université, même si je ne suis pas d'accord avec cette délégation de signature, il n'en demeure pas moins qu'elle n'a rien d'illégal.

**M.** – Et qu'elle existe.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je voudrais quand même dire que nous n'avons pris que deux postes et même si j'ai la possibilité de le faire, j'ai fait très attention de ne pas dépasser la moitié du nombre de postes qui ont été donnés. J'ai fait en sorte que la commission des moyens puisse se réunir et prendre les décisions. Maintenant, je ne peux pas faire autrement que de placer les collègues sur les postes. C'était une urgence, je ne pouvais pas faire autrement. Je l'ai fait mais je laisse aussi la possibilité d'attribuer ces trois autres postes de façon différente. Je pense qu'il faudrait arrêter cette comparaison Guadeloupe-Martinique. Régulièrement, je dois prendre la parole parce que j'ai donné quelque chose ici et que de l'autre côté vous demandez la même chose, il faut arrêter cela. Nous sommes dans une Université, il y a une commission des moyens qui va statuer. Il faut savoir qu'il y a des textes pour la répartition des moyens. Si on se base sur les statuts de l'Université, il y aura quelques soucis. De plus, si on va plus loin, si on va dans les critères de répartition, ce sont ces critères que l'Université utilise pour

répartir la dotation au niveau des Universités. Si on utilise ces mêmes critères, on risque d'avoir des ennuis. Aujourd'hui, je dis que j'ai cette délégation, j'ai pris deux postes. Il en reste trois que l'on pourra utiliser là où c'est nécessaire, en fonction des équilibres des pôles. Je crois qu'il faut arrêter là, sinon nous allons discuter jusqu'à ce soir et nous n'allons pas nous en sortir. Madame Cécile BERTIN, dernière remarque, dernière question.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – C'est juste pour dire qu'il me semble que personne n'a parlé ni de Guadeloupe, ni de Martinique.

**M. le Président Eustase JANKY** – Si, si, si. Je suis désolé... je suis désolé, ce sont les deux premières...

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – On a simplement parlé de la légalité par rapport au statut... c'est tout. Le reste non, ça n'a pas... c'est dommage que l'on nous renvoie à une pseudo-opposition Guadeloupe-Martinique, chaque fois qu'il y a une difficulté. Pour ma part, je n'en vois pas. Merci.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je n'interprète pas, je me rends compte que c'est une réalité. Nous allons continuer, nous allons voter. Qui ne prend pas part au vote sur la création d'emploi ?

**Mme** – On vote sur quoi exactement ? Pour quelle autorisation ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Vous votez sur les conclusions du CT qui avait validé les deux postes que j'ai pris pour mettre deux agents... les deux postes qui ont été validés par le CT, deux postes de BIATSS.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – Nous n'avons pas eu les documents, Monsieur le Président. Nous les avons réclamés.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GERARDIN.

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS 971*) – Président, ce sont des informations que vous aviez à nous donner ; ça n'a pas donné lieu à un vote du CT puisque vous aviez délégation pour le faire.

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui.

*(Discussions hors micro)*

**Mme** – C'était une information.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous passons au point suivant, le plan de formation. Monsieur AUDEBERT, pouvez-vous donner les explications ?



## c) PLAN DE FORMATION

---

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Avant d'aborder la question, je ferai quelques observations. D'abord, vous priez de bien vouloir excuser Madame LORI qui n'a malheureusement pas pu être parmi. Il s'agit d'un plan de formation pour l'année 2018, qui à mon avis est un plan très important d'autant plus important qu'en 2017, il n'avait pas été possible de le voter. Vous le savez, vous avez toujours un certain

nombre de contextes et d'enjeux forts importants, des enjeux de stratégie sur les orientations futures en termes d'amélioration de la qualité du service rendu, en termes de réorganisation administrative de façon générale, de développement de la Recherche, de développement de projets de formation sur l'ensemble des pôles. Quand bien même le contexte budgétaire contraint nous amène à être obligés de circonscrire et d'utiliser au mieux les actions de formation qui nous sont proposées, il s'agissait de s'orienter dans des axes relatifs à l'ensemble de la modernisation et de la mutualisation de nos services, de la mise en place d'un certain nombre de dispositifs à tout niveau, de dématérialisation des procédures, d'amélioration de la recherche etc. Dans ces enjeux, les formations ont un poids très important. L'impact en matière de ressources humaines est également fort, naturellement l'idée a été de construire ce plan de formation selon des axes collectifs et à la fois des axes individuels. Les axes interministériels ont été intégrés au plan de formation. Il s'agissait d'essayer de former à des marchés d'inflation, de prévention sur les risques psycho-sociaux, pour des managers et responsables RH, la politique du handicap en particulier. Nous avons pensé également aux compétences budgétaires et comptables de notre établissement.

Au-delà de ces contextes et de ces enjeux, il y a un champ d'application. Même si ce sera prioritairement pour les BIATSS titulaires, on constate néanmoins qu'il y a des dispositifs prévus en faveur des personnels contractuels. C'est une commission qui a essayé de dégager les axes principaux, la méthodologie, a reposé essentiellement sur la prise en compte de problématiques rencontrées au sein des deux pôles : du pôle universitaire de Guadeloupe d'une part, à savoir des problématiques articulées autour de la prévention, de l'amélioration de la qualité du service rendu et évidemment du développement des compétences des collaborateurs BIATSS mais également, fondé sur des axes stratégiques retenus par le pôle universitaire de la Martinique avec des objectifs de maintien dans l'emploi ; de renforcement des compétences en particulier renforcer le professionnalisme du personnel administratif technique dans des compétences aux métiers de soutien et des supports ; d'accompagnement de la mobilité professionnelle, à la faveur d'un certain nombre de formations qui visent effectivement à être toujours plus performant dans le concours qu'ils ont passé ; de la qualité et du train de vie au travail, de la structure administrative, de l'acquisition de nouvelles qualifications... bref, un projet annuel de formation qui est soumis à vote examen. Je suis disposé à répondre à d'éventuelles questions.

**M. le Président Eustase JANKY** – Est-ce que quelqu'un veut faire des remarques ?

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Concernant le pôle Martinique, nous avons positionné un axe de formation pour les enseignants chercheurs qui a été demandé en CTS, je ne le vois pas apparaître.

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Effectivement, je le disais tout à l'heure, que le champ d'application couvrait prioritairement les personnels BIATSS et subsidiairement les personnels contractuels. Jusqu'à présent, la population des enseignants chercheurs n'est pas couverte par le plan de formation. Beaucoup d'universités ne couvrent pas ces enseignants chercheurs et c'est définitivement un regret. C'est une perspective que nous nous donnons, étant observé néanmoins que les enseignants chercheurs pourront s'inscrire dans un certain nombre d'actions. Une campagne sera mise en œuvre avant le 29 janvier 2018, à charge naturellement pour ces enseignants chercheurs de retourner au service formation un certain nombre d'actions qu'ils souhaiteraient voir mener à leur profit, que ce soit à titre individuel ou à titre collectif. Vous avez raison, il s'agira d'intégrer les enseignants chercheurs dans les prochains travaux qui conduiront à l'élaboration d'un plan de formation annuel... je dirai peut-être pour la première fois et de la même façon que les personnels BIATSS.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Comme vous le dites, c'est important de pouvoir indiquer cette perspective dans le plan actuel, cette vraie volonté d'intégrer les enseignants chercheurs et de répondre parfois à des besoins spécifiques qu'ils ont pu nous faire remonter. C'est un

signal fort, il faut que ce signal soit un dispositif qui soit porté à leur connaissance puisqu'ils l'auront à leur disposition.

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Aucun enseignant chercheur ne sera exclu. Effectivement, les actions de formation dont les enseignants chercheurs souhaiteront bénéficier, seront prises en compte mais obéiront naturellement à la condition d'un accord du service de formation en regard de la limite du budget qui sera dévolu au plan de formation.

**M. Georges VIRASSAMY** (PR 972) – Monsieur le Président, voilà un plan de formation du personnel qui nous est soumis et qui se présente, je dois dire, d'une bonne manière. Je crois en plus que c'était tout à fait opportun parce qu'il faut ne pas cacher une réalité, les métiers changent, l'établissement doit évoluer au regard des besoins auxquels il doit à faire face, ne serait-ce qu'au niveau de la comptabilité. Je me rappelle, la responsabilité qui était la nôtre à l'époque, nous sommes passés à bien d'autres choses donc il est clair qu'il faut former le personnel de telle manière que l'établissement soit en mesure de répondre aux missions de service public qui sont les siennes. Je sais que Madame LORI en particulier fait un travail assez considérable depuis plusieurs années sur ces questions pour lesquelles elle s'investit véritablement. Ma question c'est : quel bilan existe ? Existe-t-il un bilan de l'utilisation de ces formations par le personnel dans l'établissement ? Autrement dit, l'établissement consacre beaucoup d'argent pour ces formations, y a-t-il un bilan de l'utilisation par le personnel de ces différentes formations ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Pour répondre à la question de Monsieur VIRASSAMY, il faut savoir qu'en 2016, il n'y a pas eu de plan de formation. En 2015, cette question a été posée au CT, nous avons demandé à ce que l'on puisse faire le plan de 2015. La deuxième chose c'est que, pour mettre en place ce plan de formation, j'avais demandé à ce qu'il y ait une petite commission parce qu'une seule personne ne pourrait pas le faire. Il faut évaluer les formations, le nombre de personnes, le nombre d'agents qui auraient pu être en formation. Est-ce que ce sont des formations en local ? Est-ce qu'il faut faire intervenir un enseignant ? Le prix des formations soit locales soit décentralisées. Tout cela sera étudié par la commission pour pouvoir mettre en place les formations. Il ne s'agit pas de faire un joli document et de ne pas l'utiliser. J'ai demandé à Monsieur AUDEBERT de mettre en place cette commission afin de mettre en application ce plan de formation que Madame LORI nous a produit. La question se posera également pour les agents non titulaires. Il y a un plan qui est fait, nous y reviendrons tout à l'heure après que Madame KIMBOO ait posé sa question.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Monsieur le Président, effectivement il n'y a pas eu de plan de formation 2017 mais il y a eu un budget 2017 pour la formation du personnel ? Si oui, à combien est-il évalué ? Par ailleurs, du point de vue des statistiques sur l'année 2017, j'aimerais connaître le nombre d'agents par pôle qui ont pu bénéficier de formations ? Ce sont les deux questions que je pose. J'ai une petite remarque sur le plan de formation et une interrogation, notamment sur la page qui concerne les actions de formation scolarité. Il est indiqué une prise en charge par le PUR des formations AU, je pose la question de savoir quelle concertation a été prise par le pôle pour positionner le financement de cette formation ? Je déplore aussi le fait que deux axes de formation ne figurent pas, à savoir l'appui à la recherche dont a parlé Madame FRANCOIS-HAUGRIN, mais également l'appui des managers et des personnels encadrants.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur AUDEBERT, vous avez toutes ces informations.

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – C'est environ 90 000 euros qui sont dévolus pour 2018 à l'ensemble de ces actions de formation. Un plan de formation comprend les pré-bilans de compétences et tout ce qui est VAE ou formations liées à des projets professionnels. Mais ce n'est qu'une évaluation prévisionnelle.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – La question budgétaire concernait l'année 2017.

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – S'agissant de 2017, il n'y avait pas eu de plan de formation voté. Vous imaginez que la difficulté à la fois en termes d'évaluation et en termes budgétaire est un peu plus corsée. Une partie du budget – de l'ordre d'un peu plus de deux tiers – avait déjà utilisée parce que l'essentiel des actions de formation qui avaient été demandées, n'étaient pas inscrites par définition dans un plan de formation mais étaient des demandes qui avaient été faites par ailleurs parallèlement. Il y a un certain nombre d'instances qui permettent d'aller en formation. Si la question était est-ce que l'ensemble du budget avait été totalement consommé ? La réponse est non, compte tenu du fait qu'aucun plan de formation n'avait été validé même si un certain nombre d'actions avaient été déjà envisagées. Pour autant, un certain nombre – pour ne pas dire un nombre certain – de formations avaient été demandées, elles ont donc été financées et prises en charge.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Je vous demande d'être beaucoup plus précis, Monsieur AUDEBERT, concernant l'enveloppe qui a été allouée au budget de la formation pour l'année 2017. Vous m'apprenez que l'argent n'est pas consommé, il pourrait y avoir des utilisations couvertes par cet exercice budgétaire.

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Effectivement, elle n'est pas entièrement consommée. Encore une fois, le nombre d'actions... de mémoire, il y a un mois, nous en étions à un peu plus des deux-tiers du budget. Cette somme, à préciser, a vocation à être utilisée d'ici décembre, mais compte tenu des dates limites des engagements de crédits qui ont été indiqués (mi-novembre), je pense que *le temps est très réduit pour cela*.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Monsieur AUDEBERT, est-ce que je dois m'adresser à Monsieur SUBITS pour connaître l'enveloppe budgétaire qui a été allouée à l'axe formation de l'établissement, s'il vous plaît ?

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Oui.

**M. Vincent SUBITS** (Directeur Affaires financières) – En 2017, le budget de la formation sur l'ensemble de l'établissement était de 95 000 euros, c'est l'enveloppe de base. Son taux d'exécution à la date du 20 novembre est de 72.63 %.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il resterait donc combien ?

**M. Vincent SUBITS** (Directeur Affaires financières) – 26 000 euros.

**M. le Président Eustase JANKY** – Est-ce que cette somme pourrait être utilisée en 2018 ?

**M. Vincent SUBITS** (Directeur Affaires financières) – Non, non.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ce n'est pas chiffré pour 2018. Est-ce qu'en réalité, on a demandé d'évaluer les formations ? Je pense qu'à partir de maintenant, il faut vraiment que l'on fasse chaque année un bilan des formations qui ont été faites et du coût de ces formations.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – J’insiste, Monsieur le Président pour savoir le nombre de personnes qui sont réparties par pôle et également les domaines de formation sur lesquels les avis se sont positionnés.

**M. le Président Eustase JANKY** – Sur le bilan 2017 ?

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Oui, oui, sur le bilan 2017.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous essaierons déjà de faire ce bilan 2015, puis ce qui aura été fait en 2017.

**M. Bruno HARAL** (BIATSS 971) – Une question à Monsieur AUDEBERT. J’aimerais savoir quelle méthode a été adoptée pour bâtir le plan de formation ? A ma connaissance, les chefs de service et les Directeurs n’ont pas été consultés pour ce plan de formation.

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Il y a eu une séance qui a été pilotée par moi-même, en lien avec Madame LORY, associant effectivement les deux responsables administratifs des pôles. Cette réunion visait précisément à collationner l’ensemble des besoins de formation qui avaient été eux-mêmes remontés par les *composantes et pôles*, dans un premier plan. En tout état de cause, cette seconde réunion qui visait à essayer de collationner les besoins les plus récents pour l’année 2018, a été menée il y a environ trois semaines. A priori, ce qui a été recensé était précisément les demandes qui remontaient des deux pôles. Peut-être que vous posez en particulier la question des besoins remontant de l’administration générale parce qu’il y a aussi un certain nombre de besoins qui peuvent être formalisés par l’administration générale. Les formations qui ont été reprises en particulier s’inscrivaient dans une réforme qui fait que les projets ont nécessité un certain nombre de planifications de la part des collègues, naturellement cette plate-forme de plan de formation s’est ancrée essentiellement sur ces besoins de crédits. A titre individuel, un certain nombre d’actions qui seront menées, doivent être validées, que ce soit pour les personnels de l’administration générale ou les personnels des pôles, ils ont tout intérêt à abonder aux actions de formation qui leur sont proposées à titre individuel soit en termes de formation ou de concours, et ce par rapport à des demandes qui sont faites.

**M. le Président Eustase JANKY** – Une dernière question avant de voter.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Pour l’année 2018, est-ce qu’il est prévu de donner au moins 95 000 euros ?

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Les 95 000 euros, c’était pour 2017. Ce qui a été prévu initialement dans le Budget Primitif 2018, c’est 90 000 euros.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – D’accord. Est-ce qu’il est prévu une répartition de ce budget par pôle ou est-ce que cette répartition reste au niveau central ?

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Pour l’instant, il est au niveau central.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons passer au vote du plan de formation. Qui ne prend pas part au vote ?

**VOTE**



Approbation du plan de formation 2018 des titulaires de l'UA	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	<b>26</b>

**Adopté à la majorité.**

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Concernant l'abstention, je précise Monsieur le Président – notamment pour que Monsieur le PCA comprenne bien – qu'au CT, nous avons été sept sur neuf à nous abstenir sur ce plan de formation pour des motifs qu'ont évoqués nos collègues, notamment sur le bilan.

**M. le Président Eustase JANKY** – Mais j'ai répondu, j'ai dit que c'était parce que nous n'avions pas encore discuté. J'ai dit que nous ferions tout pour avoir ce bilan, au moins celui de 2015, et que pour le prochain plan de formation, il fallait absolument que nous ayons une évaluation du plan en fin d'année, une fois qu'il aura été validé. Je pense que la question qui a été posée en CT ne reviendra pas, si nous arrivons à faire ce travail. Il faudrait aussi pouvoir s'arrêter pour déjeuner, Monsieur AUDEBERT a-t-il prévu un déjeuner ?

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – Pour information, nous avons un avion qui à 16 heures donc je ne sais pas si...

**M. le Président Eustase JANKY** – Vous voulez que l'on finisse ?

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – Sauf si on change les billets d'avion, tout dépend de ce qu'il y a après. Il faut juste que nous nous organisions.

**M. le Président Eustase JANKY** – Qui souhaite continuer, qui souhaite s'arrêter ? Vous souhaitez finir en essayant d'aller vite ? Monsieur AUDEBERT, essayez d'être concis pour le plan de formation des agents non titulaires.



## PLAN DE FORMATION DES AGENTS NON TITULAIRES

---

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – S'agissant des agents non titulaires, un groupe de travail s'est réuni et a énoncé des préconisations qui tournent autour de trois idées fortes :

- La première, c'est que ces formations pourront avoir lieu sur une année, à raison de 20 heures par semaine minimum et devront commencer dès janvier 2018, naturellement, à l'identique sur les deux pôles. Ils ont insisté, c'est une nécessité que ce soit décliné à l'identique sur les deux pôles.
- Deuxième idée forte : pour les formateurs, que la priorité soit donnée donc aux cadres et aux ressources humaines de notre Université, qu'ils soient BIATSS ou enseignants, avec les compétences et les latitudes à la formation et peut-être même en binôme.

- Troisième idée forte qui s'est dégagée de ce groupe de travail (je crois, Monsieur le Président, que vous l'avez parfaitement relayé tout à l'heure) : c'est effectivement la création, au sein de l'Université, d'une commission formée par un certain nombre de cadres administratifs, en particulier le chargé d'organisation... surtout une commission qui serait chargée d'élaborer désormais des plans de formations, de mener des études, des demandes individuelles de formation, pour répondre précisément aux préoccupations qui ont pu se faire jour au fil du temps et qui parfois, il faut le reconnaître, n'étaient pas nécessairement attendues. Donc, l'idée c'est de mettre en place le plus vite possible cette commission. En attendant, l'idée est de recueillir les sentiments sur l'ensemble des actions qui ont été proposées dans ce petit fascicule, lequel traduit tout de même les priorités qui ont animé ce groupe de travail.

**M. le Président Eustase JANKY** – Des questions sur ce plan de formation pour les agents non titulaires ?  
Madame KIMBOO.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Concernant le public, nous sommes bien sur des formations à destination des agents contractuels ? Je m'aperçois que les études qui sont proposées pourraient l'être aussi pour les collègues titulaires qui souhaiteraient évoluer dans leur carrière. D'un point de vue fonctionnel et financier, est-ce qu'il ne serait pas intéressant de tout payer pour ces deux publics dans la mise en place de ces actions de formation ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Je suis tout à fait d'accord. Si ça répond aux besoins des autres agents, pourquoi pas ? S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons voter sur le plan de formation des agents non titulaires.

## VOTE



Approbation des actions de formation 2018 des non titulaires de l'UA	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>27</b>

**Adopté à l'unanimité.**

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Je vote pour, Monsieur le Président du CA. Notez-le au PV s'il vous plaît.

(Rires)

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Vous faites bien de le dire parce qu'en CT effectivement, ça a fait l'unanimité des votants moins une abstention parce qu'il n'avait travaillé sur le dossier.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est bien cela, nous sommes sur le même plan.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Nous sommes absolument d'accord ? Monsieur le Président. En CT, on est tous... même à dix quelquefois.

**M. le Président Eustase JANKY** – Point suivant.



## d) PROGRESSION DU CALENDRIER DES CONGES DES PERSONNELS ET DES FERMETURES 2017-2018

---

**M. le Président Eustase JANKY** – nous avons effectivement un calendrier qui ne colle pas avec le calendrier des étudiants. J'avais dit que nous mettrions tout en œuvre pour faire coïncider le calendrier des étudiants, en sachant qu'il y aura une petite différence pour la sortie de juillet et pour la rentrée. Les personnels partent plus tard que les étudiants et rentrent plus tôt mais durant l'année, je pense qu'il faudrait s'organiser pour que les calendriers soient les mêmes et éviter que les personnels ne soient partis alors qu'il y a encore des étudiants dans l'établissement. Ce n'est pas très cohérent. Il y aura de petites différences entre la Martinique et la Guadeloupe, je crois qu'il y a un jour de fête qui n'est pas le même sur les deux pôles mais ça ne devrait pas poser de gros problèmes, puisque c'est à la marge. Ce calendrier est celui qui n'avait pas été validé par le CA, que nous vous demandons de valider en sachant que l'année prochaine, très rapidement, nous ouvrirons la discussion de manière à faire coïncider les deux calendriers, celui du personnel et des étudiants. Avez-vous des questions sur ce calendrier ? Madame KIMBOO.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Concernant les vacances de la Toussaint, le lundi 30 (*fin inaudible*).

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – D'accord. Je vois effectivement que les vacances semblent inclure le 2.

**M. le Président Eustase JANKY** – Tout à fait. Monsieur AUDEBERT, vous confirmez ?

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Non seulement je confirme mais là encore, c'est un document qui a été soumis au comité technique. Nous avons souhaité ne pas changer le document qui a été soumis au CT. En revanche, nous modifierons en conséquence la partie de la Toussaint qui avait prévu que nos personnels travailleraient ces deux jours.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Ça voudrait dire qu'il y a dix jours à prendre et non pas neuf.

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Nous sommes d'accord.

**M. le Président Eustase JANKY** – S'il n'y a pas de question, nous votons le calendrier de fermeture de l'établissement et des congés.

**VOTE**



Approbation du calendrier de fermeture de l'établissement et des congés	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	27

**Adopté à l'unanimité.**

Merci.

#### e) **BONUS DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL BIATSS 2017**

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet. Nous proposons un document, nous pouvons en prendre lecture à partir du bonus annuel (*petit 1 de la prime de fin d'année*). Vous verrez un premier tableau avec le même montant pour les personnels de la même catégorie, ce que l'on a appelé le bonus de taux 1. Soit on reste au taux 1, ce qui veut dire que chaque agent d'une même catégorie a le même taux quelque son implication dans le fonctionnement de l'Université. Le taux 2 et le taux 3 sont des taux un peu plus élevés pour les agents de même catégorie... en fait, c'est un taux pour valoriser les agents suffisamment impliqués dans le fonctionnement de l'Université.

J'avoue que cette prime avec les trois taux, est un peu inadéquate pour tenter de valoriser les agents, pour favoriser également leur émulation. Certains travaillent beaucoup et se trouvent récompensés de la même manière que ceux qui donnent moins et qui sont de même catégorie. C'est dans ce but que j'ai voulu avoir un taux en trois étapes. Tout le monde a droit à cette première étape, même les agents non-titulaires. Par contre, les étapes suivantes servent à récompenser les agents qui travaillent davantage. Il y a des critères d'évaluation qui sont... ce ne sont pas des critères mathématiques mais ils donnent quand même une idée des critères qui vont nous aider à évaluer les agents. Je serais pour cette prime en trois phases : la phase n°1 à laquelle tout le monde a droit, la phase n°2 pour récompenser les agents qui s'impliqueraient un peu moins que les autres et la phase n°3 pour un agent qui est présent, qui s'implique dans le fonctionnement du pôle de l'Université et qui répond... qui fait des dossiers etc. Concernant le taux 2, ce sera le bonus 1 plus 200 euros, nous avons fait évoluer un peu. Le taux 3 c'est le bonus plus 400 à 600 euros en fonction de l'enveloppe budgétaire de l'établissement. Sur le dernier tableau, vous verrez qu'il y a une petite différence ; au lieu d'un bonus plus 150 euros, c'est le bonus plus 200 euros ; la ligne suivante c'est le bonus plus 400 voire 600 euros. C'est la fourchette, bonus plus 400 à 600 euros. Concernant le taux 1, il a fallu se décider très tôt parce qu'il fallait payer les primes de fin d'année. S'il avait fallu attendre aujourd'hui pour les primes de fin d'année, ce serait un peu tard. Pour ce qui est des taux 2 et 3, c'est une action qui ne posera pas de problème.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Pour établir les premiers chiffres avec les différentes catégories A, B et C, je vois deux lignes arrêtées aux catégories A. J'aimerais savoir la différence entre la catégorie A, la catégorie A, ASI avec des taux différents ?

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Cette ligne, recense effectivement les ASI et les infirmières, puisque ces deux corps sont assimilés à la catégorie A. Voilà pourquoi on a précisé – c'est une question et pas une injonction – ASI et 1 pour la catégorie A.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Pourquoi cette distinction entre les infirmières et les autres personnels de catégorie A ?

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Parce que la loi fait cette différence. Logiquement, nous sommes obligés de l'intégrer dans la catégorie A parce que la loi a récemment assimilé les infirmières à la catégorie A.

**M. le Président Eustase JANKY** – Dernière question.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Alors, concernant les montants qui sont affectés aux agents qui sont sur des supports différents, je m'interroge un peu, puisqu'en fait, avant de discuter sur l'emploi vacant et (*inaudible*) en même temps, quand il y a une mission sur la subvention, ça suffit pour toucher un bonus. Je suis très gênée de cette répartition. Je pense qu'in fine, l'agent n'est pas responsable du support sur lequel il est positionné et pour le même type de personnel, on accorde des primes qui sont différentes.

*(Discussions simultanées)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Quand vous regardez les trois dernières lignes, ce sont des agents non-titulaires.

*(Discussions simultanées)*

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Oui, mais les trois premières lignes concernent des agents non titulaires qui sont positionnés soit sur des emplois vacants, soit sur des charges du service public. Pour une catégorie A, on est à 550 s'il s'agit d'un emploi vacant et sur 650 s'il s'agit de charge du service public. A mon sens, il aurait fallu que l'ensemble des agents titulaires soit réparti en fonction de chaque catégorie et non pas en fonction des supports sur lesquels repose leur contrat.

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Ce qui est un peu moins connu, c'est que suivant que vous êtes sur un emploi vacant, ou, sur un support SCSP c'est-à-dire sur subvention pour charge de service public (ex DGF), vous pouvez toucher sur l'emploi vacant beaucoup plus parce que vous allez toucher les 40 % de vie chère. Il nous a paru équitable de donner un peu plus à ceux qui ne touchent pas les 40 % en particulier les supports SCSP et de donner un peu moins à ceux qui sont assis sur un emploi vacant et qui touchent les 40 %. Voilà la réponse.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons passer au vote pour les primes de fin d'année à trois niveaux : le bonus initial, les taux 2 et taux 3.

**VOTE**



Approbation des primes de fin d'année à taux 1 et majorés	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	<b>26</b>

**Adopté à la majorité.**

Une abstention. Le point suivant c'est la nouvelle bonification initiale 2018.



**f) NOUVELLE BONIFICATION INITIALE 2018.**

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Sur cette nouvelle bonification initiale, il y a eu quelques petites différences par rapport à l'année dernière. Il y a eu des réunions de concertation sur cette NBI dont ne peuvent bénéficier que des agents de catégorie A. Pour avoir droit au NBI il faut être en catégorie A, il y avait des grades inférieurs avec deux agents de catégorie B qui bénéficiaient, nous les avons donc sortis de là pour les faire émarger dans le RIFSEEP parce que ce n'était pas réglementaire. Il y avait aussi les techniciens de laboratoire, il reste beaucoup de techniciens de laboratoire. Comme ils étaient très nombreux, nous avons préféré les sortir de là et les mettre dans le RIFSEEP pour essayer de valoriser leurs primes. Quand on compte, on s'aperçoit que l'on a 1 175 points de NBI qui n'évoluent pas au cours des années. Il faut les répartir sur les différentes fonctions. Nous avons laissé 130 points (*bas de la page à droite*) à distribuer pour les agents qui seraient éventuellement embauchés en cours d'année. Dans la mesure où il y a des prévisions de recrutement en cours d'année, si on utilise l'ensemble des points, on ne pourra plus leur donner des emplois NBI. Que se passera-t-il, Monsieur AUDEBERT, si on ne peut pas leur donner les NBI ?

**M. Christophe AUDEBERT (DGSA)** – Nous manquerons d'anticipation et cela ne sera pas bien vis-à-vis de nos nouveaux collègues.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est pour cela qu'on laisse les 130 points au cas où nous aurions des agents à recruter tout en sachant que l'année prochaine, nous devrons revoir les points NBI. Il faut que les gens qui sont sur les fonctions, sachent que d'une année à une autre ça peut bouger parce que plus on aura recruté des agents, plus il faudra peut-être réduire les points pour que tout le monde ait droit à cette NBI. Pour l'instant, ce n'est pas figé, ça peut évoluer en fonction des recrutements pour les années suivantes. Avez-vous des questions ? Madame KIMBOO.

**Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972)** – Je voulais juste avoir un éclaircissement, Monsieur le Président, concernant les emplois plus ou moins statutaires. Nous avons une liste d'emplois sauf la troisième ligne où on a effectivement une (*inaudible*) au sein de l'AENES. A quel emploi cela correspondait ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame LAPLAIGE.

**Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (Adjointe DRH)** – Cela correspond à l'emploi d'administrateur.

**M. le Président Eustase JANKY** – Une dernière question.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle 972)** – Dans les pôles et (*inaudible*), on est toujours sur les pôles et composantes, je vois des responsables de (*inaudible*). Je voudrais savoir quels sont les critères utilisés pour déterminer les composantes des (*inaudible*) ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Il y a un critère qui est extrêmement clair, c'est le nombre d'étudiants. On ne peut pas échapper à ce nombre d'étudiants par composante. Nous avons fait le point il n'y a pas très longtemps sur le nombre d'étudiants au 27 novembre. Vous avez de grosses composantes, je vois qu'en Martinique il y a 1 564 étudiants en LSH, c'est une grosse composante. En droit et économie, il y a 1 153 étudiants. Il ne reste que les sciences médicales pour la partie qui était en Martinique. En Guadeloupe, nous avons 1 959 étudiants à l'UFR des sciences médicales. L'UFR des sciences médicales devient la plus grosse UFR de l'établissement. Si nous ajoutons les étudiants qui sont en Martinique, ceux qui sont en Guadeloupe, c'est la plus grosse UFR de l'établissement. Après vient le SJE avec 1 639 étudiants, puis les sciences exactes et naturelles avec 1 501, ensuite ce sont les effectifs qui sont en dessous de 700. Entre 800 et 15 étudiants pour l'IUFC... en Martinique 18 étudiants pour l'IUFC. Il y a un critère qui est très clair, parce que gérer une composante avec 1 900 étudiants, c'est une grosse composante. Ai-je répondu à votre question ?

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Est-ce que l'on a fixé un nombre minimum d'étudiants qui permette de considérer que l'on est dans une grosse ou dans une petite composante ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Quand on regarde l'ensemble des composantes – il ne faut pas regarder une composante, il faut regarder l'ensemble des composantes – on voit bien qu'il y a une grande différence entre les composantes de plus de 1 000 étudiants et les autres composantes. Après 1 000 étudiants c'est bien, les *(inaudible)* font plus 650 étudiants et après ça descend encore. On voit bien qu'il y a une différence.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – J'ai bien compris l'explication que vous avez donnée du rapprochement mais d'un point de vue pratique, pour pouvoir mettre en œuvre les *(inaudible)*, n'est-il judicieux de se positionner à un niveau qui permette à la composante d'émarger ou pas... enfin, au responsable de l'encadrement administratif d'émarger ou pas. C'est pour permettre la mise en œuvre pratique de cette proposition.

**M. le Président Eustase JANKY** – Toute la discussion que j'ai eue avec vous, c'est pour les composantes de plus de 1 000 étudiants.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – c'est cela.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons passer au vote.

**VOTE**



Approbation de la grille NBI 2018	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>27</b>

**Adopté à l'unanimité.**

Merci beaucoup. Nous passons au point suivant. Monsieur HOUDEBERT est-il là ?



## 6) VALIDATION D'UN PROJET DE PRESSES A L'UNIVERSITE DES ANTILLES

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur HOUDEBERT, vous avez bien compris qu'il est plus de 13h00... projet de presse il faudra presser, il faudra faire vite.

**M. Sylvain HOUDEBERT** (*Conservateur général SCD*) – Pourquoi créer des presses à l'Université des Antilles ? Tout d'abord parce qu'il y a un besoin qui existe depuis de longues années, tant pour les livres – puisqu'on a vu que plusieurs laboratoires avaient créé des collections chez les éditeurs tels qu'Ibis rouge, Scala et plus récemment chez Publibook – que pour les revues. C'est peu connu dans les autres disciplines mais en Lettres et Sciences Humaines, il y a trois revues actives : « Etudes Caribéennes », « Le contexte Didactique » et « Recherche en Esthétique ». Il y a deux revues qui sont en phase de relance dans la Caraïbe et il y a également d'autres projets de revues. Ces revues ont peu de visibilité dans notre Université, faute d'une structure missionnée pour les valoriser. Le constat que l'on peut faire sur de nombreuses années, c'est qu'il y a eu beaucoup d'initiatives individuelles ou de laboratoires, mais qu'il n'y a jamais eu une politique affirmée au niveau de l'établissement. Aucune des initiatives n'a été pérenne, faute d'une structure capable de les porter dans la durée.

Pourquoi s'appuyer sur le SCD pour cette mission ? Je dirai simplement que le SCD a les compétences techniques et se pose en simple opérateur technique, puisque ça fait dix ans qu'il accompagne la revue « Etudes Caribéennes » qui est aujourd'hui sur revue.org. Cette mission serait parfaitement conforme à cette mission de valoriser la recherche, ensuite le SCD dispose d'une administration en place qui serait donc une structure légère et économique. Quels seraient concrètement les objectifs de ces presses universitaires des Antilles ? Le nom serait « Edition et Presses Universitaires des Antilles ». Le premier objectif serait d'aider les laboratoires à publier leurs revues mais uniquement en Lettres et Sciences Humaines et Sociales, parce que dans les autres disciplines scientifiques ou médicales, les stratégies de publication sont différentes, ça n'aurait pas de sens. Le second objectif – ce serait seulement en phase 2 après un test – serait de publier entre quatre à six livres par an. Une étude de faisabilité a été faite dans les détails par le SCD, vous l'avez reçue. Le projet était présenté au conseil de la DOC en juin 2016, il a été approuvé sous un certain nombre de réserves qui ont été validées par le CAC du 2 octobre dernier.

Concrètement, pour que le projet se fasse, le SCD se posait en modérateur technique simplement. Une commission importante c'est (*inaudible*) pour les revues, il y a un enseignant responsable éditorial de ces presses. Dans un second temps, si on édite les livres, il faudrait que les arbitrages scientifiques pour le choix des livres acheminés soit rendu par un Comité éditorial qui émane du CAC. Très concrètement, j'ai proposé un nom au Président pour ce chargé de mission. C'est la seule personne, qui à mon sens, a la technicité au sein de l'établissement. C'est Olivier DEHORNE qui est Maître de conférences en géographie sur le pôle Martinique, simplement parce que depuis de nombreuses années, il est le responsable « d'Etudes Caribéennes » dont 40 000 articles sont téléchargés par an, c'est l'équivalent d'une revue de rang A pour les Lettres et Sciences Humaines. En Lettres et Sciences Humaines, à terme, l'objectif est d'être diffusé sur revue.org.

L'autre condition serait un ajustement RH. Le SCD dispose d'un poste de Professeur certifié de documentation. Un de Professeur certifié de documentation travaille plus de 50 heures annualisées. A la

prochaine campagne d'emploi, on souhaiterait que ce poste soit transformé en poste d'IGE éditeur-éditrice ; les 543 heures supplémentaires permettraient de faire face au surcroît de travail qui correspondrait à la création des presses. Au niveau des moyens, il est également demandé qu'il y ait un CR (Centre de Ressources) budgétaire sous l'unité budgétaire du SCD, qui soit distinct du CR du SCD et qui cloisonne bien l'activité presse, des autres activités. Pour conclure, le projet qui est soumis à votre approbation aujourd'hui, concerne dans un 1<sup>ier</sup> temps une première phase qui ne concerne que les revues. C'est ce qui vous est proposé aujourd'hui. Il vous est également proposé de valider le fait que l'on fasse un livre test pour prouver notre capacité à éditer un livre. Ensuite, si le projet est concluant, nous reviendrons devant le CAC pour présenter un projet complet, fort de cette première réalisation.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci Monsieur HOUDEBERT. Je rappelle que ce projet de presses est plutôt centré sur les Lettres et Sciences Humaines parce que les scientifiques ont d'autres modalités de publication un peu différentes. C'était aussi pour valoriser le (*inaudible*) de notre Université dans les DPSH au niveau des Sciences Humaines. Il faudrait peut-être avoir quelqu'un d'ici au niveau de l'Université pour valoriser toutes ces (*inaudible*). C'est dans ce cadre que nous avons fait cette revue que j'ai acceptée, ce projet de presse au niveau de l'Université. C'est vrai qu'il y a vraiment les deux aspects, les études scientifiques et les études littéraires. On voit que l'évaluation des articles n'est pas pareille, l'évaluation des journaux, l'évaluation des livres, ce n'est pas pareil pour entrer dans les études scientifiques. Avez-vous des remarques sur ce projet de presse ? C'est un projet qui remonte à de longues années, Monsieur HOUDEBERT. Ça fait longtemps que j'entends parler de ce projet de presse. Si nous arrivons à le concrétiser, je serais vraiment très heureux pour l'Université.  
Madame Cécile BERTIN.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je voulais justement remercier Monsieur HOUDEBERT d'avoir réussi à porter ce projet jusqu'au bout. En effet, comme le disait Monsieur le Président, ça fait très longtemps que l'on en parle. Ça fait très longtemps que certains collègues s'investissent beaucoup pour essayer de prouver que c'est faisable, que c'est rentable et que ce sera utile à l'ensemble de nos collègues. Pour tout cela, je vous remercie.

**M. le Président Eustase JANKY** – S'il n'y a pas d'autre question et si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous allons remercier Monsieur HOUDEBERT et passer au vote sur ce projet de presse.

## VOTE



Approbation du projet de presses à l'université	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	<b>27</b>

**Adopté à l'unanimité.**

Merci beaucoup. Donc les questions diverses.



## QUESTIONS DIVERSES

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense que ça devrait aller vite. Je vais répondre à la question de Madame KIMBOO sur le RIFSEEP. Il y a actuellement une commission qui travaille sur le RIFSEEP... Madame LAPLAIGE est partie, Monsieur AUDEBERT également. Je pense que d'ici peu, nous aurons des informations plus récentes.

**M. Michel GEOFFROY** (*Vice-président du CA*) – C'est le CT qui travaille... un groupe de travail.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il y a déjà eu plusieurs réunions, je crois que vous en êtes à la cinquième réunion.

**M. Michel GEOFFROY** (*Vice-président du CA*) – Tout à fait.

**M. le Président Eustase JANKY** – La cinquième réunion du CT pour essayer d'arriver à un consensus sur le RIFSEEP.

**M. Michel GEOFFROY** (*Vice-président du CA*) – Je ne préjuge pas du résultat mais à priori les travaux avancent très largement, très rapidement et très fructueusement.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci. Deuxième question diverse. Nous tiendrons quelques instances en tout début d'année, elles sont indispensables pour pouvoir commencer l'année. C'est un peu dommage, nous terminons avec de grandes réunions et nous allons commencer avec de grandes réunions. C'est important pour le fonctionnement de l'Université. En tout début d'année, il y aura un CT, il y aura également un CA car il y a des choses à valider avant le 11 janvier, ce qui veut dire que je vous demanderai encore de faire des efforts la première semaine de janvier. Nous essaierons de faire en sorte que tous les documents prêts puissent partir avant le départ en congé pour Noël et le Jour de l'An afin que vous ayez ces informations durant les vacances. Concernant la deuxième question, la délibération du CA, je n'ai pas bien compris votre question Madame KIMBOO.

**Mme Karine KIMBOO** (*BIATSS 972*) – Nous recevons les procès-verbaux mais nous n'avons pas communication des délibérations qui sont prises en termes de date administrative sur l'ensemble des décisions prises par le Conseil d'Administration.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – À l'issue de chaque Conseil d'Administration, depuis un peu plus de trois ans, nous réalisons ce que l'on appelle des extraits de délibération, c'est-à-dire que pour chaque vote, pour chaque action, pour chaque droit créé par les votes de nos administrateurs, nous faisons un extrait de délibération. Ils sont numérotés et sont effectivement à disposition à la Direction Générale des Services et seront intégrés naturellement sur le nouveau site, dès qu'il sera mis en ligne. Nous ne l'avons pas fait jusqu'à présent parce que le site n'était pas fonctionnel. Nous avons décidé de le mettre en ligne mais ils sont en consultation, quand vous voulez, à la Direction Générale des Services.

**M. le Président Eustase JANKY** – Troisième point sur les moyens nouveaux 2017. Est-ce qu'on a répondu à cette question ? Appel à projet RDI. M SUBITS.

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – J’ai reçu ce projet avant-hier. J’ai eu le porteur de ce projet au téléphone hier, je lui ai expliqué pourquoi j’avais mis un avis négatif sur ce projet. Les trois principales raisons sont que :

1- Selon moi, le montage financier est mauvais, pour plusieurs raisons : l’amortissement des différents matériels est sur un minima de cinq ans, or le projet est sur deux ans. Ça voudrait dire que l’Université devra sortir de sa poche trois ans d’amortissement, sachant que le montant global est quand même de 2 M€. Il n’y aura certes pas deux millions d’amortissement, mais c’est quand même colossal.

2- Pour le montant total, puisque ce sont des fonds FEDER, cela signifie que l’Université doit avancer une très grosse partie des fonds. Je rappelle quand même que le montant global du projet c’est 2 M€, donc l’Université devrait avancer beaucoup d’argent, ce qui créerait un déficit budgétaire beaucoup plus conséquent que les 248 000 euros que nous avons. Nous serions à plus d’1 M€ si j’ouvrais tout de suite maintenant au Budget Primitif 2018, nous serions à 1 M€ en déficit budgétaire ce qui est colossal et pas bien pour l’établissement.

3- Dernier point : les détails proposés via ce montage financier, ne me paraissent pas cohérents et expliqués, dans le sens où il finance avec l’argent d’autres partenariats, ce qui ne me paraît pas déjà très, très cohérent à titre informatif ; et qui plus est, sans avoir plus de détail. De plus, il finance son second partenariat avec l’argent de l’Université puisqu’initialement, nous n’avons pas la trésorerie. Donc, l’Université doit avancer la trésorerie pour le projet et pour les autres partenariats qui sont cités dans ce projet. Au-delà de cela, j’ai quand même noté des dépenses de petits matériels. Certes, l’estimation a été faite sur quatre ans, mais ces dépenses sont supérieures à une année de petits matériels de l’établissement complet. Cela me paraît quand même un peu gros ou alors ce sont des pipettes des stylos de marque, je ne sais pas. C’est mon avis personnel.

*(Discussions simultanées)*

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – Monsieur le Président, vous avez été destinataire d’un premier courrier, d’un deuxième. J’entends aujourd’hui les éléments d’information sur l’aspect financier que nous a donné Monsieur SUBITS, je souhaiterais que ces éléments soient transmis par écrit au porteur de projet pour qu’il puisse vous apporter les éléments de réponse s’il y en a, ou tout au moins prendre acte des éléments que vous donnez. C’est important, j’entends bien ce que vous dites mais c’est absolument important que ce soit signifié par écrit, d’autant qu’il s’agit d’un projet d’envergure qui fédère l’ensemble des partenaires de la recherche de la Martinique. C’est le premier appel à projet RDI que nous faisons au niveau de notre pôle universitaire. C’est un signal fort pour la Recherche au sens expérimental d’une part ; d’autre part, il a reçu un avis favorable qui a été expertisé par la cellule d’Europe de la CTM. Le montage financier a été expertisé par la cellule financière Europe, il est donc important que vous apportiez tous les éléments d’explication concernant les données pour que l’on aille voir s’il y a une mauvaise expertise... un mauvais travail au niveau des personnes idoines de la CTM sur ce dossier.

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – Pour information, j’ai donné toutes ces informations au porteur de projet hier, par téléphone. Il m’a demandé s’il pouvait proposer un nouveau projet dans deux mois. Il m’a demandé un délai de deux mois, du coup j’attendrai sa nouvelle proposition pour travailler...

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – Monsieur SUBITS, je suis très claire. Je vous demande de transmettre les éléments par écrit parce que moi, au niveau politique, il me faut

aussi me positionner par rapport à la CTM sur ce projet qui a été validé politiquement, qui est attendu au niveau du territoire et au niveau de tous les partenaires du territoire qui ont été fédérés. Il me faut une réponse écrite du service financier qui explique l'avis défavorable qui est donné sur ce projet. Je ne pense pas que ce soit des doléances qui ne puissent être apportées de façon satisfaisante.

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur Affaires financières*) – Je suis obligé d'apporter des réponses aux personnes qui m'ont demandé ces éléments. Après, il y a des personnes qui gèrent l'ensemble c'est-à-dire l'aspect scientifique, l'aspect économique. C'est bien cela ? En ce qui me concerne, j'ai répondu pour la partie économique. Une personne synthétisera tout et répondra pour l'ensemble du projet. Il ne me revient pas de répondre pour l'ensemble du projet, je le précise bien.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – Qui doit répondre alors pour ce projet ? Parce que les porteurs de projets sont en attente d'une réponse.

**M. Michel GEOFFROY** (*Vice-président du CA*) – Le Professeur ZAHIBO qui gère ce type de question dans sa cellule, c'est-à-dire les conventions etc. est à priori la personne idoine à contacter pour une réponse globale parce qu'il y a un parcours scientifique, juridique et financier pour tout projet.

*(Discussions simultanées)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous passons au point suivant : les modalités de l'ordre du jour des CA. Concernant les points à mettre à l'ordre du jour, il appartient au Président de faire un programme en fonction des points importants pour le fonctionnement de l'Université. S'il y a des points portés qui remontent par les pôles, il doit aussi les mettre au programme du Conseil d'Administration.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – Je vous ai posé cette question, Monsieur le Président, parce que pour l'ensemble des Conseils d'Administration que nous avons eus, le pôle n'a été sollicité qu'une seule fois pour connaître ses propositions de points à mettre à l'ordre du jour. Cette seule fois, aucun des points n'a été positionné à l'ordre du jour mais pour les autres conseils, nous n'avons pas été sollicités.

**M. le Président Eustase JANKY** – Faites remonter vos propositions.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – Vous comprenez, en fait l'ordre du jour est proposé, il est transmis, mais en amont c'est à l'administration de demander quel point doit être mis. Ce n'est pas le cas ? Ce n'est pas à l'administration de demander ? Je dois transmettre des demandes de points sans aucun...

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense que si vous avez un point important à mettre à l'ordre du jour du CA, vous pouvez m'écrire pour me le dire. Si ce point entre dans le cadre du CA, ça veut dire que c'est possible qu'il soit ajouté mais si pour des raisons multiples, nous avons déjà un CA très, très important, il m'appartiendra de discuter avec vous de l'importance. Nous ne sommes pas fermés.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – Donc, en amont, il n'y a pas de demande officielle ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Pas nécessairement.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – Monsieur le Président, je vous explique. Sur le pôle, je fais le tour des administrateurs pour leur demander – c'est ce que j'ai fait la dernière fois –

s'ils souhaitent positionner un point à l'ordre du jour du Conseil. La seule fois où j'ai reçu la demande de points à mettre à l'ordre du jour, j'ai demandé aux administrateurs du pôle et j'ai fait remonter. C'est la raison pour laquelle je vous pose la question parce que je fais toujours la démarche de demander aux administrateurs s'ils souhaitent mettre des points à l'ordre du jour du Conseil.

**M. le Président Eustase JANKY** – Vous le faites sur votre pôle et on nous les donne. S'il faut mettre à l'ordre du jour, des points précis qui concernent votre pôle ou l'Université dans sa globalité, cela ne pose pas de problème, sauf si vraiment nous avons un ordre du jour déjà très, très important. A ce moment-là, nous remettons à un prochain CA, ça ne pose pas de problème. Concernant les modalités, je crois que c'est Monsieur GERARDIN qui avait posé la question sur les modalités de réduction des discriminations entre et interpoles. Comme je l'ai dit pour la répartition des moyens, c'est à ce niveau que nous pourrions entamer la discussion pour pouvoir répondre aux questions qui sont posées là maintenant. J'ai bien compris où tu veux en venir, je laisse la commission des moyens travailler, je ne prendrai pas de décision avant cette commission. Si je prends la décision maintenant, ce n'est pas la peine d'avoir une commission. Je vais laisser la commission travailler et nous faire des propositions. Je profiterai quand même de l'occasion pour leur rappeler que les personnes qui font partie de ces commissions doivent être présentes parce qu'il ne faudrait pas que l'on nous dise après « je n'étais pas présente, je n'ai pas été au courant, je n'ai pas... je ne suis pas intervenue pour telle ou telle chose ». Monsieur GERARDIN.

**M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971)** – J'entends bien, Monsieur le Président. Je suis aussi impatient que les collègues de voir les travaux avancer sur ce point à la commission. Toujours est-il qu'en appliquant rien que les critères de la loi, épreuve obligatoire, sans même tenir compte des chercheurs publiant, en tenant compte des effectifs d'étudiants... je regarde les effectifs des étudiants, je calibre, je pondère comme le Ministère par classe de formation – c'est ce qu'ils utilisent pour répartir les moyens entre toutes les Universités – au niveau des ratios simples, je constate qu'il y a 47 étudiants pour un enseignant en Guadeloupe et il y a 27 étudiants pour un enseignant en Martinique. Il y a 67 étudiants pour un BIATSS en Guadeloupe, il y a 37 étudiants pour un BIATSS en Martinique. Ces ratios m'alertent sur un débat de discrimination en raison du lieu de résidence des étudiants. Cela va du simple au double voire au triple. La question c'est qu'il faut trouver les voies et les moyens pour régler toutes ces questions. Tant mieux si la commission des moyens peut construire des choses qui soient programmables à proposer à un CA... des choses qui soient programmables, raisonnables et qui ne sont pas là pour détruire un pôle ou un autre.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GERARDIN, aujourd'hui nous ne sommes pas là pour prendre la décision à la place de la commission des moyens. Je laisserai la commission des moyens travailler, faire des propositions.

**M. Jack MOLINIE (VIP Délégué à la commission des moyens)** – Non seulement il fallait avoir les chiffres des étudiants que nous avons, mais il nous fallait une cartographie des emplois que le RIFSEEP a dû mettre en œuvre. Pour avoir une cartographie fine, il faut séparer les emplois du pôle Martinique, les emplois du pôle Guadeloupe et ceux qui sont sur le transversal. On ne peut pas comparer les choses par pays en disant qu'il y a tant de personnes en Guadeloupe et tant de personnes en Martinique. Il y a tant de personnes en transversal, tant de personnes sur le pôle Martinique et tant de personnes sur le pôle Guadeloupe. C'est seulement à partir de ces chiffres seulement puisqu'on a défini les pôles comme étant l'ensemble des composantes et le PUR sur chacun des territoires... la dernière fois j'ai commencé à distribuer des éléments, j'ai commencé à faire les calculs pour les faire remonter en préalable pour la prochaine commission. Nous devons bien sûr travailler sur ces éléments, sans les éléments chiffrés de « qui fait quoi et où » nous avons des difficultés à dire qu'il y a tant de personnel là ou ailleurs. Je ne sais pas si Monsieur GERARDIN a ces chiffres, mais moi je travaille avec les chiffres qui m'ont été fournis par la RH et ce n'est que dernièrement – après le RIFSEEP – que j'ai pu récupérer les positions du personnel.

Pour les enseignants c'est moins compliqué, à part la médecine c'est moins compliqué. Et encore, vous voyez qu'il y avait des postes d'enseignants au SCD, il y a en avait ailleurs, donc ce n'est pas aussi simple que ça. Maintenant que nous avons la plupart des éléments, nous vérifierons les calculs entre nous et nous allons discuter de critères de répartition, probablement de critères d'équilibre, et après ça remontera en CA, ce sera à vous de décider.

**M. le Président Eustase JANKY** – Bien. Merci beaucoup. Point suivant, le règlement intérieur de l'établissement et les statuts. Il y a maintenant un Vice-président juridique pour les statuts, il entrera en contact avec les différentes composantes pour leurs statuts et le règlement intérieur. Dans un deuxième temps, je ferai le règlement intérieur de...

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je me permets de vous poser la question parce que nous avons dû refaire les statuts, nous avons des statuts pour notre Université. Il y avait des règlements intérieurs qui avaient été commencés, ça remontait à plus d'un an, le temps passe... les statuts c'est une chose, mais le règlement intérieur c'est autre chose, nous avons besoin des deux en même temps. C'est la raison pour laquelle je veux savoir quel était le calendrier qui était prévu pour lancer une commission... pour que nous puissions avoir des statuts et un règlement intérieur le plus rapidement possible parce que les deux vont ensemble. Normalement on devrait avoir...

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense que le règlement intérieur et les statuts des composantes sont en amont. Ils doivent être remontés avant le règlement intérieur de l'Université. Nous allons justement nous appuyer justement sur le règlement intérieur des composantes pour faire un règlement intérieur pour l'Université.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Il faut peut-être alors prévenir les composantes.

**M. le Président Eustase JANKY** – J'ai vu avec le chargé de mission, j'ai demandé à ce que les statuts soient effectués. Je sais que le chargé de mission travaille avec le pôle Martinique. Je crois qu'il a un correspondant en Martinique avec qui il travaille et en Guadeloupe, il a produit un certain nombre d'éléments. Il y a même l'état d'avancement de la mise en place des statuts.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je ne sais pas dans quel sens ça se fait. Les statuts c'étaient les statuts de l'établissement, ensuite ceux du pôle, ceux des composantes. Pour le RI beaucoup pensaient que c'était le règlement intérieur de l'établissement, celui du pôle, celui des composantes. Si c'est ainsi, il n'y a pas de problème. Est-ce que vous pouvez publier quelque chose pour bien sensibiliser à ce sujet ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Il y a un chargé de mission à qui il appartient de le faire, je lui ai demandé de me faire remonter les statuts et les règlements intérieurs. Je lui ai demandé de faire un dossier. J'ai mis un chargé de mission pour le faire, maintenant s'il y a quelque chose à faire pour cette Université, je le ferai.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Nous savons qu'il y a un chargé de mission, il faut qu'il nous contacte au niveau de chaque composante, qu'il nous donne ses délais et qu'il nous donne... voilà.

*(Discussions simultanées)*

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – Il faudra préciser, comme vous l'avez déjà fait. Il y a une commission des statuts qui est en place, c'est une commission de travail qui a cet axe « statuts et règlement intérieur » en ce qui concerne les composantes et les services du pôle Martinique. Le coordonnateur de cette commission travaille en lien avec le chargé de mission de l'établissement sur ces dossiers.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci. C'est bien l'information qui m'avait été remontée. La dernière question concerne l'accréditation. Madame...Madame Cécile BERTIN, c'est vous qui avez posé cette question. J'avais dit lors d'un CA précédent que nous aurons les informations à partir de mi-décembre ou fin décembre sur les CAC restreints, je pourrai revenir vers vous pour discuter au niveau des pôles en fonction des remarques qui auront été faites. Concernant l'accréditation, la Recherche, il y a deux Vice-présidents de Recherche qui travaillent sur cette accréditation. Nous avons déjà fait des réunions entre nous, réunions harmonisées par moi-même et des réunions au niveau des pôles. Au prochain CAC, on devrait produire un autre document, en fonction de ce document, nous verrons si nous pouvons voter afin de passer au document complet ; mais ils travaillent sur l'accréditation Recherche.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous ai posé la question, parce que les collègues qui font partie de l'observatoire, s'inquiètent de savoir si lors de votre rencontre avec le Ministère vous nous avez (*inaudible*).

**M. le Président Eustase JANKY** – Je n'ai pas changé. Tant que je n'aurais pas le retour de l'HCERES, je ne pourrai rien dire. Ce que je vous ai dit, je l'ai toujours dit. Tant que je n'aurais pas le retour de l'HCERES, je ne pourrai rien dire. Je vous ai toujours dit que quelque soit le retour de l'HCERES, je vous dirai. Ce n'est pas parce que je veux faire une rétention d'informations, c'est parce que je ne peux pas vous répondre...

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous soumetts simplement la question.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je ne peux pas vous donner d'information...

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Merci Monsieur le Président.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup. Nous sommes arrivés à la fin de ce CA, je vous remercie.

(Séance levée à 14h15)

\*\*\*\*\*